

COMMUNAUTE EUROPEENNE – AFRIQUE CENTRALE

Document de stratégie régionale

et

Programme indicatif régional

pour la période

2008-2013

La Commission européenne et la région Afrique centrale, représentée par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) conviennent de ce qui suit:

1) La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale - CEMAC (représentée par M. Antoine Ntsimi, Président de la Commission) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale - CEEAC (représentée par le Général Louis Sylvain-Goma, Secrétaire général), et la Commission européenne (représentée Stefano Manservigi, Directeur général auprès de la Direction générale Développement et relations avec les États ACP, et les Chefs des délégations de la Commission européenne auprès de la République centrafricaine et du Gabon) appelées ci-après les Parties, se sont rencontrées dans la région Afrique centrale et à Bruxelles de janvier 2006 à juin 2009 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2009-2013. La Banque européenne d'investissement a été consultée.

Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie régionale comprenant un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la région Afrique centrale, conformément aux dispositions des articles 8 et 10 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Par ces entretiens se termine le processus de programmation en Afrique centrale.

La région Afrique centrale comprend les pays suivants:

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad, São Tomé e Príncipe.

Le document de stratégie régionale et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.

2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la région **Afrique centrale** pour la période 2009-2013, un montant de **165 millions d'euros** est prévu pour l'allocation visée à l'article 9 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, dont 15 millions d'euros destinés à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Cette allocation ne constitue pas un droit et peut être révisée par la Communauté à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 11 de l'annexe IV, à l'accord de partenariat ACP-CE.

3) Le programme indicatif du chapitre 6 concerne les mesures financées sur cette allocation. Celle-ci est destinée à couvrir l'intégration économique et l'aide au commerce, les politiques sectorielles, les programmes et les projets de niveau régional visant à soutenir les secteurs de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Il ne préjuge pas des décisions de financement de la Commission. Ces décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les règlements CE sur la mise en œuvre du 10^e FED et sur le règlement financier applicable au 10^e FED, et dans l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

4) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie de coopération régionale par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2(c) et 3 du

cadre financier pluriannuel pour la période 2008-2013 inclus à l'annexe Ib à l'accord de partenariat ACP-CE.

5) Conformément à l'article 11 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, les signataires réalisent une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie régionale et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances. La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue de fin de parcours, en 2012. À la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des performances. Sans préjudice de l'article 11 de l'annexe IV concernant les revues, l'allocation peut être augmentée conformément à l'article 9(2) de l'annexe IV à l'accord de partenariat ACP-CE pour répondre à des nouveaux besoins ou des performances exceptionnelles.

6) L'accord des parties sur le présent document de stratégie régionale et le programme indicatif régional annexés, sous réserve de la ratification, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de quatre semaines après la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

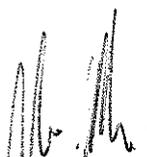
Fait à Bruxelles, le 30 septembre 2009

Pour la Commission

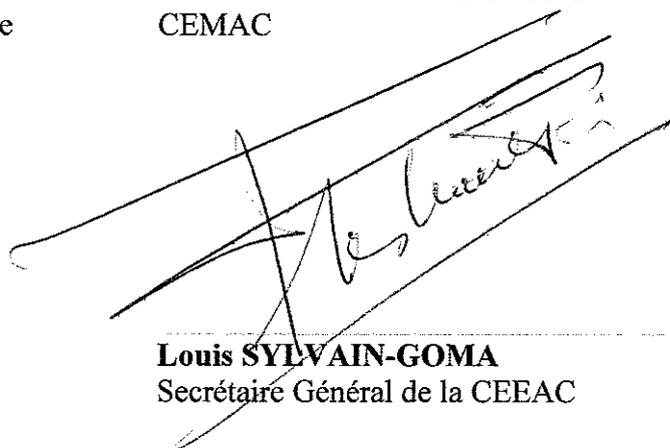


Karel DE GUCHT
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

Pour la région Afrique centrale



Antoine NTSIMI
Président de la Commission de la
CEMAC



Louis SYLVAIN-GOMA
Secrétaire Général de la CEEAC

Table de matières

RESUMÉ

A.	STRATÉGIE DE COOPÉRATION	9
1.	CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LA CE ET L'AFRIQUE CENTRALE	9
2.	ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE	10
2.1.	SITUATION POLITIQUE	10
2.2.	SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	11
	2.2.1 Situation macroéconomique	12
	2.2.2 Secteurs économiques principaux de la région	13
	2.2.3. Situation commerciale	16
	2.2.4. Situation sociale	18
2.3.	SITUATION ENVIRONNEMENTALE	20
3.	PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	22
3.1.	INTRODUCTION	22
	3.1.1 La configuration de l'Afrique centrale	22
	3.1.2. Les institutions	23
	La CEMAC	23
	La CEEAC	24
3.2.	ÉTAT DES LIEUX: ACQUIS ET DÉFIS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE	26
	3.2.1. Agenda d'intégration économique et commerciale	26
	3.2.1.1. Politiques économiques et financières	26
	3.2.1.2. Construction du marché commun et commerce	26
	3.2.2. Développement des politiques sectorielles pour le développement durable	28
	3.2.2.1. Transports, énergie et télécommunications	28
	3.2.2.2. Agriculture et sécurité alimentaire	29
	3.2.2.3. Ressources naturelles renouvelables	30
	3.2.2.4. Éducation, recherche, culture et affaires sociales	31
	3.2.2.5. Industrie	31
	3.2.3. Construction de l'agenda d'intégration politique	31
3.3.	PROCHAINES ÉTAPES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE	32
3.4.	COHÉRENCE ENTRE L'APE ET L'AGENDA D'INTÉGRATION RÉGIONALE	33
4.	APERÇU DU PARTENARIAT AFRIQUE CENTRALE ET COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE PASSÉ ET PRÉSENT	35
4.1.	COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE: ANALYSE DES RÉSULTATS, ENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCES	35
	4.1.1. Présentation synthétique des programmes en cours	35

4.1.2. Enseignements tirés	36
4.2. COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA CE	37
4.3. PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET DES AUTRES DONATEURS	38
4.3.1. Les bailleurs	38
4.3.2. La coordination	39
4.4. COHÉRENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES DE LA CE	40
5. STRATÉGIE DE RÉPONSE	43
5.1. APPROCHE GÉNÉRALE	43
5.2. PRIORITÉS DE LA RÉGION	44
5.3. PRIORITÉ DE LA STRATÉGIE CE-AFRIQUE CENTRALE	46
5.4. VIABILITÉ DE LA STRATÉGIE DE RÉPONSE	46
6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL	48
6.1. INTRODUCTION	48
6.2. INSTRUMENTS FINANCIERS	48
6.3. DOMAINES DE CONCENTRATION	49
6.3.1. Domaine de concentration «Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE»	50
6.3.2. Domaine de concentration «Gestion des ressources naturelles renouvelables»	53
6.3.3. Domaine de concentration «Intégration politique»	54
6.4. DOMAINE HORS CONCENTRATION	55
6.5. ASPECTS TRANSVERSAUX	55
6.6. CONTRIBUTION DE LA RÉGION	55
6.7. COHÉRENCE PIN-PIR	56
6.8. ORGANISATIONS DUMENT MANDATÉES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	57
6.9. BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT ET FACILITÉ D'INVESTISSEMENT	58
6.10. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PAYS ET RÉGIONS	58

APPENDICES

1. Données économiques clés pour l'Afrique centrale.
 - a. Synthèse des données macroéconomiques
 - b. Données par pays
 - c. Contribution sectorielle au PIB
 - d. Initiative PPTE
 - e. Termes de l'échange et balance des paiements
2. Données sociales clés pour l'Afrique centrale
3. Profil migratoire pour l'Afrique centrale
4. Profil environnemental pour l'Afrique centrale.
5. Fiches des institutions régionales en Afrique centrale: CEMAC et CEEAC
6. Matrice des bailleurs
7. Stratégies de la région
 - a. Programme économique régional - PER CEMAC
 - b. Stratégie pour la paix et la sécurité CEEAC
 - c. Document d'orientation conjoint Afrique centrale/Union européenne (DOC)
8. Cadre logique du 10^e FED
9. Chronogramme indicatif des activités du 10^e FED
10. Complémentarité PIN-PIR du 10^e FED
11. Liste des abréviations

RÉSUMÉ

La configuration de la zone Afrique centrale pour le PIR du 10^e FED couvre 8 pays (Cameroun, Congo, République démocratique du Congo -RDC, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine- RCA, Tchad, São Tomé e Príncipe) sur une vaste région géographique de plus de 5,4 millions de km². Elle représente une population de plus de 90 millions d'habitants. L'intégration de la RDC dans cette configuration modifie sensiblement le poids et l'importance politique et économique de la région.

La situation politique de la région présente des foyers d'instabilité et nécessite encore de nombreux progrès en termes de stabilité et de bonne gouvernance. L'économie de la majorité des pays de la région dépend du secteur pétrolier. Les principaux obstacles à une diversification économique demeurent: une base de production réduite et des infrastructures de transport insuffisantes; une faible compétitivité et un niveau d'investissement insuffisant; et une multiplicité de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans la région. Les économies nationales restent très ouvertes sur le marché mondial mais le commerce intra régional demeure faible. Les résultats macroéconomiques relativement favorables ainsi que les importantes ressources naturelles et minières n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur la réduction de la pauvreté.

Les massifs forestiers du bassin du Congo contiennent la plus importante concentration de biodiversité en Afrique, dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées. Ces massifs sont fragilisés par l'augmentation de l'exploitation forestière, la faible capacité institutionnelle pour gérer ces ressources, les dégâts liés à l'exploitation minière et au braconnage. Les potentialités énergétiques liées à la présence d'importantes ressources hydrauliques ne sont pas encore suffisamment exploitées.

La dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale doit être rapportée à la faiblesse du cadre institutionnel et à la multiplicité des initiatives d'intégration régionale, ainsi qu'à l'absence d'une définition unique des frontières de cette région. Il existe deux organisations régionales (communautés économiques régionales - CER), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)¹, dont les mandats se superposent partiellement. Un accroissement de la capacité des deux CER à trouver ensemble des synergies et à avancer dans le processus d'harmonisation des politiques dans le cadre de l'UA reste une condition essentielle pour approfondir les processus d'intégration régionale et assurer le succès de la région dans ses efforts de développement.

L'état de l'intégration régionale est variable selon la CER et les domaines. Au niveau de l'intégration politique, des efforts importants sont menés par la CEEAC dans la construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité, dont elle est l'organisation de référence pour l'Afrique centrale. La CEMAC poursuit le processus de construction de son marché commun à partir d'acquis importants (notamment union douanière et monnaie commune); cependant, de manière générale, l'application des dispositions communautaires par les États membres est imparfaite et différente entre les pays. Au niveau sectoriel, des politiques communes et des plans sont élaborés ou en cours, notamment au niveau du cadrage général

¹La CEMAC est constituée du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad et la CEEAC des six pays de la CEMAC plus de la République démocratique du Congo, de São Tomé e Príncipe, de l'Angola et du Burundi. L'Angola et le Burundi ne font pas partie de la configuration Afrique centrale du PIR du 10^e FED, car ils ont choisi, dans le cadre de la configuration APE, respectivement la Southern Africa Development Community (SADC) et l'East African Community (EAC) et le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). La RDC et le Burundi constituent avec le Rwanda la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).

(programme économique régional de la CEMAC), des ressources naturelles et des transports. Les deux CER se sont engagées dans un processus de réforme et de renforcement institutionnel.

Malgré les difficultés du processus d'intégration, les intentions des États membres de l'Afrique centrale pour une intégration régionale restent clairement affichées et ils négocient ensemble un accord de partenariat économique avec l'UE.

L'agenda d'intégration se développe autour de plusieurs documents de programmation des deux institutions régionales et va au-delà du contexte temporel et financier du PIR du 10^e FED, dont l'objectif global est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité et une croissance qui puisse permettre une réduction de la pauvreté.

Le PIR du 10^e FED est doté d'une enveloppe indicative de 165 millions d'euros, dont 15 millions dévolus à la CEPGL. Les trois domaines de concentration et les montants indicatifs qui leur sont alloués s'articulent autour de :

- intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE: 97 millions d'euros,
- gestion des ressources naturelles renouvelables: 30 millions d'euros,
- intégration politique: 15 millions d'euros.

En complément de ces domaines, le domaine hors concentration prévoit des appuis institutionnels (y compris pour la coordination et le suivi du PIR) et la facilité de coopération technique.

A. STRATÉGIE DE COOPÉRATION

1. CADRE DU PARTENARIAT ENTRE LA CÉ ET L'AFRIQUE CENTRALE

L'article 1^{er} de l'accord de partenariat ACP-CE met un accent particulier sur les objectifs du millénaire pour le développement émanant de la déclaration du millénaire adoptée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations unies, notamment sur l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, ainsi que sur les objectifs et principes de développement convenus lors des conférences des Nations unies. La coopération entre la Communauté et l'Afrique centrale poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'article 2 de l'accord et les éléments essentiels et fondamentaux définis à l'article 9.

Qui plus est, dans la déclaration commune de l'Union européenne sur la politique de développement du 20 décembre 2005, le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne ont insisté sur le caractère pluridimensionnel de l'éradication de la pauvreté et défini les secteurs d'intervention communautaire en fonction de leur contribution à la lutte contre la pauvreté: lien entre commerce et développement; appui à l'intégration et à la coopération régionales; importance des infrastructures économiques; sécurité alimentaire et développement rural; gouvernance et appui aux réformes économiques et institutionnelles; prévention des conflits.

L'article 28 de l'accord de Cotonou présente la stratégie générale de coopération et d'intégration régionales. «La coopération contribue efficacement à la réalisation des objectifs et priorités fixés par les États ACP dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale [...]. Dans ce cadre, la coopération doit viser à: a) encourager l'intégration progressive des États ACP dans l'économie mondiale; b) accélérer la coopération et le développement économiques, tant à l'intérieur qu'entre les régions des États ACP; c) promouvoir la libre circulation des populations, des biens, des capitaux, des services, de la main d'œuvre et de la technologie entre les pays ACP; d) accélérer la diversification des économies des États ACP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales de coopération, et e) promouvoir et développer le commerce inter et intra-ACP et avec les pays tiers.»

La coopération dans le domaine de l'intégration économique régionale et de la coopération régionale doit apporter un soutien aux principaux domaines définis aux articles 29 et 30 de l'accord de Cotonou. De plus, l'article 35 dispose que «la coopération économique et commerciale se fonde sur les initiatives d'intégration régionale des États ACP, considérant que l'intégration régionale est un instrument clé de leur intégration dans l'économie mondiale.»

La situation de la région doit être appréhendée dans le contexte panafricain. Depuis le premier sommet Afrique-UE en 2000 au Caire, le dialogue institutionnel entre l'Afrique et l'UE s'est renforcé, et les processus de démocratisation et de réforme se sont généralisés et approfondis en Afrique. En même temps, le processus d'intégration en Afrique s'est accéléré avec la transformation de l'Organisation de l'Unité africaine en Union africaine et l'adoption du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En réponse à ces changements, la coopération entre l'Afrique et l'UE s'est développée et diversifiée rapidement.

Une phase nouvelle dans les relations Afrique-UE a été lancée lors du sommet Afrique-UE tenu à Lisbonne en décembre 2007. Le nouveau partenariat Afrique-UE est fondé sur une vision politique partagée, une stratégie conjointe Afrique-UE, et une feuille de route pour la coopération future. La stratégie conjointe, qui fournit un cadre à long terme pour les relations Afrique-UE, sera mise en œuvre à travers des plans d'action à court terme et un dialogue politique renforcé à tous les niveaux avec des résultats concrets et mesurables dans tous les domaines du partenariat. Les principes moteurs du nouveau partenariat sont l'unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, l'appropriation, la responsabilité partagée, le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, ainsi que le droit au développement.

Le premier plan d'action (2008-2010) est élaboré autour des partenariats spécifiques suivants: paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et infrastructures; objectifs de développement du millénaire; énergie; changement climatique; migration, mobilité et emploi; science, société de l'information et espace. À cet égard, les partenariats pour la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures et les sciences et la société d'information constituent des axes majeurs sur lesquels le présent document de stratégie pour l'Afrique centrale est construit.

Le dialogue avec la société civile et les acteurs locaux sur les questions couvertes par la stratégie conjointe constitue un facteur important pour assurer sa mise en œuvre, et les conditions seront créées pour que les acteurs non étatiques puissent jouer un rôle actif dans le développement, la construction de la démocratie, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda de la région constituent le point de départ pour la formulation du document de stratégie régionale et la feuille de route y relative, conformément au principe d'appropriation des stratégies de développement.

2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGION AFRIQUE CENTRALE

2.1. SITUATION POLITIQUE

De manière générale, la région Afrique centrale est caractérisée par une certaine fragilité politique qui se retrouve à différents niveaux.

Au niveau national, la situation pour un certain nombre de pays de l'Afrique centrale nécessite encore des progrès en termes de stabilité et de bonne gouvernance. Cependant, une amélioration sensible peut être observée en termes de mise en place des structures démocratiques nationales, et certains progrès observés dans le domaine de la gouvernance politique (notamment au niveau électoral) sont encourageants.

Les tensions politiques persistent néanmoins dans la région et trouvent généralement leur origine dans l'absence d'alternance politique, les faiblesses dans la protection des droits de l'homme, le manque de transparence dans la gestion des ressources, et la faiblesse et marginalisation de la société civile. La consolidation du système juridique dans le cadre de l'État de droit est un enjeu permanent dans la région. La faiblesse des médias, le peu de

diffusion de la presse écrite et la liberté d'expression limitée des journalistes dans certains pays, nuisent aussi au développement de la démocratie dans la région.

Dans la plupart des tensions et conflits dans la région, il existe des interactions entre dimensions intérieures et extérieures au pays. L'impact des conflits aux portes de la région, surtout dans la zone des Grands Lacs et au Darfour, constitue un facteur d'instabilité. Si la situation s'est améliorée depuis la fin des années 1990, certaines crises persistent. La situation sécuritaire diffère selon les pays: le Tchad subit une crise intérieure et extérieure, alors que la RCA et la RDC, en situation post-conflit, peinent à éliminer les éléments perturbateurs issus des crises récentes. Le Congo est quant à lui dans une phase finale d'apaisement.

Ce contexte implique une solidarité renforcée dans la région pour stabiliser l'ensemble de l'Afrique centrale. Des initiatives ont été entreprises, telles que la mission FOMUC, gérée par la CEMAC en RCA (devenue MICOPAX et transférée à la CEEAC depuis juillet 2008); la mission européenne au Tchad et en RCA (EUFOR), terminée en mars 2009 et dont le relais a été passé aux NU (MINURCAT 2); la mission des NU en RDC (MONUC), ainsi que la mise en place de l'architecture de paix et de sécurité au niveau de la CEEAC.

2.2. SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Sur le plan économique, l'Afrique centrale se caractérise par l'abondance des ressources naturelles présentes dans le sol (bois, potentiel agricole) et le sous-sol (pétrole, métaux, produits miniers, etc.). Les économies restent dans l'ensemble assez vulnérables, les pays étant généralement très exposés aux chocs des prix internationaux, du fait de leurs structures productives et de leurs exportations peu diversifiées.

Il existe des différences importantes dans la taille, la population et la disponibilité des ressources, en particulier le pétrole, entre les pays de la configuration régionale, ainsi que dans l'accessibilité à la mer et le degré d'isolement. Ces facteurs ont un impact sur le développement économique et social. De ce fait, deux situations peuvent être observées dans la région:

i) les pays à faible revenu (Tchad, RCA, RDC et São Tomé e Príncipe, tous PMA) se caractérisent par un contexte de forte pauvreté et un lourd endettement, ce qui se traduit par des opportunités limitées, à l'exception du Tchad qui se démarque du groupe en rejoignant les autres pays producteurs de pétrole. À l'exception de São Tomé e Príncipe, il s'agit de pays en situation d'instabilité et/ou de post-conflit avec un faible niveau de développement humain;

ii) les pays à revenu intermédiaire (Cameroun, Gabon, Congo et Guinée équatoriale), même si la Guinée équatoriale bénéficie encore du statut de PMA. Le poids du Cameroun est très important car, à lui seul, il concentre les $\frac{3}{4}$ du commerce à l'intérieur de la zone CEMAC et la moitié du PIB de cette dernière. La situation est cependant diversifiée dans la mesure où, par exemple, le Cameroun a des revenus faibles mais est modérément endetté. Tandis que le Gabon est assez endetté mais dispose d'un revenu relativement élevé, la République du Congo est fortement endettée et a des revenus moyens. La Guinée équatoriale jouit d'une meilleure position grâce aux opportunités que lui offrent son faible endettement et ses revenus élevés, et donc d'un dynamisme potentiel important. Tous ces pays ont bénéficié de la conjoncture favorable des prix du pétrole jusqu'en 2008. Malgré cette situation favorable, les résultats macroéconomiques ainsi que les importantes ressources naturelles et minières n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur la réduction de la pauvreté.

Tableau 1: Indicateurs sociaux et économiques de la région Afrique centrale

Pays	Revenu intérieur brut par habitant ppa 2007 en USD international (source BM)	IDH 2005 (source PNUD)	Progrès vers l'atteinte des OMD (source ECA 2005)
Cameroun	2 120	144	Objectif 1: Pauvreté monétaire Objectif 6: Paludisme
Congo	1 574	139	Aucun objectif atteint
Gabon	13 080	119	Objectif 2: Scolarisation et achèvement du premier cycle d'études Objectif 6: Tuberculose
Guinée équatoriale	21 230	127	Aucun objectif atteint
RCA	740	171	Objectif 6: Paludisme
RDC	290	168	Aucun objectif atteint
São Tomé e Príncipe	1 630	123	Objectif 2: Scolarisation et achèvement du premier cycle d'études
Tchad	1 280	170	Objectif 1: Malnutrition infantile

Les pays de l'Afrique centrale ne sont pas parmi les plus performants pour l'atteinte des OMD. Selon la Commission économique pour l'Afrique (2005), 3 OMD (l'égalité des sexes, la réduction de la mortalité infantile et maternelle) ne seraient atteints par aucun des pays de la région. Les autres OMD ne seraient atteints que par 1 ou 2 pays (voir tableau à l'appendice 2). L'incapacité de la croissance à entraîner une réduction de la pauvreté peut alors être la conséquence du manque de redistribution de la richesse et d'investissement, en particulier dans les secteurs sociaux. On estime que si les dynamiques socio-économiques actuelles étaient maintenues telles quelles, des performances macroéconomiques relativement bonnes ne suffiraient pas à améliorer les indicateurs de développement social.

Les réformes en cours relatives à la gouvernance économique doivent encore produire des effets, surtout dans le domaine de la gestion des finances publiques, de la qualité de la dépense, de la réduction de la corruption et de l'amélioration du climat des affaires. Plusieurs pays de l'Afrique centrale figurent parmi les pays les plus corrompus selon le classement établi par *Transparency International* (2008).

Vu leur fort endettement, tous les pays de la région, à l'exception du Gabon et de la Guinée équatoriale, bénéficient de l'allègement de la dette conformément à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE). Les détails sur les montants et le stade de mise en œuvre figurent à l'appendice 1d.

2.2.1 Situation macroéconomique

Pour l'année 2008, on note une consolidation de la situation macroéconomique de la CEMAC, avec une croissance économique prévue à 5,8 %, un renforcement de l'excédent budgétaire, une amélioration du solde des transactions courantes et un taux de couverture extérieure de la monnaie à près de 100 %. Même si la croissance de l'année 2007 a été aussi soutenue par le secteur non pétrolier (notamment industries, activités commerciales, de transports et télécommunications - 3,5 points dans la progression du PIB), les perspectives à moyen terme des performances macroéconomiques demeurent fortement tributaires du comportement du secteur pétrolier et des importants projets prévus dans le secteur minier. La situation économique en RDC et à São Tomé e Príncipe a aussi évolué favorablement ces dernières années.

En 2008, les économies ont aussi subi les effets de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Dans une certaine mesure, l'augmentation du prix des produits pétroliers à la pompe a pesé sur les consommateurs, mais l'évolution du cours des matières premières a également généré des recettes budgétaires supérieures aux prévisions. Cette flambée des prix des produits de base concerne par ailleurs tous les pays de la région, mais avec en perspective un impact plus important sur les pays non pétroliers qui ont moins de ressources pour y faire face. À moyen terme, la hausse des prix a stimulé la production agricole, mais il n'est pas garanti que cet effet se prolonge dans le temps sans des investissements considérables.

L'économie réelle de l'Afrique centrale est fortement affectée par les conséquences de la crise financière internationale. La baisse de la demande intérieure des économies américaine et européenne, et notamment le secteur de la construction, a entraîné une forte chute des exportations de bois d'œuvre, qui constitue un secteur d'activité important. De manière plus générale, la déprime observée sur les marchés internationaux des matières premières implique une réduction de l'activité des entreprises d'exportation en Afrique centrale. Ce phénomène est d'autant plus sensible que la demande intérieure des pays de la région ne constitue pas un relais de croissance d'activité. Compte tenu de cette réduction des activités commerciales, il est attendu que la crise ait des répercussions sensibles sur l'équilibre des budgets des économies de l'Afrique centrale en 2009.

2.2.2 Secteurs économiques principaux de la région

Globalement, les premiers contributeurs au PIB de la région sont les productions pétrolière et minière. Le tableau 1c en appendice montre les différences existant entre les pays de la région, l'importance du secteur agricole en RCA, en RDC, au Cameroun et du secteur des services à São Tomé e Príncipe, au Congo et au Cameroun.

Le pétrole et les ressources minières

L'économie de la majorité des pays de la région (Gabon, Congo, Guinée équatoriale, Cameroun, Tchad, et en perspective São Tomé e Príncipe) dépend plus ou moins fortement des industries extractives (en moyenne environ 40 % du PIB agrégé) et de façon croissante du secteur pétrolier. Les recettes d'exportation d'origine pétrolière en 2007 ont représenté 67 % des recettes d'exportation de la CEMAC et près de 20 % du PIB nominal². La Guinée équatoriale est le premier pays producteur de pétrole brut de la CEMAC (en Afrique subsaharienne, elle se place après l'Angola et le Nigeria) avec en 2007 une production de 17,5 millions de tonnes, suivie du Gabon (12,1), du Congo (11,0) du Tchad (7,3) et du Cameroun (4,3). Ces 5 pays assurent près de 11 % de la production de pétrole du continent africain.

D'autres produits importants dans la région sont le diamant (la RDC est le 4^e producteur en Afrique, la RCA constate une évolution positive des exportations, le Gabon a une exploitation artisanale non régulée), le cobalt, le manganèse (pour lequel le Gabon vise à devenir un acteur important au niveau mondial), le cuivre (RDC et Gabon), le fer (Gabon) et l'aluminium (Cameroun). En ce qui concerne l'uranium, la RCA possède des gisements dont l'exploitation pourrait démarrer en 2010.

Ces ressources ont aussi pu constituer des causes ou des moyens d'alimenter des conflits armés, en liaison avec la faiblesse des États à contrôler de nombreux territoires qui sont dès lors livrés à une exploitation anarchique. La région est engagée dans des initiatives

² Source : estimations BEAC - 2008

internationales de contrôle des ressources. Ainsi, la RDC, le Congo et la RCA ont adhéré au processus dit de Kimberley sur la certification des diamants bruts. Le Gabon, la République du Congo, le Cameroun, la RDC, São Tomé e Príncipe, la RCA et la Guinée équatoriale ont le statut de pays candidat à l'ITIE (*Initiative pour la transparence dans les industries extractives*) et ont jusqu'à 2010 pour satisfaire aux critères de validation. Le Tchad a formulé une demande d'adhésion.

L'agriculture et la sécurité alimentaire

L'agriculture contribue pour environ 25 % au PIB des pays de la configuration régionale, avec de fortes disparités selon les pays (le poids du secteur agricole est le plus important en RCA, en RDC et au Cameroun). Seuls 2 à 12 % des superficies en terres arables en Afrique centrale sont exploités et encore de façon rudimentaire. À côté des cultures vivrières, les pays de l'Afrique centrale disposent de cultures de rente telles que le cacao, le café, le tabac, le palmier à huile, les bananes, le coton, et le caoutchouc. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'Afrique centrale a enregistré une hausse du nombre des personnes sous-alimentées, dont le pourcentage sur la population totale varie de 5 % au Gabon jusqu'à 65 % en RDC. Un grand nombre de facteurs (faiblesse des investissements, conflits armés, exode rural, etc.) rend la majorité des pays de la région dépendants des importations.

En Afrique centrale, l'élevage est une activité économique importante, contribuant pour 10 et 16 % des produits intérieurs bruts respectifs de la RCA et du Tchad. Il s'agit d'élevage extensif à faible productivité, à la fois source de revenus et réserve de capital pour les éleveurs. La production de viande pourrait devenir insuffisante pour les besoins des populations locales. Les produits de la pêche constituent souvent la seule source de protéines à côté de la viande de brousse pour les populations. Les marchés des principales villes sont régulièrement approvisionnés en poissons transformés et conservés de manière artisanale.

Le secteur forestier

La contribution du secteur forestier du bassin du Congo représente entre 5 et 13 % du PIB et en moyenne 10 % du commerce extérieur des pays du bassin. Le secteur forestier offre environ 100 000 emplois formels, soit dans les services au secteur ou directement dans les exploitations ou les unités industrielles présentes sur toute la filière bois. Par ailleurs, le secteur informel est dominant pour le bois, l'énergie, la chasse et les produits forestiers non ligneux alimentaires et médicinaux qui sont vitaux pour les populations les plus pauvres de la région. Ce secteur représente des enjeux importants en matière de gestion durable des ressources forestières pour l'Afrique centrale.

L'industrie

Le tissu industriel des pays de l'Afrique centrale est très faible. Les matières premières et les produits de base sont très peu transformés. L'industrie manufacturière participe peu à la formation du PIB (de 0,9 % en Guinée équatoriale à 18,5 % au Cameroun). La plupart des pays se caractérisent par une prédominance de petites unités industrielles, dont la production est généralement tournée vers les marchés nationaux et régionaux. Le secteur informel est très important. Les sous-domaines principaux sont l'agro-industrie et les bois et dérivés.

Les transports, l'énergie et les contraintes de production

L'essentiel du transport à l'intérieur de la région s'effectue par voie routière, même si certaines capitales de la sous-région ne sont pas encore reliées aux autres par une voie goudronnée en bon état. L'analyse de l'évolution du trafic permet de constater que les liaisons routières prennent de plus en plus d'importance dans le transport régional. Les corridors prioritaires entre les ports de Douala et Pointe Noire et les pays enclavés (RCA et Tchad) sont particulièrement cruciaux pour le développement économique de ces derniers. Les réseaux ferroviaires camerounais et congolais jouent un rôle clé pour le trafic de transit en direction du Tchad et de la RCA, en combinaison avec, d'une part, le transport routier sur les corridors desservis par le port de Douala et, d'autre part, le transport fluvial pour ce qui concerne le port de Pointe Noire. L'axe fluvial Kinshasa/Brazzaville-Bangui est utilisé lorsque le niveau de l'eau le permet (environ 8 mois dans l'année) pour ravitailler la ville de Bangui. Le transport par les voies d'eau intérieures est confronté à de nombreux problèmes, mais représente pour la région des possibilités naturelles d'intégration physique encore insuffisamment exploitées.

En matière de transports aériens, depuis 2006, un nombre croissant de pays de l'Afrique centrale est confronté à des mises sur liste noire par l'Union européenne, suite aux difficultés des autorités nationales à pouvoir assurer de façon fiable les contrôles des compagnies aériennes qui sont indispensables à la sécurité.

En ce qui concerne l'énergie, les pays d'Afrique centrale se caractérisent principalement par (i) un fort potentiel hydroélectrique, (ii) un faible taux d'accès des populations aux services énergétiques de base, (iii) un marché pétrolier en croissance mais réparti inégalement. La biomasse constitue la principale ressource énergétique de la région, notamment dans la zone équatoriale. La forte dépendance vis-à-vis des combustibles ligneux (jusqu'à 80 % de la consommation totale d'énergie) se traduit par la fragilisation des écosystèmes forestiers et la dégradation des terres. L'Afrique centrale dispose de trois interconnexions régionales, toutes impliquant la RDC (avec le Rwanda et le Burundi, la République du Congo et la Zambie). Il existe en outre, deux zones d'électrification transfrontalière en moyenne tension entre la RDC, la RCA et l'Angola. La région présente un potentiel hydroélectrique important qui dépasse les frontières régionales; la capacité de production est estimée à près de 4800 MW (2004), dont 85 % d'origine hydraulique; mais une capacité théorique de 100 000 MW serait potentiellement disponible (notamment en RDC - site d'Inga - qui représente déjà plus de la moitié de la capacité de production régionale). Malgré cela, la sous-région souffre d'un déficit d'énergie qui, avec les coupures fréquentes du réseau, ne permet pas d'industrialisation durable. Les populations rurales sont les plus affectées (presque 95 % de la population rurale n'ont pas accès à l'électricité).

Pour l'ensemble des pays, les principaux obstacles à une croissance saine, soutenue et durable demeurent: une base de production réduite à quelques secteurs d'activités, d'une manière générale, peu compétitifs, peu créateurs d'emploi et vulnérables aux chocs extérieurs; un faible niveau d'investissement concentré sur quelques secteurs; une multiplicité d'entraves économiques, structurelles et institutionnelles, dont la corruption. Les résultats positifs en ce qui concerne le taux de croissance demeurent donc fragiles eu égard à la faible compétitivité des économies de la sous-région. Le climat des affaires est très peu favorable, comme l'indiquent les résultats de l'Afrique centrale dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale, et la compétitivité du secteur privé s'en trouve affaiblie.

2.2.3. Situation commerciale

Les économies sont très ouvertes sur le marché mondial et les exportations représentent près de 40 % du PIB régional, avec des pourcentages allant de 10 % pour São Tomé e Príncipe jusqu'à plus de 90 % pour la Guinée équatoriale et la République du Congo (notamment en raison du pétrole) (cf appendice 1e).

Le commerce extérieur des pays de la CEMAC est dominé par l'exportation de produits de base, notamment le pétrole, les produits miniers et les produits agricoles. Cette structure des exportations a deux implications évidentes. Premièrement, puisqu'ils n'ont aucune influence sur les prix internationaux de ces produits, les pays sont vulnérables aux chocs des termes de l'échange et donc leurs balances des paiements et comptes courants subissent régulièrement les variations des cours et de la demande mondiale. Deuxièmement, le fait que les produits soient commercialisés à l'état brut signifie que les producteurs locaux, et donc les économies locales dans leur ensemble, n'obtiennent qu'une part infime de la valeur ajoutée finale des biens.

La bonne tenue des cours du pétrole en 2008 a eu un impact favorable sur l'évolution des termes de l'échange, comme illustré dans le graphique de l'appendice 1e. La bonne orientation des prix internationaux a permis d'améliorer la balance commerciale de la zone CEMAC depuis le début de la décennie, même si à présent elle se détériore et que le solde du compte courant devient négatif. Cependant, les flux de capitaux étrangers, dans le secteur pétrolier, influencent positivement le compte de capital et le solde de la balance des paiements. Pour ce qui concerne la RDC et São Tomé e Príncipe, le solde de la balance commerciale et du compte courant sont traditionnellement négatifs.

Commerce intracommunautaire

Le commerce intracommunautaire de la CEMAC comme de la CEEAC ne constitue qu'une part infime du commerce total: les exportations intracommunautaires représentaient moins de 1 % des exportations totales en 2005. Qui plus est, la part relative du commerce intracommunautaire a même diminué entre le milieu des années 1990 et 2005, période pendant laquelle l'union douanière de la CEMAC a été mise en place. L'augmentation de la part des échanges avec les pays non membres souligne l'absence d'effet de détournement de commerce au bénéfice des producteurs de la région. Une des raisons en est l'abaissement et la simplification des droits de douane sur les importations en provenance des pays tiers parallèlement à la mise en place de l'union douanière.

La baisse de la part des exportations intracommunautaires (qui en termes nominaux ont progressé) dans les exportations totales est en partie le résultat de la forte augmentation de la valeur des exportations de pétrole (et autres matières premières) à destination du marché mondial par certains des pays membres de la région.

Tableau 2. Part des exportations intracommunautaires en % des exportations totales 1990-2005.

	Année de création	1990	1995	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
CEMAC	1994	2,3	2,1	1,7	1,1	1,4	1,5	1,4	1,3	0,9
CEEAC	1983	1,4	1,5	1,3	1,1	1,3	1,1	1,0	0,9	0,6
CEDEAO	1975	7,9	9,0	10,4	7,9	8,5	10,9	8,6	9,4	9,5
UEMOA	1994	13,0	10,3	13,1	13,1	12,7	12,2	13,3	12,9	13,4
COMESA	1994	6,6	7,7	7,4	6,1	7,9	7,4	7,4	6,8	5,9
EAC	1996	13,4	17,4	14,4	20,5	21,4	19,3	18,2	16,6	15,0
SADC	1992	17,0	31,6	11,9	9,3	8,6	9,5	9,8	9,5	7,7

Source: World Bank, Africa Development Indicators 2007

À l'intérieur de la CEMAC, le Cameroun fournit plus de 60 % des importations intra-CEMAC de ses partenaires et le Gabon 25 %. On peut constater aussi une forte concentration des biens échangés sur 20 produits qui représentent plus de 50 % du total des échanges intracommunautaires. Les produits exportés dans la région reflètent en gros les avantages comparatifs et les dotations en facteurs de production des pays membres, avec les pays pétroliers exportant des produits pétroliers et les autres pays exportant des produits alimentaires, des matériaux de construction et autres. Peu de produits manufacturiers sont échangés, ce qui reflète le faible niveau de diversification industrielle des économies de la région et limite fortement les possibilités d'effets statiques et dynamiques de l'intégration. Les statistiques officielles ne comptabilisent pas les échanges informels (difficiles à quantifier), et qui sont probablement importants dans les zones frontalières. Des flux d'échanges informels importants existent aussi entre les pays de la région et les autres. Le commerce entre la zone CEMAC et la RDC reste essentiellement confiné aux échanges frontaliers avec le Congo et avec la RCA.

Les autres partenaires commerciaux de la région (aussi bien pour les échanges formels qu'informels) sont: l'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement le Nigeria pour le Cameroun (12 % des importations) et le Tchad; l'Afrique de l'Est, notamment le Soudan pour la RCA et le Kenya pour la RDC; l'Afrique australe pour la RDC, avec notamment l'Afrique du Sud (premier pays d'origine des importations), le Zimbabwe et la Zambie; l'Angola constitue également un pays exportateur dans la région, en particulier vers São Tomé e Príncipe et la RDC.

Commerce Afrique centrale - Union européenne

L'Union européenne est le premier partenaire commercial de la région en 2007, avec un solde positif en faveur de l'Afrique centrale. Le commerce bilatéral représente un flux légèrement supérieur à 11 milliards d'euros en 2007³. Les principales exportations de la région vers l'UE en 2008 sont constituées par les produits pétroliers (58 %), le bois (15 %), les diamants, les bananes et le cacao. La région importe principalement des médicaments, des véhicules, des céréales et des produits alimentaires. Les importations en provenance de l'Afrique centrale

³ Source : Eurostat, 2008

représentent 0,46 % des importations de l'UE et la région absorbe 0,32 % des exportations de l'UE.

Commerce Afrique centrale - pays émergents

La **Chine** est devenue un partenaire commercial majeur de l'Afrique centrale, à l'instar de ce qui s'est passé en Europe dans les années 1990. Sa part de marché dans les importations des pays d'Afrique centrale s'accroît chaque année depuis 2001. Les principales exportations de l'Afrique centrale vers la Chine sont constituées de produits miniers et du bois. L'Afrique centrale importe principalement des produits de consommation courante en provenance de Chine.

Les autres pays émergents ont une relation commerciale plus restreinte avec la région.

2.2.4. Situation sociale

La situation sociale des pays de l'Afrique centrale ne s'est pas améliorée, nonobstant les rythmes soutenus de croissance économique observés dans la région depuis plusieurs années.

La population dans l'ensemble de la région souffre d'un faible niveau d'**éducation** et de formation. Seul un tiers des enfants termine le cycle primaire au Tchad et en RCA; moins de 60 % au Cameroun, Gabon et Congo⁴. Le niveau d'accès en 1^{ère} année du primaire est inférieur de 4 points à la moyenne africaine (90/94 %) et le taux d'achèvement de treize points plus faible (51 contre 64 %); seul São Tomé e Príncipe et le Gabon devraient pouvoir atteindre l'OMD relatif à l'éducation pour tous.

Entre 1990 et 2005, l'**espérance de vie** a diminué pour la RCA, la RDC, le Cameroun et São Tomé et Príncipe. L'espérance de vie en RCA présente le niveau le plus faible (44 ans) et São Tomé et Príncipe le niveau le plus élevé (65 ans). Le taux de prévalence du **VIH** continue à s'accroître dans la région et particulièrement dans les zones de conflit et les zones de migration (parmi les adultes entre 15-49 ans: 11 % en RCA, 8 % au Gabon et 5 % au Cameroun). Outre les problèmes liés à l'état de santé des populations, il faut signaler la dégradation des performances des systèmes de santé. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est de 196 pour 1000 naissances vivantes en RCA, de 189 pour 1000 naissances vivantes au Cameroun et de 176 pour 1000 naissances vivantes au Tchad⁵. En République du Congo, la dégradation de l'accès aux médicaments dans les structures publiques et la stagnation du taux de mortalité infanto-juvénile sont le fait de dysfonctionnements tant politiques qu'administratifs du secteur de la santé.

En matière d'accès à l'eau potable, des progrès énormes restent à faire: on note un sous-alimentation des zones rurales et un accès limité dans les zones urbaines, avec des taux allant de 40 % au Tchad et en Guinée équatoriale à 88 % au Gabon.

Plusieurs maladies émergentes ou ré-émergentes telles que la grippe aviaire, la fièvre du Nil occidental, la dengue, le virus Usutu sont en nette recrudescence ces dernières années et constituent aujourd'hui une menace importante pour la santé publique. Les facteurs identifiés par différentes études qui conduisent à l'émergence des maladies humaines et animales sont l'explosion démographique qui s'accompagne d'une augmentation des besoins en produits animaux incitant à l'intensification des méthodes de production et à la densification

⁴ Source: Rapport *Éducation pour tous en Afrique*, UNESCO 2005

⁵ Source: *Rapport sur le développement humain 2007-2008*, PNUD.

géographique des élevages, à l'augmentation du trafic international ou encore à la déforestation.

Pour ce qui est de la situation des **femmes**, certaines pratiques et coutumes maintiennent les femmes dans des relations de dépendance et d'infériorité. Bien que la situation ait évolué et que des efforts aient été engagés, de nombreuses disparités persistent dans l'accès aux services sociaux de base et aux moyens de production, ainsi que dans les opportunités économiques. Les pays de la région devraient faire davantage d'efforts pour atteindre l'objectif 3 des OMD.

La politique des États en matière d'**emploi** consiste à inciter au développement des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que ceux du bois, de l'agriculture, du bâtiment et des travaux publics, de l'habitat, des mines et du tourisme. Le secteur public est le premier pourvoyeur d'emploi formel, et l'économie informelle occupe plus de 50 % de la population active (80 % en RDC, 70 % au Tchad et au Congo) et sa contribution au PIB est estimée à plus de 30 %.

En ce qui concerne les **migrations**, les flux semblent plus importants à l'intérieur de la région que vers l'extérieur. Ils sont le reflet des inégalités socio-économiques et des crises politiques. En particulier, on note des mouvements de réfugiés, de pasteurs, et des mouvements circulaires de travailleurs et de commerçants vers les pays côtiers. Les trois pays de la région ayant les IDH les plus élevés (Gabon, Congo et Cameroun) sont les plus attractifs et sont des pays d'immigration pour des populations en provenance surtout de l'Afrique de l'Ouest. Le Gabon estime à 400 000 le nombre d'immigrants, pour la plupart d'origine africaine, sur une population d'1,3 million d'habitants. La Guinée équatoriale devient aussi un pôle d'attraction important malgré les difficultés d'intégration des immigrants. Cette situation se traduit au niveau régional par des flux de transferts de fonds sortants deux fois supérieurs à ceux entrants (environ 2% du PIB).

Les mouvements dus à la traite des personnes portent particulièrement sur les femmes et les enfants, et constituent une autre variable des dynamiques migratoires en Afrique centrale. D'après l'UNICEF, dans les régions du nord du Cameroun, la traite des enfants (provenant du Tchad, de la RCA et du Nigéria) est un phénomène réel. Le Cameroun constitue un pays de transit vers le Gabon et la Guinée équatoriale, où les victimes sont utilisées comme domestiques et dans le petit commerce.

Pour ce qui est des **réfugiés et déplacés**, le Cameroun est un pays d'accueil en particulier de réfugiés de la RCA et du Tchad. En RCA il a un grand nombre de déplacés et les réfugiés étrangers proviennent notamment du Soudan, de la RDC et du Tchad. Au Tchad il a bien de déplacés, mais aussi des réfugiés en provenance du Soudan et de la RCA. En République du Congo les réfugiés proviennent notamment de la RDC, qui à son tour a beaucoup de réfugiés étrangers. Au Gabon il a une présence limitée de réfugiés, qui sont dans leur majorité originaire de la République du Congo.

Parallèlement à un taux de croissance urbaine élevé (4%), les taux d'**urbanisation** en Afrique centrale sont parmi les plus élevés de l'Afrique subsaharienne, mais ils varient d'un pays à l'autre: les taux de population urbaine les plus élevés se situent au Gabon (83,6 %) et au Congo (60,2 %), tandis qu'au Tchad ils s'élèvent à moins de 30 %.

2.3. SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Les écosystèmes et les ressources naturelles renouvelables

Les écosystèmes du bassin du Congo comprennent à la fois des écosystèmes forestiers, aquatiques (continentaux et maritimes) et savanicoles. Les massifs forestiers contiennent la plus importante concentration de biodiversité en Afrique, dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées. Ils constituent le deuxième massif de forêt dense humide au monde derrière l'Amazonie mais devant l'Asie du Sud-Est et le dernier massif forestier tropical encore à peu près intact. Ils sont aujourd'hui devenus un enjeu économique mondial majeur, au cœur des problèmes de gouvernance en Afrique centrale, constituant un défi d'ordre politique tant pour les pays eux-mêmes que pour la communauté internationale. Jusqu'alors relativement préservés, ils ne feront pas exception à la destruction si des mesures ne sont pas prises pour le maintien de leur intégrité et des services environnementaux globaux qu'ils assurent. Ces écosystèmes sont fragilisés par une fragmentation des domaines forestiers liée à l'agriculture, à l'exploitation forestière et minière, et à la croissance démographique.

Les enjeux les plus importants dans ce secteur en Afrique centrale sont d'apporter des réponses adaptées aux problèmes suivants:

- l'augmentation continue du déboisement dans la région et, en particulier, dans les forêts non soumises à un régime de protection (9 millions d'hectares). La RDC, qui était loin derrière les autres pays de la région dans la sauvegarde de son patrimoine forestier, montre une volonté politique croissante pour améliorer la situation;
- la gouvernance du secteur, en matière d'application des législations et de lutte contre l'exploitation et le commerce illégal;
- l'insuffisance de gestion des aires protégées; la région est caractérisée par la présence d'un réseau dense de 113 aires protégées totalisant près de 50 millions d'hectares. Malheureusement, seule une vingtaine de ces aires protégées bénéficiant de programmes d'appui de la communauté internationale sont effectivement gérées, les autres n'étant que des «paper parks»;
- le développement de l'infrastructure routière qui provoque, d'une part, le regroupement des populations le long des grands axes routiers et, d'autre part, accélère la dégradation des ressources naturelles plus accessibles à l'exploitation et au braconnage;
- la capacité institutionnelle et financière insuffisante pour une gestion durable des ressources naturelles et l'environnement des pays de la région;
- le braconnage (chasse commerciale) qui alimente les villes et reste une pratique répandue dans la région, liée aux traditions alimentaires et au manque de retombées économiques pour les populations rurales.

Toutefois, ce secteur bénéficie d'une politique régionale adoptée au niveau des Chefs d'État, qui constitue un élément intégrateur concret en Afrique centrale, les États ayant pris l'habitude de coopérer pour répondre à des impératifs de gestion de biens communs.

Les bassins hydrologiques et les ressources en eau

La problématique de l'eau se présente de façon différenciée au sein de la région. Au Tchad, au nord du Cameroun et en RCA, la sécheresse est une menace sérieuse depuis ces dernières décennies. Le lac Tchad, le plus grand bassin endoréique du monde et importante source d'eau

pour les activités économiques, représente désormais 30 % de sa superficie d'origine. Sa disparition aurait des répercussions graves sur le plan socio-économique et environnemental. Cependant dans le reste de la région, la disponibilité de ressources en eau est considérable du fait de l'intensité des précipitations et du réseau hydrographique particulièrement dense. Le bassin des rivières Congo-Oubangui-Sangha est le 2^e bassin hydrologique du monde avec pour épine dorsale le fleuve Congo. Le bassin couvre 3,5 millions km² avec des voies navigables d'environ 22 600 km de longueur. Il représente une ressource stratégique de la région dans tous les domaines, qui doit encore être bien exploitée. Les grands lacs de l'est de la RDC sont importants non seulement en matière de pêche pour les populations locales, mais aussi pour leur biodiversité élevée, avec notamment une faune endémique exceptionnelle. La problématique de la gestion de l'eau constitue une préoccupation de la région qui s'est dotée d'instruments à cet effet. La Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), a été créée en 1999 par un accord entre la RDC, la République du Congo, la RCA et le Cameroun (avec l'Angola comme observateur) instituant un régime fluvial uniforme. La Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), créée en 1964, rassemble le Tchad, le Cameroun, la RCA, le Nigeria et le Niger (avec le Soudan comme observateur).

À l'image du bois et de la faune pour les forêts, les ressources de la **pêche** constituent un enjeu environnemental fondamental pour la sous-région tant au niveau social que pour la diversification de l'économie. Les enjeux les plus importants du secteur des pêches concernent: la gouvernance du secteur (harmonisation, amélioration et application des législations nationales; le contrôle et la surveillance de la pêche illicite) et la connaissance de la ressource, indispensable à sa gestion, qui actuellement n'est pas assurée.

L'environnement urbain et la pollution

L'exode des populations rurales vers les agglomérations urbaines ainsi que la mauvaise gestion des villes multiplient les impacts environnementaux négatifs, liés à la présence d'un pool concentré de consommateurs de ressources naturelles. Néanmoins, les concentrations urbaines offrent également des opportunités d'économie ou d'efficacité dans le traitement des impacts, surtout dans une région caractérisée par un peuplement dispersé. Cependant, le manque de gestion de la croissance urbaine et de l'assainissement des villes est l'une des faiblesses de la région.

Les dégâts liés à l'exploitation du pétrole, du diamant et autres minerais à forte valeur ajoutée commerciale (par ex. coltan ou cobalt) constituent un enjeu environnemental localement important. Si les grandes compagnies pétrolières savent aujourd'hui maîtriser les conditions de l'exploitation dans le respect de normes environnementales très strictes, il n'en est pas de même pour l'exploitation souvent artisanale du diamant et des minerais précieux.

Le changement climatique

Toutes les problématiques ci-dessus sont étroitement liées au changement climatique, que ce soit au niveau de l'adaptation ou de la mitigation. Le rôle des forêts d'Afrique centrale en tant que puits de carbone et régulateur des cycles hydrologiques est de première importance.

La gestion durable des sols est également un élément important. La problématique de la dégradation des sols (érosion, perte de fertilité, désertification) est présente surtout au nord du Cameroun, de la République centrafricaine et au Tchad, où elle prend une importance cruciale. Cette problématique est aussi liée à l'adaptation au changement climatique.

3. PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE

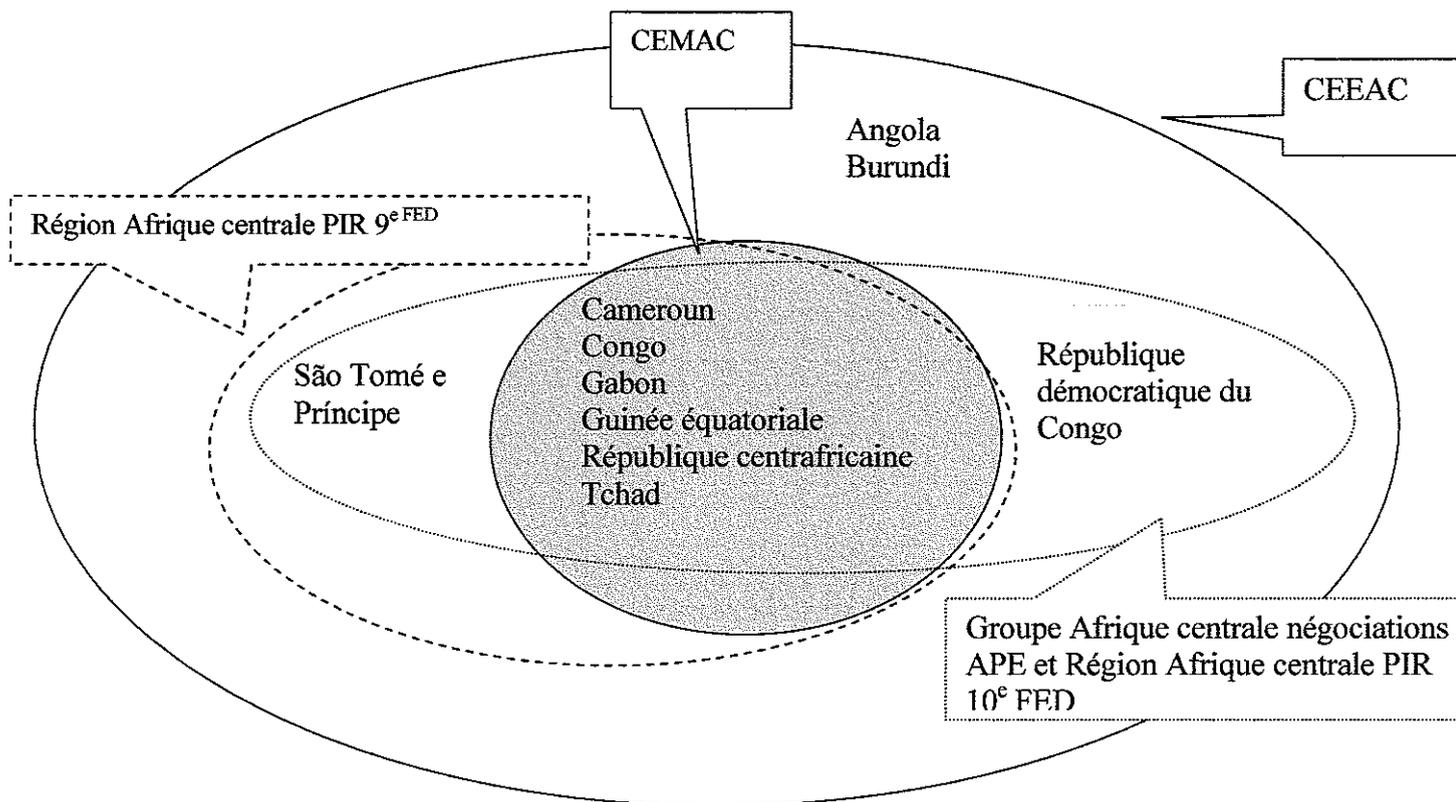
3.1. INTRODUCTION

3.1.1 La configuration de l'Afrique centrale

La dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale est caractérisée par une définition encore floue de la configuration de la région, ce qui constitue un obstacle à l'institutionnalisation de ce cadre régional. Les deux institutions régionales - CEMAC et CEEAC - ont des mandats qui se superposent partiellement.

La coopération régionale de la Commission européenne avec l'Afrique centrale au titre du PIR 9^e FED concernait les six États membres de la CEMAC plus São Tomé e Príncipe. À la suite de la décision de la République démocratique du Congo (RDC) de participer, au sein du groupe de l'Afrique centrale, aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE), la RDC a rejoint la configuration Afrique centrale également pour la coopération du 10^e FED. L'intégration de la RDC dans cette configuration régionale modifie considérablement le poids et l'importance politique et économique de la région. À l'heure actuelle, la RDC est membre de trois organisations régionales (CEEAC, SADC et COMESA). Cette nouvelle configuration du 10^e FED couvre une vaste région géographique de plus de 5,4 millions de km² et représente une population de plus de 90 millions d'habitants avec une faible densité, moins de 17 habitants au km².

Pour ce qui est des autres pays de la CEEAC, qui n'appartiennent pas à la configuration de l'APE et du PIR d'Afrique centrale, l'Angola a choisi la configuration de la Southern Africa Development Community (SADC) et le Burundi celle de l'East African Community (EAC) et du Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). La RDC et le Burundi font également partie, avec le Rwanda, de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).



3.1.2. Les institutions

La CEMAC

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est composée du Cameroun, de la République du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, du Tchad. São Tomé e Príncipe a un statut d'observateur. Le siège de la CEMAC est à Bangui. La CEMAC, lancée en 1994 mais opérationnelle depuis 1999, s'est construite sur l'expérience de l'UDEAC et autour de l'intégration monétaire basée sur la monnaie commune, le franc CFA.

Le premier article du traité établissant la CEMAC rappelle les objectifs visés par celle-ci:

« La mission essentielle de la Communauté est de promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution de deux Unions: une Union économique et une Union monétaire. Dans chacun de ces deux domaines, les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'union, susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire. »

À cet effet, les parties signataires ont créé quatre institutions rattachées à la Communauté (i) l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC.); (ii) l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC); (iii) le Parlement communautaire; (iv) la Cour de justice communautaire. La Communauté dispose de quatre organes de décision principaux qui sont: la Conférence des Chefs d'État; le Conseil des ministres de l'UEAC; le Comité ministériel de l'UMAC et la Commission de la CEMAC.

La CEMAC vise la création, sur une période de 15 ans (1999-2014), au cours d'un processus en trois étapes, d'un marché commun sans entraves au commerce inter-États. Toutefois, il faut noter un écart important entre le dispositif juridique existant, assez complet, et l'état de l'application des décisions communautaires par les États. Dans de nombreux domaines de l'intégration économique régionale, les résultats restent faibles et décevants. L'application effective des réformes par les États et le respect des dispositions relatives à la libre circulation reste le grand défi de la région dans les années à venir.

À la suite d'une série d'audits internes, la CEMAC a initié une réforme pour rendre plus dynamique et efficace ses institutions. Une Commission plus indépendante des États membres et impulsant une meilleure dynamique a été créée en 2007 et les Commissaires ont été mis en place en 2008 avec une réorganisation conséquente de la Commission et la rationalisation des institutions et organismes spécialisés. D'autres réformes institutionnelles importantes sont engagées et certaines ont été confirmées au cours du sommet des Chefs d'État de juin 2008, dont l'installation du Parlement communautaire au cours du premier trimestre 2009. Une autre décision importante concerne la disponibilité désormais intégrale pour la communauté de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (1 % sur les importations des pays tiers), qui constitue la source principale de financement de la CEMAC.

La CEEAC

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créée en 1983 et regroupe actuellement 10 pays (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, RDC et São Tomé e Príncipe), le Rwanda ayant quitté l'institution en 2007.

La CEEAC est organisée autour d'une Conférence des Chefs d'État, d'un Conseil des ministres, d'une Commission consultative et d'un Secrétariat général. La création d'une Cour de justice est envisagée et les Chefs d'État ont créé un réseau de parlementaires, prélude au Parlement communautaire.

Lors de sa création, la CEEAC s'est fixée pour but de *«promouvoir et renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et autonome entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, [...] en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses membres et de contribuer au progrès du continent africain»*.

La CEEAC a connu une période d'hibernation pendant les années 90 (en grande partie due aux conflits sévissant dans sept des onze États membres), mais a repris progressivement ses activités depuis 1999 (programme de relance adopté par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement à Malabo).

En 2007, la CEEAC a adopté une vision stratégique à horizon 2025 avec comme priorités jusqu'à 2015 la paix et la sécurité, les infrastructures, l'énergie, l'eau et l'environnement. La CEEAC assure le secrétariat de la coordination régionale de suivi du New Partnership for Africa's Development (NEPAD).

L'institution est encore dans une phase de structuration et de recrutement du personnel avec l'appui de la BAD, de l'ACBF et de la CE. La BAD a financé une étude de diagnostic de l'institution et un nouvel organigramme sera prochainement entériné par la CEEAC, ce qui

devrait renforcer la structuration et l'efficacité de l'institution. Depuis 2007, l'institution s'est renforcée en ressources humaines dans tous les départements, et le personnel bénéficie de formations tant méthodologiques que thématiques.

L'institution a rencontré beaucoup de difficultés dans la mise en place effective du mécanisme de financement basé sur la contribution communautaire d'intégration - CCI - (0,4 % de la valeur en douane des importations des pays tiers). Le sommet des Chefs d'État de 2007 a approuvé une nouvelle clé de répartition entre États membres et a décidé un régime de sanctions pour le non reversement des montants prélevés.

La rationalisation des institutions régionales

Un processus de rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) a été engagé au niveau continental en 2006. À ce titre, l'Union africaine a choisi la CEEAC comme organisation régionale de référence pour l'Afrique centrale. Un mémorandum d'accord a été signé entre la CEEAC, la CEMAC et la CEA sur l'harmonisation des politiques et des programmes. Dans le cadre de cette rationalisation, la XIII^e Conférence des Chefs d'État de la CEEAC d'octobre 2007 a décidé la mise en place d'un comité de pilotage (CEEAC, CEMAC, CEA, BAD) en vue d'accélérer le processus d'harmonisation et de coordination des politiques. Les termes de référence de ce comité de pilotage ont été rédigés et seront soumis à l'examen de la XIV^e Conférence des Chefs d'État de la CEEAC de 2009.

Autres acteurs et opérateurs

La **Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)**, fondée en 1976, regroupe trois pays de la région des Grands Lacs, à savoir la RDC, le Burundi et le Rwanda. Elle a son siège à Gisenyi, au Rwanda. Avec les multiples crises qui ont affecté la région, la CEPGL est restée inactive pendant plusieurs années jusqu'à sa relance officielle en 2007. Les objectifs de cette institution sont de contribuer à la consolidation de la paix et à l'intégration économique de la région, en focalisant l'action en particulier sur les domaines de l'énergie, des transports, du développement rural, de l'environnement et de l'enseignement.

Les ordonnateurs régionaux pourront recourir aux institutions spécialisées de la région et aux acteurs non étatiques (ANE) pour la mise en œuvre du PIR. Parmi les acteurs présents dans la région et qui pourront jouer un rôle dans la mise en œuvre de la présente stratégie, il y a la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique). Cette liste n'est pas exhaustive.

La **Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC)**, créée par les pays de la CEMAC en 1975, a comme objectif de promouvoir le développement économique et social des États membres, notamment par le financement des projets multinationaux et des projets d'intégration économique. Bien qu'elle constitue une institution de la CEMAC, la Banque peut participer au financement des projets intéressant à la fois un État de la CEMAC et un ou plusieurs États non membres. La BDEAC est actuellement en train de réaliser une réforme interne et de renforcer ses capacités avec l'appui de la Banque mondiale et de la France. La région a proposé que la BDEAC gère un futur fonds régional pour accompagner la mise en œuvre de l'APE, le FORAPE - Afrique centrale.

L'**OHADA**, créée en 1993, comprend 16 États (tous les pays de la CEMAC y ont adhéré et la RDC et São Tomé e Príncipe ont entamé les démarches ad hoc) et a comme objectif l'harmonisation du droit des affaires par l'élaboration et l'application de règles communes

simples, par la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées et par l'encouragement au recours à l'arbitrage pour le règlement des différends contractuels.

3.2. ÉTAT DES LIEUX: ACQUIS ET DÉFIS DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE

3.2.1. Agenda d'intégration économique et commerciale

3.2.1.1. Politiques économiques et financières

La coopération financière en Afrique centrale dans la zone **CEMAC** est basée sur la monnaie unique, le franc CFA. Cette monnaie est arrimée à l'euro avec une parité fixe, grâce à un compte d'opération ouvert au Trésor français au bénéfice de la banque centrale, la BEAC. Ce mécanisme garantit la convertibilité de la monnaie, sa stabilité et la liberté de transfert. La coopération financière implique la participation de tous les États bénéficiant de cette monnaie aux comités dits «de la zone franc». La CEMAC dispose d'une agence de régulation et de supervision du marché financier (COSUMAF); en plus du Douala Stock Exchange, une bourse des valeurs mobilières en Afrique centrale (BVMAC) a été créée en 2005 et est opérationnelle depuis 2008.

Afin d'assurer le suivi de la convergence entre États membres de la CEMAC, un dispositif de surveillance multilatérale reposant sur une batterie de critères macroéconomiques a été mis en place. Un rapport de surveillance est produit à cet effet sur une base semestrielle. Toutefois, cette prérogative de la Commission connaît quelques défaillances, dues en particulier à l'absence et aux disparités des statistiques entre États membres, ainsi qu'au fonctionnement inadéquat des cellules nationales de surveillance multilatérale. De même, l'élaboration des programmes triennaux de convergence est toujours incomplète (jusqu'à maintenant seuls trois États l'ont élaboré). Par ailleurs, malgré le respect, dans l'ensemble, de la plupart des critères de surveillance multilatérale, il n'y a pas de convergence réelle des économies nationales.

La CEMAC a adopté un programme statistique sous-régional pour la période 2008-12 adossé sur un fonds statistique domicilié à la BEAC. Par ailleurs, la Commission de la CEMAC a engagé un ambitieux programme d'harmonisation des finances publiques, axée notamment sur une nomenclature compatible entre les États membres.

Bien que le traité de la **CEEAC** ne précise pas expressément que l'objectif est l'union économique, l'article 4 mentionne les questions monétaires et financières comme faisant partie du cadre de l'institution. Pour le moment il n'y a pas de plan d'actions dans ce domaine.

3.2.1.2. Construction du marché commun et commerce

En ce qui concerne la **CEMAC**, l'**union douanière** est, avec la monnaie commune, le domaine d'intégration le plus avancé. Elle dispose d'un Code des douanes communautaire dont la dernière révision a été adoptée en août 2001 et qui intègre les principes de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Cependant des distorsions subsistent, notamment l'application de valeurs de référence pour des raisons liées aux pertes de recettes et à la non maîtrise des règles de l'OMC sur l'évaluation en douane par les agents des douanes et les opérateurs économiques. Le code contient également des mesures de sauvegarde ainsi qu'une procédure de règlement des différends entre les opérateurs économiques et l'administration fiscale.

Le tarif extérieur commun -TEC - (qui s'applique aux échanges des pays membres de la Communauté avec les pays tiers) déjà en place au niveau de l'UDEAC a été révisé en 2001 et

2007. La structure du TEC est formée des droits de douane (DD) et, depuis janvier 2002, de la taxe communautaire d'intégration - TCI - (redevance de 1 % pour le financement de la Communauté), conformément aux dispositions de l'article 4 du Code des douanes de la CEMAC. Les taux DD applicables aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC sont ventilés en quatre catégories allant de 5 % pour les biens de première nécessité à 30 % pour les biens de consommation courante. Il est basé sur la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, version 2002. Une réflexion sur l'opportunité et les implications du passage à 3 catégories de taux est en cours. Le tarif préférentiel généralisé qui s'applique aux échanges entre les États membres a été ramené à 0 depuis 1998. La CEMAC dispose de ses propres règles d'origine.

Le tarif douanier constitue le principal instrument de politique commerciale des pays membres de la CEMAC. Tous les droits de douane appliqués sont des droits *ad valorem* et il n'existe pas de taux saisonniers ou variables, ce qui renforce la transparence du régime. Par suite des négociations du cycle d'Uruguay, la CEMAC a consolidé ses droits à un taux plafond de 80 % sur tous les produits agricoles (définition de l'OMC).

Toutefois, l'application de la réglementation n'est pas uniforme ce qui introduit un biais dans la mise en œuvre de la réforme fiscal-douanière (RFD). La double taxation persiste et le principe de la libre circulation des marchandises n'est pas en vigueur dans la CEMAC, en dépit de l'adoption du TEC.

Pour ce qui est des autres aspects du **marché commun**, la libre circulation des capitaux, des services et des personnes n'est toujours pas effective dans l'ensemble de la zone CEMAC. La libre circulation des personnes présente encore de nombreuses distorsions (nécessité pour les ressortissants de la Communauté d'avoir un visa d'entrée pour le Gabon ou la Guinée équatoriale) et il n'existe pas de marché régional du travail. Le sommet de la CEMAC de juin 2008 a décidé des mesures pour accélérer la mise en place effective de la libre circulation des personnes et la mise en circulation du passeport CEMAC au plus tard en janvier 2010.

Parmi les **règles liées au commerce**, les initiatives en cours portent sur la concurrence (mise en place du Conseil régional de concurrence) et les normes techniques (des études ont été réalisées en vue de la mise en place d'un dispositif qualité). Les États de la CEMAC sont membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Toutefois, la Charte communautaire des investissements (CCI) n'a pas joué son rôle dans l'attraction des investissements étrangers en raison des limites liées à l'exclusion de certains secteurs (pétrole, forêts, mines, tourisme) et au défaut d'harmonisation des législations nationales avec le cadre communautaire. Aussi, la CCI doit être refondue afin d'améliorer son mode opératoire et son articulation entre le niveau régional et le niveau national.

La zone de libre-échange **CEEAC** a été lancée le 1^{er} juillet 2004, et se met en place progressivement malgré les difficultés rencontrées. La présence au sein de la CEEAC de plusieurs monnaies ne facilite pas les échanges commerciaux. Par ailleurs, la zone géographique couverte par la CEEAC se superpose avec celles d'autres zones de libre-échange. L'approche de la CEEAC est de capitaliser les acquis de la CEMAC, avec laquelle un processus d'harmonisation des instruments de la politique commerciale est en cours (TEC, règles d'origine, transit, droits compensatoires et documents d'accompagnement des marchandises), notamment en ce qui concerne la RDC et São Tomé e Príncipe, qui ne sont pas membres de la CEMAC. Une étude a été réalisée en 2008 pour évaluer les implications d'une adhésion de São Tomé e Príncipe à la CEMAC et des réflexions sont actuellement en

cours. L'arrimage de ces deux pays à la configuration Afrique centrale dans le cadre de l'APE implique, à terme, qu'une zone de libre-échange soit mise en place et si possible qu'un code douanier commun soit adopté entre la RDC et São Tomé e Príncipe, d'une part, et la CEMAC, d'autre part.

Etant donné que le volet commercial de l'accord de Cotonou a expiré au 31 décembre 2007, dans le cadre des mandats reçus des États membres, la CEMAC et la CEEAC négocient un **APE régional** complet avec l'Union européenne (voir point 3.4). L'APE doit remplacer ce volet; il favorisera l'intégration régionale et le développement économique. Par ailleurs la CEMAC et la CEEAC s'appliquent à mettre en œuvre plusieurs autres **accords commerciaux**. La CEMAC projette de conclure un accord de coopération commerciale avec l'Égypte et instruit des négociations avec les États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA). La CEEAC a organisé des rencontres de promotion des échanges commerciaux avec l'Inde. Tous les pays de l'Afrique centrale, à l'exception de la Guinée équatoriale et São Tomé e Príncipe (qui a initié les démarches d'adhésion), sont membres de l'OMC. En outre, la CEMAC est membre du Comité du commerce et du développement de l'OMC.

D'importantes barrières non tarifaires constituent de réels obstacles au **commerce intracommunautaire** en Afrique centrale, parmi lesquelles figurent les tracasseries administratives, dont la taxation des marchandises qui devraient être en libre circulation, les contrôles intempestifs le long des corridors et les coupeurs de route, le mauvais état des routes. Les pays et régions enclavés et insulaires souffrent particulièrement de ces difficultés qui pèsent sur leur développement.

Pour ce qui est de l'**application du droit des affaires (traité OHADA)**, un effort reste à faire pour diminuer les lourdeurs administratives au niveau des États. Dans ce domaine les activités devront se poursuivre, en synergie avec les initiatives nationales d'appui à la compétitivité et d'amélioration de l'environnement des affaires.

3.2.2. Développement des politiques sectorielles pour le développement durable

En matière de politiques sectorielles, on observe un certain dynamisme, notamment dans les infrastructures de réseaux (énergie, transports, télécoms), l'agriculture, le commerce et l'environnement. Dans ce cadre, les deux organisations régionales ont entamé un rapprochement de leurs programmes qui devraient, à terme, aboutir à l'harmonisation de leurs politiques.

3.2.2.1. Transports, énergie et télécommunications

Le développement d'approches sectorielles régionales est particulièrement significatif sur le plan des transports et de l'énergie, dont l'état actuel des réseaux a un impact considérable sur la compétitivité de la région.

Dans le domaine des **transports**, le secteur routier est sans doute celui qui affecte le plus directement les capacités productives et où la région gagnerait le plus en compétitivité. C'est pourquoi l'approche régionale de la CEEAC et de la CEMAC est assez développée, avec un **Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale** (PDCT - AC), adopté en 2004.

La politique d'intervention s'appuie sur un réseau structurant avec une définition de corridors de développement qui met l'accent sur le besoin de développement des échanges entre zones

côtières et zones enclavées et priorise les investissements suivant des critères de faisabilité technique, économique et financière.

Un programme pilote de facilitation du transport et du transit est en cours de mise en œuvre sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala - N'Djamena (financement partiels des travaux sur fonds BAD, BM et CE). Les leçons tirées seront appliqués sur les autres corridors, notamment Pointe Noire-Brazza-Bangui-Ndjamen et Yaoundé-Brazzaville.

En ce qui concerne le corridor multimodal Pointe Noire-Brazzaville/Kinshasa-Bangui, et plus particulièrement le transport fluvial (Congo-Oubangui), un service commun à la RCA et au Congo (SCEVN) assure l'entretien des voies navigables avec la Régie des voies fluviales de la RDC (RVF). Le projet de pont rail-route sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa, qui doit être finalisé par la CEEAC, la CEMAC et les 2 États (financement des études prévu par la BAD et travaux à réaliser en Built Operate Transfer - BOT-), reste d'actualité.

En matière de **sécurité aérienne**, des initiatives sont en cours dans les différents pays en collaboration avec l'Agence pour la sécurité aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). À cet effet, un financement pour un montant de 5 millions d'euros a été mis en place en RDC sur le 9^e FED. Une réunion des ministres des transports de la CEEAC en septembre 2008 a adopté un Plan d'action 2008-15 portant, entre autres, sur l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, la desserte aérienne et l'amélioration de la sécurité.

L'approche régionale relative à la **stratégie énergétique** s'est développée autour du *Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC)*, créé en 2003, qui regroupe à la fois les États et les compagnies électriques et est devenu un organisme spécialisé de la CEEAC en 2007. Le PEAC est responsable de la mise en œuvre et de la politique énergétique, de la coordination de l'expansion des infrastructures de la Communauté, de l'établissement des conditions légales, techniques et commerciales pour accroître les investissements et les échanges d'électricité.

La CEMAC a adopté en 2006 un plan d'action relatif à l'énergie comprenant 11 activités dont deux concernant l'énergie rurale et périurbaine ont bénéficié d'un financement de 50 % de la facilité pour l'énergie de l'UE (2008 – 2011). L'élaboration d'un schéma directeur communautaire pour le développement de l'électricité privilégiant l'hydroélectricité est prise en compte par le PER/CEMAC.

Dans le secteur des **technologies de l'information et de la communication (TIC)**, la région fait face à la faiblesse des infrastructures et des réseaux (les opérateurs cellulaires construisent leur propre backbone national), un cadre législatif en déphasage avec les évolutions rapides des TIC. En 2005, la CEMAC a élaboré la stratégie «e-CEMAC 2010» qui comporte six sous-programmes, dont deux vont être mis en œuvre: harmonisation du cadre législatif et interconnexion des réseaux par fibre optique.

En 2008, la CEEAC a défini ses objectifs dans ce domaine, traduits dans un plan d'action.

3.2.2.2. *Agriculture et sécurité alimentaire*

La stratégie agricole commune (SAC) élaborée par la CEMAC, avec l'appui de la FAO, met l'accent sur l'harmonisation des politiques agricoles, l'intensification de la production et des réformes institutionnelles. Des programmes fédérateurs ont été mis sur pied dans les domaines suivants: semences, biosécurité, pêche continentale et aquaculture, homologation des pesticides, qualité (programme qualité CEMAC) et recherche agricole.

Au niveau de la CEEAC, un Fonds spécial régional de développement agricole a été créé et une politique agricole commune (PAC) est en cours d'élaboration.

La CEMAC et la CEEAC ont élaboré, avec l'appui de la FAO, un programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) résultant de la fusion des PRSA CEMAC et CEEAC.

3.2.2.3. *Ressources naturelles renouvelables*

Le domaine des **ressources naturelles renouvelables** se présente comme fortement intégré au niveau régional, en particulier pour des raisons physiques liées à l'étendue du massif forestier, mais également du fait de la dynamique institutionnelle.

L'Afrique centrale a créé en 1999 la Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) en vue de la gestion durable des écosystèmes forestiers. Cette dernière a adopté en février 2005 un «Plan de convergence régional» et est devenue institution spécialisée de la CEEAC en 2007. Elle fédère l'ensemble des organisations régionales du secteur.

Créé en 2000, le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été mandaté par la COMIFAC pour appuyer la gestion des aires protégées.

En 2002, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) a été lancé pour fédérer tous les acteurs étatiques, non étatiques y compris les bailleurs.

La CEEAC a été désignée par l'UA pour assurer la mise en œuvre de l'initiative «Environnement» du NEPAD, notamment son plan d'action pour l'Afrique centrale, et a adopté en 2007 un document de politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

La CEMAC a élaboré un projet de plan d'action environnemental (PAE), dont les grands axes visent la gestion rationnelle des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles. Une réglementation sous-régionale sur la protection de la couche d'ozone a été adoptée. Elle est basée sur le contrôle des importations de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et s'appuie sur la coopération entre les services nationaux de l'environnement et des douanes.

Dans le secteur de la **pêche**, la coopération régionale entre les États relève du Comité régional des pêches (COREP) créé en 1984 et devenu en 2007 un organisme spécialisé de la CEEAC. Un plan d'action stratégique élaboré avec l'appui de la FAO a été adopté en 2008, avec des actions au niveau de la surveillance des ressources halieutiques ainsi que des réglementations sur l'allocation et l'exploitation des ressources. Dans ce cadre, la CEMAC, a réalisé deux études: l'une sur la commercialisation des produits halieutiques en zone CEMAC et São Tomé e Príncipe et l'autre sur la pêche continentale et l'aquaculture en zone CEMAC, en collaboration avec la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA).

En matière de gestion des **ressources en eau**, la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), créée en 1999, est chargée de la gestion de ce bassin hydrographique.

La CEEAC a adopté en 2006 la création d'un cadre approprié de coordination et d'harmonisation des activités en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Elle a confié à la CICOS la mission de représenter les intérêts des pays donateurs dans le projet de transfert des eaux du Congo-Oubangui vers le lac Tchad. Au niveau de ce dernier, la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) participe à la mise en œuvre du programme intégré des ressources en eau de ce lac.

3.2.2.4. *Éducation, recherche, culture et affaires sociales*

En matière d'éducation, de culture et d'affaires sociales, parmi les principales orientations de la CEMAC figurent: i) la construction de l'Espace CEMAC de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle, y compris la réforme Licence-Master-Doctorat, fondé sur l'idée de pôles d'excellences; ii) la formation à distance des enseignants en se fondant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication; iii) la mise en œuvre d'une réponse concertée au VIH/SIDA en milieu universitaire et la définition d'une politique en faveur des populations vulnérables; iv) l'élaboration d'une stratégie en faveur des travailleurs migrants. Une politique régionale en matière de recherche, science et technologie doit encore être développée.

Dans le domaine de la recherche, notamment la recherche appliquée au développement (R&D), une politique régionale a été définie. La CEMAC a adopté un document de programmation qui dresse une liste des projets de R&D envisagés et le Centre africain de recherche sur la banane et la banane plantain (CARBAP) a été reconnu par la CEMAC comme centre d'excellence.

La CEEAC a également pour objectif dans ce domaine de développer la mobilité des enseignants et étudiants et de réduire le déficit existant dans l'enseignement scientifique.

3.2.2.5. *Industrie*

Dans le domaine de l'industrie, la CEMAC a adopté en 2006 une feuille de route sur le développement industriel dans le cadre de *l'Initiative du renforcement des capacités productives en Afrique centrale* (IRCPA) du NEPAD. L'objectif vise à améliorer les performances industrielles et l'emploi, à travers l'harmonisation et l'intégration des activités industrielles au sein de la région, l'utilisation optimale des chaînes de valeur dans les secteurs clés, l'augmentation de la productivité. Une première étude d'identification de besoins et activités pour la mise en œuvre d'actions dans ce domaine a été entreprise en liaison avec l'ONUDI.

3.2.3. *Construction de l'agenda d'intégration politique*

Dans le cadre de la relance de ses activités, en 1999, la CEEAC a été chargée de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale. Institution de référence de l'Union africaine dans ce domaine, la CEEAC a un rôle à jouer, qui est prévu par le protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La Conférence des Chefs d'État d'octobre 2007 a décidé de donner une nouvelle impulsion à la mission de la CEEAC en matière de paix et de sécurité, en l'inscrivant en tête des priorités de son action.

La CEEAC a créé en 1999 un Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX) avec pour mandat de prévenir et résoudre les conflits et de mener les actions nécessaires à la préservation et consolidation de la paix et de la sécurité. Le COPAX est l'organe de concertation politique et militaire des États membres de la CEEAC et est appuyé par une

structure de préparation et de planification des décisions, la Commission de défense et de sécurité (CDS). Le COPAX a retrouvé une certaine dynamique en 2008.

Au sein du département chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité (DIHPSS), une direction des actions politiques et diplomatiques (DAPD) a été établie. Une unité d'appui aux processus électoraux dans les États membres a été créée en novembre 2005. Un *Mécanisme d'alerte rapide en Afrique centrale* - MARAC - a également été créé en 2007 et est en phase de développement.

La *Force multinationale de l'Afrique centrale* (FOMAC), dont l'état-major régional est à Libreville, est en phase de mise en œuvre opérationnelle. Elle est présente depuis juillet 2008 en RCA sous le mandat MICOPAX, succédant à la FOMUC, force gérée par la CEMAC depuis 2002 avec des effectifs du Gabon, du Congo et du Tchad et dans la dernière phase du Cameroun. Depuis janvier 2009, la MICOPAX a un mandat multidimensionnel.

Par ailleurs, il existe un pacte de non-agression (1996), ainsi qu'un pacte d'assistance mutuelle (2000) dont la vocation est de promouvoir l'organisation d'une sécurité collective en Afrique centrale.

Au niveau de la CEMAC, un pacte de non-agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les États membres a été conclu en février 2005. Il est assorti d'un accord d'extradition entre les États membres. La Force multinationale de la CEMAC en RCA (FOMUC) a sécurisé les élections et, depuis 2005 jusqu'au passage de la responsabilité à la CEEAC, a appuyé les efforts de rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire centrafricain.

3.3. PROCHAINES ÉTAPES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Les prochaines étapes intègrent les difficultés d'ordre politique et structurel, ainsi que celles liées à l'état encore embryonnaire du processus d'intégration régionale et à l'application des dispositions communautaires par les États membres. En définitive, la dynamique régionale dépend de la capacité des institutions à œuvrer dans le sens d'une convergence politique et des économies nationales vers une logique communautaire. Par ailleurs, l'APE régional complet en cours de négociation constituera un autre paramètre important de l'approfondissement de l'intégration régionale.

L'un des obstacles majeurs à l'institutionnalisation du cadre régional demeure le caractère fluctuant des contours de la région. Cette géométrie variable permet une multiplicité de définitions légitimes de la région tout en suscitant des risques que des processus parallèles se développent et amoindrissent les efforts d'approfondissement de l'intégration régionale. Malgré ces problèmes, les deux CER continuent d'œuvrer pour accroître leur coordination et leur harmonisation.

La réforme institutionnelle de la CEMAC, initiée en 2005, a été confirmée par certaines mesures déjà réalisées (comme la transformation du Secrétariat exécutif en Commission et le renforcement en ressources humaines). Les mesures principales visant le renforcement de la compétence communautaire, la mise en œuvre effective des dispositions communautaires et en particulier la mise en place complète du marché commun (et notamment la libre circulation des personnes) constituent des éléments essentiels des prochaines étapes du processus d'intégration. A cela on peut ajouter l'élaboration du Programme économique régional (PER),

la sécurisation des sources de financement communautaires et la redynamisation du Fonds de développement communautaire (FODEC).

Suite à sa relance, il y a environ 10 ans, la CEEAC entre dans une phase importante de son développement, particulièrement en ce qui concerne son mandat en matière de paix et de sécurité, domaine pour lequel elle constitue l'organisation de référence pour l'Afrique centrale. Les prochaines années verront le développement de l'architecture panafricaine de paix et de sécurité en Afrique centrale, ainsi que le développement de la mission de paix en RCA (MICOPAX), gérée par la CEEAC. La Conférence des Chefs d'État de 2007 a décidé de retenir jusqu'en 2015 trois axes prioritaires d'activité: la paix, la sécurité et la stabilité; les grandes infrastructures, notamment de transport (PDCT-AC); l'énergie, l'eau et l'environnement.

Dans le cadre des prochaines étapes de l'intégration régionale en Afrique centrale, le processus de rationalisation et d'harmonisation entre les deux organisations régionales (CEEAC et CEMAC) sera un des éléments décisifs pour atteindre des résultats durables. Les évolutions positives en ce sens, comme par exemple la construction de l'union douanière CEEAC à partir des acquis de la CEMAC, ainsi que le transfert de la gestion de la force de paix en RCA à la CEEAC, devront se poursuivre. En cohérence avec ce processus fondamental de rationalisation, le renforcement des capacités aussi bien au niveau régional qu'au niveau des administrations nationales, constitue un élément essentiel de la réussite des prochaines étapes de l'intégration régionale.

3.4. COHÉRENCE ENTRE L'APE ET L'AGENDA D'INTÉGRATION RÉGIONALE

Les pays de la région Afrique centrale ont mandaté la Commission de la CEMAC et le Secrétariat général de la CEEAC pour les représenter lors des négociations de l'accord de partenariat économique avec l'UE. En effet, le volet commercial de l'accord de Cotonou a expiré au 31 décembre 2007. L'APE en négociation doit remplacer ce volet dans une perspective d'intégration régionale et de développement économique.

En décembre 2007, le Cameroun a paraphé un accord intérimaire vers un APE complet, concrétisé par une signature en janvier 2009. Les négociations continuent néanmoins sur une base régionale avec l'objectif de disposer d'un accord régional complet.

Face à des économies peu intégrées et à un commerce intra régional limité, l'un des objectifs principaux de l'APE est de créer les conditions d'un renforcement de l'intégration des économies de la région et de l'accroissement du commerce intra régional, notamment par l'harmonisation des règles liées au commerce et leur mise en œuvre effective. La mise en place de règles d'origine plus flexibles qui répondent aux besoins spécifiques de la région devrait également permettre de meilleures synergies économiques entre les économies de la région.

L'APE ouvre des opportunités pour les pays de la région et constitue également un instrument «d'engagement conjoint» et d'action concertée entre l'Afrique centrale et l'UE pour accélérer la réduction des obstacles au commerce et renforcer le processus d'intégration régionale. Il y a une cohérence claire entre l'APE et l'agenda d'intégration, notamment pour la CEMAC qui dispose d'un arsenal réglementaire assez abouti dans de nombreux domaines (concurrence, union douanière, investissement).

L'harmonisation douanière déjà entamée entre la CEMAC et la CEEAC prend particulièrement en compte la RDC et São Tomé e Príncipe qui font partie de la configuration de l'APE de l'Afrique centrale. Elle constitue également des défis pour tous les pays de la région. Face aux faiblesses structurelles, au manque de compétitivité des économies de la région et à un milieu des affaires peu favorable, les opportunités de marché qui s'ouvrent avec l'APE seront mieux exploitées si les contraintes au niveau de l'offre sont assouplies par des mesures d'appui à la mise à niveau des secteurs productifs, à l'amélioration du cadre des affaires et des infrastructures. Dans cette perspective, au cours des négociations APE, un Document d'orientation conjoint Afrique centrale/Union européenne (DOC) a été signé par les deux parties. Il a pour objectif la recherche de synergies entre les engagements mutuels agréés dans l'APE et les instruments de coopération en vue de soutenir «un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services produits et exportés par l'Afrique centrale», avec l'indication des domaines prioritaires.

Un Fonds régional APE - le FORAPE - est envisagé pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des appuis liés à l'APE (provenant de la CE, des États membres de l'UE, des États membres de la région, des organisations internationales et d'autres bailleurs potentiels). À cet effet, un texte constitutif est en cours de préparation et devrait être présenté à la XIV^e Conférence des Chefs d'État de la CEEAC prévue en 2009.

4. APERÇU DU PARTENARIAT AFRIQUE CENTRALE ET COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE PASSÉ ET PRÉSENT

4.1. COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE: ANALYSE DES RÉSULTATS, ENSEIGNEMENTS ET EXPÉRIENCES

4.1.1. *Présentation synthétique des programmes en cours*

Depuis 1995, la Commission européenne a engagé un montant total de 254 millions d'euros au titre de la coopération régionale avec l'Afrique centrale. Le secteur du transport est de loin le plus important avec 62 % des engagements totaux, suivi par le secteur des ressources naturelles avec 22 % des engagements. La mise en œuvre effective des appuis à l'intégration économique et à la paix et la sécurité a débuté avec le PIR du 9^e FED à partir de 2006.

Le PIR du 9^e FED, d'un montant de 55 millions d'euros, comprend 4 programmes régionaux principaux.

- **PAIRAC - Programme d'appui à l'intégration régionale** (16 millions d'euros), sous la responsabilité de la CEMAC. Le PAIRAC est le premier programme d'envergure comportant une AT importante en appui au processus d'intégration régionale, et plus particulièrement à la convergence économique et commerciale, aux négociations APE, et au renforcement institutionnel dans le contexte des réformes de la CEMAC. Après un démarrage lent, dû aux difficultés de mobilisation des différents acteurs de ce programme complexe, qui s'est traduit par des résultats mitigés au terme de la première phase, le PAIRAC a atteint sa vitesse de croisière grâce à une réorganisation interne et à une implication plus soutenue des bénéficiaires.
- **FASTRAC - Programme d'appui à la facilitation du transport** (12,5 millions d'euros) sous la responsabilité de la CEMAC: renforcement des douanes et interconnexion Sydonia, amélioration de la chaîne de transit régional, construction de 2 postes-frontières juxtaposés, observatoire des pratiques anormales. Le projet a connu une bonne évolution et a démontré la pertinence de son approche pour la région. La philosophie des interventions et du pilotage a permis aux États membres d'adopter des solutions régionales: il faut noter que les besoins de concertation, très consommateurs en ressources humaines, sont en même temps fondamentaux et ont un impact sur la mise en œuvre du projet.
- **PAPS - Programme d'appui à la paix et à la sécurité** (4 millions d'euros) sous la responsabilité de la CEEAC: mise en place de sa structure de paix et de sécurité (en cohérence avec l'architecture panafricaine). En plus d'un appui institutionnel, il couvre entre autres l'établissement du mécanisme d'alerte rapide, le développement des capacités de prévention des conflits et de médiation politique et l'appui à la société civile active dans le domaine. Démarré début 2007, le projet a maintenant acquis sa vitesse de croisière avec de premiers résultats positifs, notamment au niveau institutionnel.
- **ECOFAC - Programme régional de gestion des ressources naturelles d'Afrique centrale** (38,15 millions d'euros, dont 14 sur PIR Afrique centrale). Le projet a une composante régionale, constituée d'un appui direct à la mise en œuvre du plan stratégique du Réseau des aires protégées de l'Afrique centrale (RAPAC) et sept composantes nationales. Depuis le début des années 90, le programme ECOFAC a permis

l'identification et la sauvegarde d'un réseau d'aires protégées, dont plusieurs sont désormais classées comme sites du patrimoine mondial, et la mobilisation des partenaires au développement autour des enjeux environnementaux de l'Afrique centrale. Le programme a participé à l'émergence d'un esprit d'intégration régionale matérialisé par la COMIFAC, institution qui aura un rôle fondamental dans la gestion des interventions dans ce domaine. Compte tenu de la structure du financement (PIN et PIR), le projet est géré par l'ON du Gabon et, en vue d'une performance accrue de ce programme, l'information et l'implication des OR doivent être améliorées.

4.1.2. Enseignements tirés

L'intégration régionale constitue un processus long et complexe avec de nombreuses parties prenantes que la définition des projets doit prendre en compte.

Les principales leçons découlant de la mise en œuvre du 9^e FED pour la stratégie de coopération du 10^e FED sont:

- la nécessité d'accompagner à son rythme la région Afrique centrale dans son processus d'intégration, et de tenir compte de la capacité des institutions régionales à mettre en œuvre les programmes, entre autres par un appui institutionnel adapté;
- l'importance d'un dialogue politique régulier entre les parties prenantes (dont les ordonnateurs nationaux) afin de rendre la coopération plus performante;
- la définition claire et préalable des responsabilités institutionnelles et opérationnelles des différents intervenants dans la mise en œuvre des actions.

L'évaluation de la coopération régionale en Afrique centrale (décembre 2006) indique que la pertinence de la stratégie est globalement satisfaisante, avec une prise en compte indirecte des aspects relatifs à la réduction de la pauvreté. La cohérence et la complémentarité entre le PIR et les PIN sont restées faibles à l'exception du secteur des ressources naturelles. De plus, la gouvernance n'avait pas été considérée comme un thème transversal dans la stratégie, alors qu'elle constitue un problème important de la région. Dans le secteur des transports et celui des ressources naturelles, de bons résultats ont été obtenus sur le plan de l'efficacité et de l'impact. Cependant, la coordination et la complémentarité des activités de coopération ont posé des problèmes, la durabilité n'est pas garantie et l'efficacité est considérée comme insuffisante.

L'évaluation recommande également d'accorder une place centrale à la gouvernance et au secteur privé dans la stratégie régionale et de renforcer la cohérence entre les aspects politiques, économiques et de développement.

L'évaluation a aussi souligné le besoin d'une meilleure utilisation de l'assistance technique et la nécessité d'améliorer la qualité des études. Dans la mise en œuvre, le transfert d'expertise aux bénéficiaires de la région doit être privilégié. Ces recommandations sont intégrées dans le présent DSR/PIR.

4.2. COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES INTERVENTIONS DE LA CE

Le montant des appuis régionaux de la CE hors PIR pour la région est estimé à plus de 50 millions d'euros sur la période des 8^e et 9^e FED. La plus grande partie est constituée par des lignes budgétaires horizontales thématiques, principalement celles liées aux bananes, à l'environnement et aux forêts. À cela s'ajoutent les programmes et facilités «tous ACP».

Les évaluations réalisées ont montré une bonne complémentarité des instruments de financement dans les secteurs des transports et des ressources naturelles. Par exemple, les projets financés par les lignes budgétaires, le STABEX et les PIN, qui s'articulent autour des programmes ECOFAC, étaient complémentaires aux dynamiques régionales du secteur de l'environnement. De même, dans le secteur des transports, des axes routiers régionaux ont été financés à la fois sur les ressources du PIR, des PIN et du STABEX, grâce à une bonne synergie.

Ces dernières années un effort de complémentarité a été également réalisé dans le domaine de l'intégration économique et commerciale et en matière de paix et de sécurité.

- Dans le cadre des programmes «tous ACP», une complémentarité existe avec les programmes dans le domaine du **commerce** (notamment *Trade.Com*) en appui aux négociations APE, au renforcement des capacités et à la formulation des politiques commerciales auprès des organisations régionales et des administrations nationales.
- Dans le secteur des **ressources naturelles**, des fonds ont été mobilisés sur les lignes budgétaires pour soutenir des actions innovantes et accompagner le processus d'intégration régionale. Ainsi, le programme d'appui aux écoles ENEF (École nationale des eaux et forêts - Gabon) et ERAIFT (École régionale d'aménagement et de gestion intégrée des forêts et territoires tropicaux - RDC), la structuration du RIFFEAC (Réseau des instituts de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale) et le projet «tous ACP» FORENET de recherche forestière constituent la première ébauche d'un réseau sous-régional en matière de recherche forestière. Enfin, les programmes DACEFI (Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale) et CAWHFI (Central Africa World Heritage Forest Initiative) innove sur des thématiques telles que la gestion communautaire des forêts et la gestion transfrontalière des aires protégées. La ligne budgétaire a permis aussi le lancement de l'Observatoire de forêts de la région avec l'appui technique du Centre commun de recherche (CCR) d'Ispra et le cofinancement de la France, de l'Allemagne et des USA.
- L'appui apporté par la **facilité de soutien à la paix** pour l'Afrique à la Force multinationale de la FOMUC (CEMAC), devenue MICOPAX (CEEAC), a permis de répondre aux nécessités de gestion de crise immédiate en favorisant une approche régionale. La facilité de soutien à la paix appuie aussi le renforcement des capacités institutionnelles de la CEEAC dans le cadre de la construction de l'architecture africaine de paix et de sécurité, en complémentarité avec les appuis du PIR. Il s'agit notamment de soutiens dans les domaines suivants: alerte rapide, brigade régionale dans le cadre de la force africaine en attente, renforcement des capacités administratives et financières et soutien au renforcement des relations avec l'UE via un officier de liaison de la CEEAC auprès de l'UA.
- Les **facilités pour l'eau et pour l'énergie**: la CEMAC et la «facilité africaine de l'eau» ont bénéficié d'un financement des facilités pour l'énergie et pour l'eau pour l'électrification des zones périurbaines et pour l'appui à la gestion de l'eau. Une

assistance technique a été également financée par cette facilité en faveur du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), en vue de renforcer la capacité technique, de planification, et de régulation. Une complémentarité entre ces projets et les appuis prévus dans le PIR du 10^e FED est particulièrement à rechercher.

- Une **facilité pour la lutte contre les catastrophes naturelles** a été mise en place afin de mettre à la disposition de la région des outils adaptés dans ce domaine. En Afrique centrale, les activités seront mises en œuvre par la CEMAC en étroite coordination avec la CEEAC. Le lancement des actions est prévu en 2009.
- En ce qui concerne **l'éducation supérieure, les sciences et technologies**, la CE met à disposition différents programmes de renforcement des capacités: le programme "EduLink" pour les compétences institutionnelles et l'intégration en matière d'enseignement supérieur; le programme "Erasmus Mundus" qui favorise la mobilité des étudiants, doctorants et enseignants des pays ACP vers l'UE et le programme "Nyerere" les échanges entre les universités ACP; le programme pour les innovations et le renforcement des capacités scientifique et techniques (PSTICB) qui vise renforcer également la masse critique nécessaire à la participation des pays au "programme cadre" de l'UE (FP7) et à ses instruments de coopération.
- Dans le domaine de la **recherche**, des financements communautaires ont été attribués à des centres de compétence régionaux, comme le Centre régional de recherche sur la banane plantain (CARBAP), créé en 2001 à Yaoundé par un accord intergouvernemental entre le Cameroun, la RCA, la RDC, la Guinée équatoriale et le Gabon. Le projet vise à renforcer la capacité des acteurs des filières des produits de base, des petits producteurs jusqu'aux représentants gouvernementaux, à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies durables.
- L'appui de la **BEI** a été proposé dans plusieurs pays de la région. En outre, deux prêts globaux sont en cours en faveur de la BDEAC pour le refinancement de prêts aux entreprises privées de la zone CEMAC (50 millions d'euros), une facilité de garantie pour le partage de risque et la mise en place de pépinières d'entreprises.

Dans le cadre du 10^e FED, la complémentarité avec les différents instruments (notamment «intra ACP») sera renforcée. Une attention particulière sera apportée au **partenariat UE-Afrique pour les infrastructures**, qui établit un cadre pour le financement des infrastructures d'interconnexion régionales dans le cadre du NEPAD. Dans ce montage, le PIR jouera un rôle catalyseur pour mobiliser les ressources du fonds fiduciaire créé dans le cadre de ce partenariat.

4.3. PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET DES AUTRES DONATEURS

4.3.1. Les bailleurs

Les bailleurs sont encore peu présents pour soutenir le processus d'intégration régionale de l'Afrique centrale. Parmi les plus actifs, on peut mentionner, entre autres, la Commission européenne, la BEI, la BAD, la Banque mondiale, l'ACBF, l'Allemagne, la France, le CCI.

Le secteur des transports constitue la priorité de la Banque Mondiale, qui s'oriente également vers des appuis institutionnels aux organisations et aux banques régionales.

La France a mobilisé un appui du fonds de solidarité prioritaire de 683 000 euros, pour l'approfondissement de la convergence macroéconomique et la surveillance multilatérale en

zone CEMAC. Ces actions sont complémentaires de celles envisagées dans le cadre du PAIRAC. Elle va appuyer la région dans la mise en place du PER (Programme économique régional) de la CEMAC à hauteur de 20 millions d'euros par an.

La France appuie également la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité: un officier de liaison français est en poste auprès de la CEEAC depuis janvier 2006 pour conseiller le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint chargé du département «Paix et sécurité». La France fournit l'appui logistique nécessaire à la MICOPAX, et d'autres États membres de l'UE envisagent des appuis ponctuels à la MICOPAX et au MARAC.

La Banque africaine de développement (BAD) est présente dans la région dans le secteur des transports, de l'interconnexion des réseaux électriques nationaux et de la sécurité alimentaire. Elle intervient également en appui à la CEEAC pour le renforcement des capacités institutionnelles (dont la révision de l'organigramme général de la CEEAC et certains travaux d'aménagement d'infrastructure). Un nouveau programme pluriannuel 2009-13 est en voie d'adoption et appuiera la CEEAC, entre autres, dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles, des infrastructures de transport et des douanes, ainsi que dans la logique de mise à niveau des pays CEEAC non CEMAC par rapport aux acquis de la CEMAC. Une subvention de 27,28 millions d'unités de compte a été accordée pour la mise en œuvre du programme de conservation des écosystèmes d'Afrique centrale. La BAD, avec la France et la Banque Mondiale appuient également le renforcement de la BDEAC.

L'African Capacity Building Foundation (ACBF) fournit un appui institutionnel à la CEEAC (RENFOR: 2 millions de dollars des États-Unis) en matière de NTIC, de commerce et douanes, d'agriculture et d'éducation.

Le projet RE-CEMAC de l'ACBF appuie également la CEMAC depuis 2004, en matière de politique commerciale et de négociations commerciales multilatérales. Le projet a été reconduit pour 2009-2013 à hauteur de 2 millions de dollars des États-Unis.

Le Centre du commerce international (ICT) appuie la CEEAC pour un montant d'environ 3,2 millions de dollars des États-Unis pour le renforcement des capacités institutionnelles en matière de commerce et du secteur privé.

La coopération allemande appuie la CEMAC depuis novembre 2007 avec une subvention de 3 millions d'euros pour soutenir ses États membres dans le cadre du renforcement de la gouvernance dans le secteur des matières premières (REMAP), et de la transparence des industries extractives (REMAP-CEMAC) découlant de l'initiative Blair. D'autres financements sont prévus à partir de 2009 dans les domaines de l'environnement (12 millions d'euros), la santé (19 millions d'euros) et l'APE (2 millions d'euros).

La principale économie émergente intervenant en Afrique centrale est la Chine, qui cible ses actions au niveau bilatéral, dans les domaines des infrastructures, des industries minières et de l'exploitation forestière. Les autres économies émergentes n'ont pas encore établi de stratégie de coopération au niveau régional.

4.3.2. La coordination

Globalement, il existe des initiatives de coordination des bailleurs de fonds, même si elles ne sont pas encore structurées et régulières.

Au niveau des institutions, la CEEAC et la CEMAC mènent des efforts de coordination des programmes en cours, qui devront être renforcés avec l'augmentation de l'aide et des partenaires.

Au niveau des ordonnateurs nationaux et des acteurs non étatiques, la coordination envisagée en début de processus de programmation n'a pas encore eu lieu. Elle devra être renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du PIR 10^e FED, grâce notamment à la mise en place d'un nouveau mécanisme de coordination.

Au niveau sectoriel

Intégration économique et commerciale: la coordination est effective notamment avec la France (au niveau CEMAC) et avec la BAD (au niveau CEEAC). Cette coordination devra être ultérieurement structurée et renforcée dans le cadre de la préparation et mise en œuvre de la feuille de route de l'agenda d'intégration régionale de la région, telle que visée au point 6.3 ci-après, ainsi que dans le cadre de l'initiative «Aide au commerce».

Transports: une démarche commune a été engagée par la CE, la Banque mondiale et la BAD autour du programme de facilitation des transports de l'Afrique centrale. Dans ce contexte, de nombreuses complémentarités ont été établies permettant de réaliser des projets communs (route Bouar-Garoua Boulai; route Garoua Boulai-Ngaoundéré; stratégie d'intervention en matière de transit). Dans le domaine fluvial, une coordination existe avec la France et l'Allemagne dans le cadre de l'appui à la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) depuis 2005 et entre la CE et la France en ce qui concerne le SCEVN (Service commun d'entretien des voies navigables) depuis 1974.

Ressources naturelles: le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) regroupe 34 organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue d'améliorer la coordination de leurs programmes et politiques. Le PFBC reconnaît la COMIFAC comme organe central de coordination. Sous l'égide de la COMIFAC, les partenaires se concertent dans le cadre d'un Comité consultatif régional qui se réunit une à deux fois par an, animé par un facilitateur (l'Allemagne depuis octobre 2007). Des groupes thématiques de concertation (financement durable, formation, biodiversité, gouvernance forestière, etc.) ont également été mis en place. La CE travaille avec les États membres pour que la mise en place des accords volontaires de partenariat concernant le FLEGT (*Forest law enforcement, governance and trade*) se réalise de façon coordonnée.

Paix et sécurité: la coordination est réalisée entre les partenaires qui fournissent les appuis dans ce domaine, à savoir la CE et la France; elle devra être davantage consolidée avec le développement des initiatives de la région dans ce domaine.

4.4. COHÉRENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES DE LA CE

La cohérence de la coopération régionale de l'Afrique centrale avec les autres politiques de la CE est plus particulièrement visible dans les domaines de la paix et de la sécurité, du commerce, de l'environnement et de la pêche, des transports et de l'énergie. D'autres aspects concernent les migrations, les sciences et technologies, ainsi que les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS).

La cohérence entre la politique commerciale communautaire et la stratégie de coopération est approfondie et garantie notamment dans le cadre de la négociation de l'APE, actuellement en

cours, et de sa mise en place future. Le PIR (en complémentarité avec les PIN) appuiera en particulier certains domaines liés à la mise en œuvre de l'APE.

Dans le domaine de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), le dialogue politique institutionnalisé avec la CEEAC a démarré en 2008. L'UE a suivi avec attention l'évolution de la situation politique et est en dialogue permanent avec les pays de la région. L'appui à la FOMUC/MICOPAX, de même que le projet d'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité financé sur le PIR 9^e FED, ainsi que les appuis prévus dans le domaine sur ce PIR, renforcent les conditions pour un dialogue politique.

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, l'important appui fourni par la CE à la région dans le domaine forestier et les initiatives en cours au niveau régional concrétisent la cohérence entre les politiques européennes. Les appuis fournis contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique. La cohérence est présente également au niveau de la gouvernance, et des accords volontaires de partenariat FLEGT sont en préparation ou mis en œuvre dans plusieurs pays de la région.

Des accords bilatéraux de partenariat de pêche sont signés avec le Gabon et São Tomé e Príncipe et tiennent compte des objectifs des politiques de développement dans ce domaine. Une fraction de la contribution financière est destinée au financement d'actions d'appui à la politique sectorielle de la pêche et fait l'objet d'une programmation pluriannuelle.

Sur le plan des mesures sanitaires et phytosanitaires - SPS, des initiatives sont aussi en cours par la CE. L'objectif est d'augmenter la cohérence des politiques européennes, en ce qui concerne la qualité des aliments, avec les politiques de soutien au commerce, ainsi que développer les capacités des pays ACP dans ce domaine. En particulier, dans le secteur d'exportation des produits halieutiques vers l'UE, les diverses actions conjuguées de la CE sont appelées à contribuer à améliorer le cadre normatif en matière de qualité sanitaire.

Pour ce qui est des infrastructures de transport et d'énergie, le renforcement de la cohérence des politiques est développé dans le cadre du PIR, ainsi qu'à travers le Partenariat UE-Afrique en matière d'infrastructures. La problématique de la sécurité aérienne est à considérer, compte tenu de l'évaluation négative de certaines compagnies de la région par la CE et de l'établissement d'une liste noire avec interdiction de voler dans l'espace aérien européen. Cela a contribué fortement à la sensibilisation des autorités nationales sur la gravité des problèmes qui sont devenus une préoccupation régionale. Des appuis institutionnels pourront être envisagés afin d'appuyer le processus de renforcement des capacités permettant de relever le niveau de la sécurité aérienne, en collaboration avec la DG TREN de la CE et l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne). Un programme de navigation par satellite, envisagé dans le cadre du partenariat UE-Afrique, pourrait offrir des avantages pour la navigation aérienne.

Plus spécifiquement pour l'énergie, le partenariat UE-Afrique sur l'énergie renforce l'initiative «Énergie de l'UE pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable». Par ses richesses énergétiques (hydroélectrique, pétrole, gaz, etc.) et ses besoins en investissements, l'Afrique centrale est une région clé dans le cadre de ce partenariat.

Au niveau des migrations, la région n'enregistre pas des mouvements très importants vers l'extérieur, mais certains pays sont touchés par le phénomène, quoique selon des dynamiques assez différentes (le Cameroun en tant que pays d'origine vers l'Europe, avec des flux qui

transitent notamment par le Nigéria et le Niger; le Tchad en tant que pays d'origine vers la Libye, ainsi que - dans les provinces orientales- comme pays de destination des demandeurs d'asile provenant du Soudan et ensuite en transit vers la Libye). Les appuis pour l'établissement des postes-frontières et du marché commun en Afrique centrale contribueront à une meilleure gestion des flux migratoires.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, les sciences et technologies, la cohérence des politiques sera appuyée et recherchée également dans le cadre des différents programmes de la CE destinés à renforcer les capacités en Afrique et à développer les réseaux. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, une synergie sera recherchée avec l'effort engagé dans le cadre du partenariat EU-Afrique sur "Science, société de l'information et espace", notamment le projet pour l'harmonisation des cadres réglementaires des télécommunications en Afrique.

5. STRATÉGIE DE RÉPONSE

5.1. APPROCHE GÉNÉRALE

La stratégie de coopération contribue à répondre aux principaux enjeux et défis de la région. En ligne avec la coopération développée dans le PIR du 9^e FED, elle continuera à aborder les questions de paix et de sécurité, d'intégration économique et commerciale, de gestion des ressources naturelles renouvelables, tout en capitalisant les acquis existants. Ces domaines sont en cohérence avec les priorités de coopération de la CE.

Par rapport au 9^e FED, l'appui à la paix et à la sécurité est considérablement renforcé, en ligne avec les nouveaux objectifs et le rôle des organisations régionales en la matière. De même, en ce qui concerne l'intégration économique et commerciale, les aspects liés au renforcement de la compétitivité et du secteur privé sont davantage développés, en cohérence avec les priorités exprimées par la région dans le cadre des négociations APE.

La stratégie de coopération proposée tient compte du **contexte politique** dans la région et de l'objectif primordial d'établir une stabilité durable. À cet effet, en plus du renforcement de la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, le dialogue politique entre l'UE et l'Afrique centrale devra être aussi développé.

L'appui à la **gouvernance**, problématique essentielle au niveau de la région, est intégré dans sa dimension régionale dans chaque domaine de coopération. Cette problématique se retrouve de manière spécifique (par ex. appui aux capacités régionales d'observation électorale, à la gestion des ressources forestières et à l'amélioration du cadre des affaires) et générale (par ex. appui au renforcement des institutions régionales).

Dans cette même perspective, la stratégie intègre les concertations au niveau de l'Union africaine en vue de la **rationalisation des communautés économiques régionales**. Elle entend appuyer ce processus de rationalisation, d'harmonisation des politiques et de convergence des organisations régionales en Afrique centrale.

De même, la stratégie s'inspire du **bilan du processus d'intégration régionale et des mandats et des programmes d'action des organisations régionales** de l'Afrique centrale. Elle tient également compte à la fois des aspects institutionnels de l'intégration régionale et des spécificités de l'économie réelle, ainsi que des besoins de l'ensemble des acteurs participant au processus d'intégration, en cohérence avec les priorités du Partenariat Afrique - UE.

Par ailleurs, les orientations de la **Communication «Intégration régionale pour le développement des pays ACP»** adoptée par la CE en octobre 2008 y sont intégrées. La communication présente la perspective de l'UE pour les objectifs en matière d'intégration régionale (stabilité politique, développement économique, biens publics régionaux) et propose cinq domaines prioritaires pour la coopération⁶.

⁶ Renforcer les institutions régionales; créer des marchés régionaux intégrés; soutenir le développement des entreprises; connecter les réseaux d'infrastructures régionaux; développer les politiques régionales pour le développement durable.

La stratégie tient particulièrement compte des avancées **de la négociation APE** et des mesures d'accompagnement qui ont été identifiées (voir le "Document d'orientation conjoint - DOC). Ces besoins seront approfondis et priorisés par la région, et constitueront la base pour les paquets d'aide au commerce auxquels le PIR contribuera.

Les leçons apprises de **l'évaluation de la coopération régionale** conduite en 2006 et lors de la mise en œuvre du PIR du 9^e FED ont été intégrées pour améliorer la performance de cette stratégie, en particulier en ce qui concerne les capacités institutionnelles, la coordination et le renforcement du dialogue entre les partenaires.

Comme il s'agit d'une approche régionale, la stratégie de réponse devra se concentrer sur les aspects et actions ayant une portée et un impact régionaux, tout en accordant une attention particulière au rôle et à l'effective implication des acteurs nationaux, ainsi qu'à l'amélioration des synergies entre les niveaux national et régional.

La stratégie d'intégration de l'Afrique centrale va au-delà du cadre temporel et financier du PIR du 10^e FED. Cette stratégie constitue un cadre global d'intervention au sein duquel l'ensemble des partenaires au développement peut intervenir.

5.2. PRIORITÉS DE LA RÉGION

Face aux enjeux de l'intégration régionale et du développement, la région a élaboré différentes stratégies qui constituent sa réponse pour les années à venir. Ces stratégies reflètent la volonté de la région d'approfondir ensemble les politiques d'intégration régionale et devront, à terme, être rationalisées entre la CEMAC et la CEEAC. Les principales références de ces stratégies sont le PER (programme économique régional) de la CEMAC, la vision stratégique de la CEEAC et notamment l'axe pour la paix et la sécurité, le plan de convergence de la COMIFAC et autres plans sectoriels, ainsi que le DOC CE-AC, dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'APE.

Le **PER - Programme économique régional** de la CEMAC (2009 - 2015), dont le rapport d'étape vient d'être adopté le 30 janvier 2009 par la Conférence des Chefs d'État, représente le cadre le plus structuré présenté par la région au niveau économique et social. L'objectif du PER est d'accompagner et de faciliter le cheminement entre la situation actuelle et la vision prospective. Quatre axes stratégiques en constituent l'ossature:

- gouvernance et stabilité macroéconomique;
- création d'un marché commun;
- renforcement des infrastructures physiques;
- renforcement des infrastructures et services de soutien.

Le choix des axes stratégiques reflète le diagnostic validé par les États membres de la CEMAC et étayé par un modèle macroéconomique. La mise en œuvre simultanée de tous ces axes stratégiques est considérée nécessaire par la CEMAC pour promouvoir une croissance forte, durable et mieux répartie et pour assurer la transition entre le présent et le statut d'économie émergente. Chacun des axes du PER est décliné en un ensemble d'actions prioritaires pour son opérationnalisation. (cf. appendice 7a).

La **vision stratégique** de la CEEAC vise d'ici 2025 à bâtir un espace de paix, de prospérité, de solidarité, un espace économique et politique unifié. Trois axes stratégiques sont indiqués

pour le court terme (2010): (1) la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique centrale; (2) le développement des grandes infrastructures, notamment le transport (PDCT-AC), les TIC, l'énergie, l'eau et l'environnement; (3) l'approfondissement du processus d'intégration commerciale (passage de la zone de libre-échange à l'union douanière)⁷.

La **stratégie de la CEEAC en matière de paix et de sécurité** se développe en cohérence avec la construction de l'architecture africaine de paix et de sécurité et vise notamment à rendre le COPAX pleinement fonctionnel et à renforcer la capacité de la CEEAC à assurer la paix et la sécurité en Afrique centrale (cf. appendice 7b).

Le **Document d'orientation conjoint** (DOC) présente le cadre élaboré conjointement pour concrétiser les domaines dans lesquels des mesures d'accompagnement de l'APE entre l'UE et l'Afrique centrale devront être mises en œuvre (cf. appendice 7c). Il s'agit des domaines suivants: développement des infrastructures de base à vocation régionale; agriculture et sécurité alimentaire à dimension régionale; compétitivité et diversification des économies; approfondissement de l'intégration régionale; amélioration du climat des affaires. Le DOC vise à «mettre en synergie les engagements mutuels agréés dans l'APE et les instruments de la coopération, en vue de soutenir un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services produits et exportés par l'Afrique centrale».

Le **Plan de convergence de la COMIFAC** (Commission des ministres en charge des forêts en Afrique centrale) a pour objectif la gestion durable et concertée par les pays d'Afrique centrale des ressources forestières de la sous-région et d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes. Il s'articule autour de 10 axes stratégiques dont les 3 axes retenus par la CE: «Conservation de la biodiversité», «Valorisation durable des ressources forestières» et «Renforcement des capacités». Pour le COREP, le plan d'actions stratégiques 2009-2015 prévoit comme axes principaux: la connaissance des ressources halieutique, le renforcement institutionnel (recherche, suivi, contrôle-surveillance, conditions sanitaires) et l'harmonisation des politiques halieutiques.

Plans sectoriels. La région développe des politiques communes et des plans sectoriels. On peut rappeler en premier lieu le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT-AC), qui hiérarchise les priorités en ligne avec le NEPAD. Dans le domaine du transport aérien, un "Plan d'action du transport aérien 2008-15 pour l'Afrique centrale" a été adopté en 2008. Dans le secteur de l'énergie, une étude sur l'interconnexion des réseaux électriques nationaux des États membres, actuellement en cours, prendra en compte le projet de barrage du Grand Inga et conduira à l'élaboration du Plan directeur d'interconnexion énergétique sous-régional sous l'impulsion du NEPAD. Au niveau de la gestion des ressources en eau, les plans de la CICOS seront étendus à la gestion intégrée des ressources en eau. Par ailleurs, afin de soutenir l'intégration économique régionale et la bonne gouvernance économique, il sera nécessaire d'améliorer la qualité et la disponibilité de statistiques, qui sont un moyen essentiel du suivi du processus d'intégration. Un Fonds spécifique statistique a été mis en place par la CEMAC à cet effet.

De l'ensemble de ces documents se dégage une volonté de la région de mettre en place des initiatives communes en Afrique centrale. La vision d'ensemble de la région est articulée autour de deux axes principaux: l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale de la région, d'une part, et le renforcement de la paix et de la sécurité, d'autre

⁷ L'union douanière concerne pour l'instant les pays de la configuration APE.

part. Les ressources naturelles renouvelables constituent l'une des spécificités de la région dont la gestion relève d'une volonté commune. Ces axes constituent les priorités d'intervention du PIR.

5.3. PRIORITÉ DE LA STRATÉGIE CE-AFRIQUE CENTRALE

L'objectif global de la stratégie est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité, une croissance réductrice de pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif spécifique de la stratégie est d'accompagner l'intégration régionale en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale.

La stratégie de coopération s'articulera autour de trois domaines principaux:

- **l'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE,**
- **la gestion des ressources naturelles renouvelables,**
- **l'intégration politique.**

L'intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE visent à approfondir le processus d'intégration économique régionale dans un cadre de gouvernance régionale, et à faciliter la mise en œuvre de l'APE, tout en appuyant l'insertion de la région dans l'économie mondiale et en soutenant les efforts pour augmenter la compétitivité économique et le développement de politiques sectorielles communes. La stratégie pourra constituer un catalyseur de l'appui au commerce des autres bailleurs (paquets d'aide au commerce).

Une attention particulière sera portée à la **gestion des ressources naturelles renouvelables** avec l'objectif de contribuer à la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique.

Dans le domaine de **l'intégration politique**, l'appui vise la consolidation de la stabilité et de la paix régionales, en contribuant à renforcer les capacités de la région en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, et à développer l'architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale. Ceci comportera le renforcement des acquis du 9^e FED en appui à la CEEAC et leur approfondissement dans le cadre d'une action qui accroîtra l'implication des États membres et de la société civile.

5.4. VIABILITÉ DE LA STRATÉGIE DE RÉPONSE

La **recherche de la stabilité et de la sécurité** constitue une priorité pour cette région où les impacts de plusieurs crises se font toujours sentir. La CEEAC devra renforcer ses capacités d'intervention dans ce domaine en tant que l'un des piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité pour assumer les responsabilités qui découlent de son mandat. La participation active des États membres de la CEEAC aux initiatives de paix et de sécurité est décisive. La cohérence entre opérations de paix et de consolidation de la paix doit être renforcée, ainsi que celle entre moyens civils et militaires d'intervention. Ce processus vise à concrétiser au niveau de l'Afrique centrale la dynamique de construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité pilotée par l'UA. Le renforcement du dialogue entre la CEEAC et l'UA est essentiel pour ce processus.

Un facteur important en matière de viabilité des politiques **d'intégration économique** dans la configuration régionale du 10^e FED est l'intégration de la RDC. Il s'agira de procéder à une

mise à niveau progressive (en premier lieu réglementaire) de la RDC. L'approche «approfondissement–élargissement/mise à niveau» donne tout le sens à la dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale, et rend viable les politiques proposées par les institutions régionales.

La capacité de **mobilisation des ressources**, internes et externes, constituera un aspect déterminant pour la mise en œuvre des programmes visant à poursuivre l'approfondissement de l'intégration régionale. Dans cette perspective, la solidarité régionale devrait être renforcée afin de permettre une mise à niveau et un rattrapage économique des pays les plus vulnérables et de favoriser la convergence au sein de la région.

Un accroissement de la **capacité des deux organisations régionales** - CEMAC et CEEAC - à rationaliser leurs agendas, à trouver ensemble des synergies, ainsi qu'à avancer vers une convergence progressive reste une des conditions essentielles pour le succès de la région dans ses efforts de développement. Le pilotage de la mise en œuvre de l'APE en bénéficiera également. Ces points ont été soulignés dans la Déclaration des Chefs d'État de la CEEAC, réunis en conférence à Brazzaville le 30 octobre 2007.

Les actuelles **réformes de la CEMAC et le renforcement de la CEEAC** s'inscrivent dans cette optique, traduisant la volonté de la région de se doter d'instruments institutionnels adaptés.

Il convient également de renforcer considérablement la **coordination** entre les parties prenantes du processus d'intégration régionale et à travers cela du PIR, en particulier les instances décisionnelles de la CEMAC, de la CEEAC et des États membres. Par ailleurs, la stratégie ne sera viable que si les États membres concernés s'impliquent effectivement dans la mise en œuvre du programme.

Enfin, la mise en œuvre des programmes n'est pas exempte de risques provenant des capacités actuelles des organisations régionales à absorber un volume d'appui financier important. Ce risque pourra être mitigé, d'une part, par une meilleure prise en compte de ces contraintes au niveau de la définition des programmes, y compris par des appuis à la mise en œuvre, et d'autre part, par une meilleure appréhension de ces risques par les organisations régionales.

6. PRÉSENTATION DU PROGRAMME INDICATIF RÉGIONAL

6.1. INTRODUCTION

Dans le cadre général du présent document de stratégie régionale, et conformément aux dispositions de l'article 10 de l'annexe IV de l'accord de Cotonou, les parties se sont mises d'accord sur les priorités de leur coopération et sur les secteurs sur lesquels se concentrera l'appui de la Communauté. Un programme indicatif détaillé est présenté dans ce chapitre, suivi d'appendices comportant une série de tableaux où figurent les cadres indicatifs d'intervention pour chaque secteur de concentration et un chronogramme indicatif d'activités.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les secteurs de concentration et d'autres programmes. Cette répartition pourra être modifiée dans le cadre des révisions à mi-parcours et en fin de parcours.

6.2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le présent programme indicatif repose sur une allocation indicative en faveur de l'Afrique centrale d'un montant de 165 millions d'euros. Cette allocation se répartit comme suit:

Premier domaine de concentration: «Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE»	97 M€	65 %
Deuxième domaine de concentration: «Gestion des ressources naturelles renouvelables»	30 M€	20 %
Troisième domaine de concentration: «Intégration politique»	15 M€	10 %
Domaine hors concentration (autres programmes)	8 M€	5 %
Total Afrique centrale	150 M€	100 %
Contribution à la CEPGL	15 M€	
Grand Total	165 M€	

Autres instruments financiers :

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds, et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'instrument de financement de la coopération au développement, tels les programmes thématiques «Investir dans les personnes», «Acteurs non étatiques pour le développement», «Migration et politiques d'asile», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles» et «Sécurité alimentaire», ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence. Des activités et programmes spécifiques pourront être financés également par les fonds intra-ACP, notamment à travers les différentes facilités existantes.

Suivi et évaluations

Le suivi et l'évaluation des résultats des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSR-PIR seront entrepris conformément aux provisions techniques et administratives

jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSR-PIR.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec l'Afrique centrale mise en œuvre à travers le PIR ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau régional pourra être entreprise conjointement avec des États membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

6.3. DOMAINES DE CONCENTRATION

Les domaines de concentration du PIR 10^e FED sont issus des priorités de la stratégie de réponse de la région et de notre coopération. Elle tient compte de la stratégie EU-Afrique, et de la Communication européenne sur l'intégration régionale pour le développement des pays ACP. Il est proposé de faire de l'intégration économique et de la mise en œuvre de l'APE, de la gestion des ressources naturelles renouvelables, ainsi que de l'intégration politique, les éléments centraux de la stratégie de coopération dans le cadre du PIR 10^e FED. Le PIR appuiera les programmes de la région dans ces domaines.

L'objectif global de la stratégie est de favoriser en Afrique centrale la paix et la sécurité, une croissance réductrice de pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

L'objectif spécifique du PIR est d'accompagner l'intégration régionale en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale.

L'appui du PIR s'articule autour de trois domaines de concentration:

- intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE,
- gestion des ressources naturelles renouvelables,
- intégration politique.

Le PIR s'attachera à intégrer les aspects suivants dans tous les domaines de la coopération:

- (i) une meilleure application de **la réglementation communautaire**, un accompagnement plus étroit de sa transcription en droit national en complémentarité avec les efforts nationaux et l'implication des acteurs de la société civile à tous les niveaux,
- (ii) le **renforcement institutionnel** des structures régionales et nationales concernées, y compris pour appuyer la coordination et la convergence CEMAC-CEEAC,
- (iii) **la promotion de la gouvernance** dans tous les champs couverts par l'intégration régionale.

Une **feuille de route de l'agenda d'intégration régionale** des domaines couverts par le PIR sera élaborée par les organisations régionales. Elle précisera: les chantiers prioritaires de la région, les objectifs et les résultats, munis des indicateurs nécessaires; les étapes de mise en œuvre assortie d'un calendrier; les responsabilités de chaque partie. Les différents acteurs au niveau national seront étroitement impliqués dans le processus de préparation et de suivi de la feuille de route.

Dans ce cadre, un état des lieux des avancées, contraintes et besoins en vue de l'intégration régionale au niveau des pays sera annexé à la feuille de route.

6.3.1. Domaine de concentration «Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE»

L'objectif global du premier secteur de concentration, est d'appuyer l'**Intégration économique et commerciale et l'accompagnement de l'APE** en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale.

L'objectif spécifique consiste à approfondir le processus d'intégration économique régionale dans un cadre de gouvernance régionale, tout en appuyant l'insertion de la région dans l'économie mondiale et en soutenant les efforts pour augmenter la compétitivité économique et le développement de politiques sectorielles.

Les **résultats** poursuivis par la région sont les suivants:

- (i) un marché commun de l'Afrique centrale plus intégré qui tient compte des processus d'harmonisation des politiques commerciales et tarifaires entre la CEEAC et la CEMAC;
- (ii) une compétitivité des secteurs productifs renforcée, une base économique plus diversifiée et des conditions de commerce et de transit améliorées;
- (iii) un cadre de surveillance multilatérale harmonisé en vue d'un approfondissement de la convergence économique;
- (iv) des politiques sectorielles harmonisées, y inclus les politiques agricoles;
- (v) des mesures d'accompagnement de l'APE mises en œuvre, y inclus les mesures contribuant à l'absorption de l'impact fiscal net dans le cadre des réformes fiscales;
- (vi) des capacités des institutions régionales renforcées.

Pour ce faire, 5 axes sont identifiés, ainsi que les activités principales envisageables. Ces activités seront précisées dans le cadre de la feuille de route établie par la région, ainsi qu'en fonction de l'analyse partagée entre la région et la CE à propos de la faisabilité institutionnelle, technique et financière des actions et de leur modalités de mise en œuvre:

A) Construction du marché commun

- **approfondissement de l'union douanière** à travers ses différents instruments, notamment (i) la convergence tarifaire entre le TEC CEMAC et les tarifs de la RDC et de São Tomé e Príncipe, ainsi que la contribution à l'analyse des problèmes d'harmonisation des politiques commerciales entre la CEMAC et la CEEAC; (ii) la mise en place de procédures permettant la suppression de la double taxation; (iii) la poursuite de l'informatisation et de l'interconnexion des douanes en Afrique centrale;
- **adoption et mise en œuvre des réformes douanières** nécessaires pour faciliter les échanges, en conformité avec les principes établis dans le cadre d'instruments internationaux (notamment la Convention de Kyoto révisée et le cadre de normes de l'OMD), ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'APE;
- **mise en place effective du marché commun**, notamment la libre circulation des personnes (y compris la thématique transfrontalière) et des services; l'harmonisation/convergence de la fiscalité directe et indirecte; l'efficacité du cadre de régulation des activités du marché, notamment de la concurrence, des investissements et de la propriété intellectuelle; d'une manière générale, la mise en

place des **règles liées au commerce** (y compris l'harmonisation des règles en matière de marchés publics).

En complémentarité, la région s'engage à :

- favoriser la mise en place d'une union douanière effective entre les huit pays de la configuration Afrique centrale à travers la convergence tarifaire (TEC) et la vulgarisation des instruments de coopération commerciale;
- rendre efficace le cadre de régulation des activités de marché à travers une meilleure application de la législation communautaire et son adaptation aux besoins des acteurs et évolutions en cours.

B) Compétitivité et diversification des secteurs productifs

- **amélioration de l'environnement des affaires** et des pratiques commerciales au niveau régional (OHADA) en renforçant les réseaux régionaux (chambres de commerce et d'industrie, associations de consommateurs, secteur privé, etc.), afin notamment d'opérationnaliser la charte communautaire des investissements (CCI), ainsi que les codes sectoriels;
- **mise à niveau des secteurs productifs et le soutien aux exportations.** Une attention particulière sera portée au développement d'un système régional de qualité (normalisation, accréditation, certification et contrôle) ainsi qu'aux actions de recherche – développement, de transfert de technologies et d'amélioration des performances dans les filières prioritaires;
- **facilitation du transport** sur les corridors prioritaires régionaux définis par le PDCT-AC, particulièrement les aspects liés aux interconnexions multimodales, à la promotion et au suivi du PDCT- AC, aux études et aux mécanismes de contrôle et surveillance (observatoire). Des interventions limitées en matière d'infrastructure routière pourront aussi être envisagées, en lien avec le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. L'appui concerne en particulier les corridors routiers Douala-N'Djamena, Douala-Bangui, Brazzaville-Bangui-N'Djaména⁸, et l'axe fluvial (Brazzaville/Kinshasa/Bangui). Un appui peut également être envisagé dans le domaine des transports aériens pour la mise en place dans la région d'un système de transport sûr, ordonné et efficace, répondant aux normes et politiques recommandées par l'OACI;
- définition et préparation des **stratégies régionales d'interconnexion des réseaux électriques**, d'aménagement de la **gestion de l'eau**, y compris les aspects de renforcement institutionnels, ainsi qu'à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire pour la gestion durable de l'énergie et la promotion du marché régional;
- appui à l'initiative en cours dans la région visant à élaborer et à mettre en œuvre une **stratégie d'interconnexion des réseaux de télécommunications**, y compris par fibre optique à large bande.

⁸ Sur ce corridor, l'appui pourra concerner en premier lieu les études de faisabilité.

En complémentarité, la région s'engage:

- au titre de l'environnement des affaires et du renforcement de la compétitivité: à promouvoir le **dialogue tripartite pouvoirs public, secteur privé et société civile**, notamment dans la formulation des politiques et stratégies, pour une meilleure application des dispositions et la réussite des programmes ;
- au titre de la facilitation du transport et du PDCT-AC: à **mobiliser les acteurs et d'autres partenaires financiers à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement et d'interconnexion des infrastructures et à la durabilité des investissements** par la mise en place de politiques sectorielles de transport qui donnent la priorité à une organisation optimale de l'entretien, notamment en ce qui concerne les trois corridors routiers et l'axe fluvial précités;
- au titre de la stratégie d'interconnexion énergétique: à mettre l'accent sur l'élaboration d'une **politique communautaire privilégiant l'hydroélectricité** en tant qu'option majeure et les énergies renouvelables, ainsi que **l'approvisionnement des économies nationales en hydrocarbures à travers des projets intégrateurs**;
- au titre des télécommunications: à appuyer la mise en place d'un **cadre juridique harmonisé et appliqué par les États**, de manière à sécuriser l'environnement des affaires dans le secteur des TIC.

C) Convergence macroéconomique et statistiques

- renforcement des **politiques de convergence des économies** de la région et des instruments de surveillance multilatérale, notamment par un appui aux cellules nationales, et à l'harmonisation des instruments de finances publiques;
- harmonisation des statistiques régionales et au renforcement des capacités des **systèmes statistiques** aux niveaux national et régional en vue d'une production et diffusion régulière des données statistiques de qualité et d'une appropriation effective par les utilisateurs.

En complémentarité, la région s'engage à accompagner et à appuyer les États:

- **dans la définition de politiques économiques propres à assurer la stabilité du cadre macroéconomique**, y compris dans les négociations avec les institutions financières internationales, de manière à créer les conditions d'une croissance forte et durable réductrice de pauvreté;
- dans la mise en place d'**outils statistiques harmonisés couvrant les besoins de la région**, y compris dans le domaine des politiques sectorielles (notamment les ODM);
- dans la convergence et le **renforcement des systèmes statistiques de la RDC et de São Tomé e Príncipe**.

D) Politiques sectorielles

- **définition et harmonisation des politiques sectorielles** prioritaires de portée régionale, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À ce titre, il s'agira d'accompagner les plans et mesures visant l'harmonisation, au niveau régional, des réglementations semencières, des normes techniques sanitaires, phytosanitaires et zoosanitaires (SPSZ), ainsi que la

recherche appliquée. Des appuis à des actions pilotes à vocation régionale pourront être apportés;

- traitement des questions liées à **l'harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur** et de la recherche, des sciences et technologies, et de la formation professionnelle, ainsi qu'au développement des NTIC.

En complémentarité, la région s'engage à **promouvoir le développement des programmes d'actions sectoriels et des politiques communes, et à favoriser leur convergence** dans le cadre de la configuration Afrique centrale.

E) Accompagnement de la région dans la mise en œuvre de l'APE

L'accompagnement de la région dans la mise en œuvre de l'APE s'inspire du Document d'orientation conjoint - DOC.

La mise en œuvre de l'APE recoupe, dans plusieurs domaines, l'agenda de l'intégration et les mesures de développement économique. Les mesures et appuis prévus aux points précédents contribuent à la mise en œuvre de l'APE et constituent une partie des mesures d'accompagnement en ligne avec les priorités du DOC. D'autres mesures plus spécifiques sont:

- l'absorption de l'impact fiscal net, pour les pays signataires de l'APE, pendant une période transitoire dans le cadre des réformes fiscales,
- l'appui institutionnel en vue de disposer des compétences pour gérer la mise en œuvre de l'APE,
- les mécanismes de coordination et de suivi prévus de l'APE dans les conditions définies par les deux parties.

En complémentarité, la région s'engage à **rechercher des contributions auprès des États de la configuration Afrique centrale** pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'APE.

6.3.2 Domaine de concentration «Gestion des ressources naturelles renouvelables»

L'objectif de la coopération est de contribuer à améliorer la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique, en portant également attention aux problèmes spécifiques transfrontaliers. Les activités principales s'inscrivent dans la problématique des changements climatiques et concernent:

- la **conservation des ressources naturelles et de la biodiversité** (faune et flore) renforcée à travers un réseau d'aires protégées (RAPAC), et des initiatives régionales pilotes sur le terrain de valorisation économique au bénéfice des populations riveraines les plus pauvres, ainsi que de gestion commune dans les zones transfrontalières;
- une **meilleure gouvernance de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, à travers des institutions régionales renforcées dans leurs capacités de collecte et gestion de l'information sur l'état et l'évolution des

ressources, y compris les ressources halieutiques et en eau, sur l'application des législations et sur l'impact des politiques régionales et des grandes conventions internationales relatives à l'environnement en général et aux ressources forestières. Des appuis pour la mise en œuvre d'une dynamique de concertation, au niveau régional, des accords volontaires de partenariat FLEGT négociés au niveau national pourront être prévus, en cohérence avec les programmes nationaux;

- le renforcement des **capacités humaines**, en nombre suffisant, en matière de gestion durable des ressources naturelles, par un appui ciblé à des centres de formation régionaux d'excellence fonctionnant dans le cadre d'une mise en réseau (RIFFEAC). Des appuis institutionnels pourront être apportés en matière de renforcement des capacités humaines sur les changements climatiques.

En complémentarité, la région s'engage:

- à soutenir les institutions spécialisées dans les efforts d'harmonisation de leurs stratégies et programmes d'action;
- à appuyer ces institutions dans leur recherche de financements durables.

6.3.3 Domaine de concentration «Intégration politique»

L'appui vise à consolider la stabilité régionale en contribuant à renforcer les capacités de la région en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits et de consolidation de la paix, dans le cadre de l'architecture continentale de paix et de sécurité en Afrique centrale et des engagements et obligations des États membres dans le contexte onusien. Il s'agira de consolider les acquis du 9^e FED en appui à la CEEAC dans le domaine de la paix et de la sécurité, et de les approfondir dans le cadre d'une action qui accroîtra l'implication des États membres et de la société civile.

Parmi les activités à soutenir figureront:

- le **développement des capacités** visant à la **prévention structurelle** des conflits et la **gestion des situations post-conflit** dans la sous-région, la priorité allant aux processus électoraux, à la gouvernance démocratique et à la réforme des secteurs de la sécurité;
- le développement des capacités de gestion des problèmes de **sécurité transfrontalière**, en appui au Programme «Frontières» de la CEEAC;
- l'amélioration de la **capacité de gestion et de résolution des conflits** par le COPAX, y compris par le renforcement des mécanismes et des moyens de communication et d'interaction entre le Secrétariat général et les États membres sur les questions de paix et de sécurité;
- la poursuite du développement du **mécanisme d'alerte rapide** par l'extension de sa capacité de collecte et d'exploitation de l'information, pour lui donner un impact réel sur les dossiers de la CEEAC en rapport avec la paix et la sécurité (missions de maintien et de consolidation de la paix, médiation, Programme «Frontières», etc.);

- le développement de **centres d'excellence de formation** capables de former les capacités sous-régionales de toutes les composantes militaires, policières et civiles des opérations de maintien et de consolidation de la paix;
- le renforcement de la **société civile** active dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, y compris les centres régionaux d'expertise, et la promotion de sa synergie avec la CEEAC.

Ces appuis seront fournis en étroite complémentarité avec la facilité pour la paix. Une attention particulière sera accordée au genre dans toutes les activités.

- La CEEAC s'engage à renforcer ses capacités et à favoriser l'interaction entre le Secrétariat général et les États membres sur les questions de paix et de sécurité, y compris à travers le Comité des Ambassadeurs en cours de création.
- La CEEAC s'attachera à rendre opérationnel son nouvel organigramme dès qu'il sera validé par ses instances.

6.4. DOMAINE HORS CONCENTRATION

Le secteur hors concentration s'attachera en particulier aux instruments tels que la facilité de coopération technique et au renforcement institutionnel en vue de la coordination du PIR, et à appuyer la coordination entre la CEMAC et la CEEAC dans le cadre du processus de rationalisation.

6.5. ASPECTS TRANSVERSAUX

De manière transversale, la participation des acteurs de la société civile et des organisations du secteur privé sera recherchée dans chaque projet, et les initiatives déjà développées avec les acteurs non étatiques (ANE) dans le cadre du 9^e FED (notamment au niveau des projets ECOFAC, PAPS et FASTER) seront poursuivies. Le PIR pourra également apporter son appui à la construction de mécanismes de collaboration afin de permettre aux acteurs non étatiques d'échanger leurs pratiques, de participer à un renforcement mutuel de leurs capacités et de consolider leur reconnaissance comme acteurs incontournables du développement par les États et leurs partenaires techniques et financiers. Concrètement, à partir des regroupements nationaux, et en coordination, et en éventuel cofinancement avec les PIN de la région, le PIR pourra apporter un appui structurant à la mise en place de plates-formes thématiques sous-régionales.

La stratégie intégrera les aspects relatifs à l'environnement, au VIH/SIDA et au genre de façon transversale dans les domaines pertinents. Elle s'appuiera également sur les instruments existant du programme cadre sur la recherche pour soutenir les développements scientifiques et technologiques régionaux tels que les centres de compétence existants.

6.6. CONTRIBUTION DE LA REGION

Afin de permettre une mise en œuvre efficace du PIR, et pour assurer la viabilité des interventions prévues, la région de l'Afrique centrale s'engage, outre les engagements mentionnés au point 6.3:

- à concevoir et mettre en œuvre au cours de l'année 2009 un mécanisme de coordination du PIR entre les deux institutions régionales, ordonnateurs régionaux;

- à rechercher une complémentarité et des synergies entre les organisations régionales et les États membres. Une attention sera portée à la concrétisation de l'union douanière et la libre circulation des personnes et des biens. De manière plus générale, il est attendu des parties prenantes que soient mises en pratique les dispositions réglementaires en matière d'intégration régionale;
- à mettre à disposition des ressources humaines et financières suffisantes pour garantir la viabilité des actions envisagées;
- à élaborer sa feuille de route sur l'agenda d'intégration dans les domaines d'intervention du PIR;
- à élaborer un état des lieux des avancées, contraintes et besoins de l'intégration régionale au niveau des pays;
- à poursuivre les processus de réforme de la CEMAC et du renforcement institutionnel de la CEEAC, y compris en ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurisation des ressources de ces institutions.

Des engagements ultérieurs pourront être détaillés dans la feuille de route.

6.7. COHÉRENCE PIN-PIR

Le financement des programmes régionaux s'appuie sur le principe de complémentarité entre les fonds nationaux (PIN, budget national, autres sources) et le programme régional. La concentration des moyens est indispensable pour atteindre une taille critique des actions et poursuivre des orientations stratégiques majeures sur le long terme.

À cet effet, des contributions nationales sont activement recherchées en particulier dans les domaines de la gestion des ressources naturelles renouvelables, du développement du commerce, ainsi que de la construction et de l'entretien des axes prioritaires de transport sur les territoires nationaux.

La complémentarité et la synergie entre les PIN et le PIR sont particulièrement observée dans les domaines de l'intégration régionale et dans le cadre de l'APE, dans les transports et la gestion des ressources naturelles. Cette articulation est également approfondie lors de la préparation des projets et de leur mise en œuvre.

Pour l'intégration régionale, le commerce, l'APE et le secteur privé, environ 100 millions d'euros sont programmés dans les PIN du 10^e FED. Les initiatives du PIR pourront s'appuyer avantageusement sur certaines initiatives nationales⁹. Elles pourront également dynamiser l'appropriation du processus d'intégration par les États membres de la région (éventuellement aussi à travers le financement d'actions de renforcement des administrations nationales) en particulier en ce qui concerne l'union douanière, le système qualité et l'environnement des affaires. Toutes les initiatives nationales sont importantes pour appuyer la mise en œuvre des engagements communautaires, aspect considéré comme essentiel dans le cadre du 10^e FED.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, les PIN ont contribué de façon importante à la réhabilitation du réseau routier régional. En outre, en matière de transport fluvial, le service commun d'entretien des voies navigables entre la RCA et le Congo (SCEVN) a

⁹ À titre d'exemple: le projet d'appui à l'APE PASAPE (9^e FED) pourra constituer une activité pilote et avoir un effet de levier au niveau régional, notamment en ce qui concerne le volet qualité et normalisation.

bénéficié de financements, dans le cadre des différents FED dont le 9^e, pour l'appui à la navigabilité au niveau du port de Brazzaville. Dans le cadre du 10^e FED, les PIN continueront à jouer un rôle important dans l'amélioration de l'interconnexion routière et fluviale; environ 200 millions d'euros sont programmés pour des interventions qui auront une portée régionale. Au niveau régional, l'apport concernera notamment la facilitation du transport et du transit sur les corridors prioritaires pour le désenclavement et l'intégration de la région, ainsi que l'appui pour la mobilisation d'autres sources de financement (tel que le fonds fiduciaire des infrastructures).

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, la bonne complémentarité déjà constatée entre les différentes sources de financement devra être consolidée dans le cadre de la mise en œuvre des PIN et du PIR.

Le mécanisme de suivi du PIR, qui devra impliquer également les ordonnateurs nationaux, devrait permettre de suivre l'aspect de la complémentarité national/régional et de renforcer le lien entre instances nationales et régionales.

6.8. ORGANISATIONS DÛMENT MANDATÉES ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La CEMAC et la CEEAC sont les organisations dûment mandatées pour la mise en œuvre du PIR. Leurs rôles respectifs dans le cadre du PIR doivent être précisés afin d'optimiser l'efficacité de la coopération. Le principe du PIR 10^e FED consiste à appuyer la région Afrique centrale dans son ensemble et ce, en tenant compte du mandat et des programmes d'action des organisations régionales. L'expérience et les avancées de ces organisations sont prises en considération dans la définition des responsabilités et modalités de mise en œuvre, afin de favoriser une performance optimale de l'appui.

La CEMAC sera l'organisation chef de file (maître d'ouvrage) pour le domaine «Intégration économique et commerciale et accompagnement de la mise en œuvre de l'APE», et la CEEAC sera l'organisation chef de file (maître d'ouvrage) pour les domaines «Paix et sécurité» et «Gestion des ressources naturelles renouvelables».

Les ordonnateurs régionaux pourront déléguer la maîtrise d'ouvrage. Ils confient la maîtrise d'œuvre à des structures permettant une mise en œuvre efficace des programmes. Les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre pourront être déléguées/confiées à des structures régionales, nationales, ou d'autres structures.

La préparation des programmes et la désignation des institutions responsables de la mise en œuvre devront tenir compte également des capacités des acteurs concernés. Des évaluations de leur capacité de gestion sont envisagées et, le cas échéant, leurs capacités pourraient être renforcées.

La CE appuiera le mécanisme de coordination du PIR qui comprendra un dialogue régulier entre la CEMAC et la CEEAC, incluant la tenue de réunions de concertation avec les ON et la CE, faisant le bilan annuel, et dressant les perspectives de la mise en œuvre de la coopération et de l'agenda d'intégration. Ces réunions permettront de contribuer à une coordination plus étroite avec les autres bailleurs présents dans la région et avec les acteurs non étatiques impliqués. Le principe d'une concertation élargie (participation de la CEMAC, de la CEEAC, des États membres et d'autres bailleurs) sera développé. La coordination au niveau sectoriel sera poursuivie et renforcée. Le montage de la coordination est en cours d'élaboration par les deux institutions.

Un tableau de bord d'exécution du PIR, comprenant notamment les activités, le calendrier, les responsables du suivi, sera tenu à jour.

Une mise en œuvre de l'aide garantissant souplesse et responsabilisation accrue des partenaires sera privilégiée. L'utilisation éventuelle de l'instrument convention de contribution est conditionnée aux progrès réalisés en termes de capacités institutionnelles par les organisations régionales, ainsi qu'au respect des standards internationaux de leurs procédures (vérification par un audit «4 piliers» de la CE).

Le PIR pourra contribuer au fonds régional APE (FORAPE) pour les actions dans les domaines identifiés comme prioritaires par les deux parties, lorsque celui-ci sera opérationnel (y compris la conformité des procédures de la structure chargée de la gestion du FORAPE aux standards internationaux) et désigné par la région, en accord avec la Commission en tant que organisme de mise en œuvre pour les fonds du PIR concernés.

En vue de la mise en œuvre des financements visant à soutenir les activités de la CEPGL dans le cadre du présent PIR, la Commission européenne assurera les responsabilités d'ordonnateur régional délégué. Ces responsabilités seront assumées jusqu'à la nomination d'un Secrétariat exécutif permanent auprès de la CEPGL, ayant la capacité pleine d'assumer les responsabilités d'ordonnateur régional délégué.

6.9. BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT ET FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

La BEI pourrait apporter des financements sur ses propres ressources ou sur celles de la facilité d'investissement, essentiellement pour appuyer le secteur privé et les grands investissements du secteur public, dans les secteurs clefs des transports, des télécommunications, de l'énergie, des finances, de l'industrie, du tourisme et des mines. Elle pourra aider à mobiliser les ressources locales et les capitaux étrangers, soit directement, soit via des intermédiaires financiers agréés, comme elle le fait déjà avec la BDEAC. Une synergie avec la BEI sera activement recherchée.

6.10. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES PAYS ET RÉGIONS

La coopération et l'échange d'expérience avec d'autres régions seront encouragés. De même, si des pays appartenant à une autre région (l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et/ou Afrique australe) sont concernés par des projets d'intérêt commun impliquant l'Afrique centrale, un cofinancement conjoint desdits programmes pourrait être envisagé (par exemple, l'ouverture vers la CEDEAO comme marché d'exportation pour les produits d'Afrique centrale). Par ailleurs, l'appui à des initiatives de désenclavement de la RDC à l'est et au sud du pays devrait être fourni dans le cadre d'autres instruments financiers (PIN RDC et autres PIR).

Les activités dans le cadre de l'initiative de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) couvrent plusieurs domaines, dont l'énergie, le transport, le développement rural, l'environnement et l'enseignement. 15 millions d'euros sont destinés à cette initiative. En outre, des financements complémentaires sont inclus dans le PIR de l'Afrique de l'Est (30 millions d'euros).

APPENDICE 1- DONNEE ECONOMIQUES CLES POUR L'AFRIQUE CENTRALE

1a. Synthèse des données macro-économiques

1b. Données par pays

1c. Contribution sectorielle aux PIB

1d. Initiative PPTE

1e. Termes de l'échange et balances des paiements

Synthèse des données macroéconomiques pour les pays CEEAC

	Croissance (variation % annuelle du PIB réel)			Inflation (variation % annuelle des prix)			Solde budgétaire (% du PIB)			Compte courant (% du PIB)		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Angola	18,60	23,40	26,60	13,30	11,90	8,90	15,00	0,90	3,90	23,30	6,40	8,70
Burundi	5,10	3,60	5,90	2,80	7,70	6,90	-19,60	-21,50	-21,80	-12,00	-12,60	-14,70
Cameroun	3,49	3,93	5,77	5,10	3,00	2,00	5,22	3,42	3,06	-1,42	-1,65	-7,30
Congo	6,69	-0,89	8,77	4,86	4,00	3,00	17,68	15,15	25,29	1,76	-21,35	-5,21
Gabon	1,25	4,45	5,54	4,00	5,00	3,00	9,01	10,08	10,04	16,97	14,67	12,09
Guinée Eq,	5,32	21,54	1,65	5,00	4,00	4,00	26,17	22,00	21,31	-2,08	-8,95	-13,17
RCA	4,27	3,73	5,65	6,60	3,00	3,00	-4,98	-2,59	-2,99	-3,07	-3,17	-5,10
RDC	5,10	6,50	8,40	13,20	17,40	8,80	-8,90	-4,70	-5,70	-7,50	-8,10	-10,90
STP	7,00	6,00	6,00	23,10	16,60	11,40	-30,10	-0,40	-2,20	-47,30	-42,30	-43,13
Tchad	-0,66	3,76	5,44	8,10	4,00	3,00	-0,15	4,45	-2,92	-7,47	-5,74	-2,65
CEEAC_1	8,07	11,32	13,70	8,62	8,25	5,93	7,34	3,48	4,87	7,02	0,10	0,84
CEEAC_2	8,07	11,32	13,70	8,32	7,66	5,40	-0,47	2,61	2,82	-4,50	-8,26	-8,07
GEMAC	3,39	6,09	5,47	5,06	3,83	3,00	8,78	8,68	8,93	0,78	-0,44	-3,52

Source : Voir annexe statistique

Notes : CEEAC_1 sont les moyennes sous-régionales calculées à partir de la pondération des données nationales par le PIB relatif du pays.
CEEAC_2 sont les moyennes simples des données nationales (sauf pour la croissance du PIB qui est toujours calculée comme moyenne pondérée).

ZONE CEMAC

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques	(Variations annuelles en %, sauf indication contraire)						
Taux de croissance (PIB réel)	6,3	5,2	13,1	5,6	3,4	6,1	5,5
Inflation	3,7	1,9	0,2	3,4	5,1	3,8	3,0
Masse monétaire (M2)	20,8	7,1	14,0	25,2	21,5	11,1	13,5
Termes de l'échange	-3,3	-8,0	7,8	26,5	15,2	0,1	-3,4
Finances Publiques	(en % du PIB)						
Recettes totales	20,3	20,2	21,6	24,0	28,3	28,5	28,1
Dons	0,9	1,1	0,9	0,8	8,7	1,0	..
Dépenses totales	21,6	19,1	20,1	17,5	19,5	19,9	19,2
Dépenses courantes	14,6	12,8	12,5	11,7	12,1	11,2	10,3
Solde primaire	5,4	7,1	7,4	10,8	13,3	11,9	11,7
Dépenses en capital	6,7	6,3	7,5	5,8	7,3	8,6	8,8
Solde global (base engagements hors dons)	-1,3	1,1	1,6	6,5	8,8	8,7	8,9
Solde global (base trésorerie)	-2,9	1,6	-8,7	5,6	7,5	7,8	8,4
Balance des paiements	(en % du PIB)						
Compte courant	-16,9	-12,9	-4,9	1,3	0,8	-4,4	-3,5
Solde du commerce extérieur	15,9	22,4	33,0	34,7	33,2	29,0	28,7
Exportations, fob	44,2	45,9	54,6	53,5	53,9	51,3	50,8
Importations, fob	28,3	23,5	21,7	18,8	20,7	22,2	22,0
Balance des services (non-facteurs)	-16,8	-17,5	-19,4	-15,1	-15,7	-17,1	-15,0
Balance des revenus	-16,8	-18,3	-20,1	-19,3	-18,1	-17,3	-17,6
Solde des transferts courants	0,8	0,5	1,6	1,0	1,3	1,0	0,4
Compte capital et d'opérations financières	12,1	2,5	-1,4	-1,2	3,2	4,5	5,1
Erreurs et omissions	0,0	0,0	1,0	0,1	-0,6	0,0	0,0
Solde global	-4,8	-10,4	-5,3	0,2	3,4	0,1	1,6
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	16674,4	17473,5	19389,2	24179,9	27322,4	28377,9	30365,7
Population (en millions)	32,8	33,7	34,6	35,5	36,5	37,4	38,4

CAMEROUN

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques	<i>(Variations annuelles, en % sauf indication contraire)</i>						
Taux de croissance (PIB réel)	4,0	4,0	3,7	2,2	3,5	3,9	5,8
Secteur pétrolier	-4,3	-4,9	-9,1	-6,9	6,0	-1,0	-1,8
Secteur non pétrolier	4,9	4,9	4,9	3,0	3,3	4,3	6,3
Inflation	2,8	0,6	0,3	1,9	5,1	3,0	2,0
Masse monétaire (M2)	17,6	1,0	6,4	5,2	9,1	5,2	6,0
Termes de l'échange	5,6	-7,9	4,7	35,3	21,7	-3,0	-7,6
Finances Publiques	<i>(en % du PIB)</i>						
Recettes totales	17,7	17,2	15,7	17,9	18,9	18,5	18,2
Recettes pétrolières	4,9	4,1	4,2	5,2	6,5	5,9	5,2
Recettes non pétrolières	12,8	13,1	11,5	12,7	12,4	12,7	13,0
Dons	0,3	0,5	0,1	0,1	23,1	1,3	..
Dépenses totales	14,1	13,7	13,5	13,1	13,7	15,1	15,1
Dépenses courantes	12,4	11,8	11,5	11,4	11,6	11,4	11,6
Salaires et traitements	5,1	5,3	5,3	4,7	4,3	4,5	4,4
Biens et services (hors article 500)	3,2	2,7	2,8	3,4	3,9	4,5	4,8
Intérêts	2,6	2,5	1,9	1,5	1,3	0,5	0,4
Transferts et subventions	1,5	1,2	1,4	1,8	2,1	2,0	2,0
Solde primaire	6,6	6,5	4,9	6,6	6,9	4,7	4,3
Dépenses en capital	1,7	2,0	2,0	1,7	2,1	3,7	3,5
Sur ressources nationales	1,3	1,4	1,3	1,4	1,7	2,9	2,8
Sur ressources extérieures	0,4	0,5	0,7	0,3	0,4	0,8	0,8
Solde global (base engagements hors dons)	3,6	3,5	2,2	4,8	5,2	3,4	3,1
Variations des arriérés (baisse -)	-8,1	-0,1	0,1	-0,4	-1,8	-0,9	-0,3
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,4	-0,1	0,0	-0,3	-1,8	-0,9	-0,3
Extérieurs (principal et intérêts)	-7,7	0,0	0,2	-0,1	0,0	-0,0	0,0
Solde global (base trésorerie, hors dons)	-4,5	3,4	2,4	4,4	3,4	2,5	2,7
Balance des paiements	<i>(en % du PIB)</i>						
Compte courant	-4,2	-7,8	-6,5	-4,0	-1,4	-1,7	-7,3
Solde du commerce extérieur	1,4	1,3	1,0	1,7	3,0	1,7	-1,3
Exportations, fob	18,1	17,8	17,6	19,0	20,0	18,9	17,5
Pétrole brut	7,6	6,6	6,8	8,4	9,9	8,8	7,9
Importations, fob	16,7	16,5	16,6	17,4	17,0	17,1	18,9
Balance des services (non-facteurs)	-2,6	-6,5	-5,2	-4,2	-4,0	-4,1	-6,6
Balance des revenus	-3,5	-3,9	-3,3	-2,3	-2,1	-1,3	-1,2
Solde des transferts courants	0,5	1,4	1,0	0,9	1,7	1,9	1,8
Compte capital et d'opérations financières	2,6	2,2	4,2	2,3	3,3	3,1	8,4
Erreurs et omissions	-0,1	1,0	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0
Solde global	-1,7	-4,6	-2,4	-0,9	2,5	1,5	1,1
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	7583,1	7916,9	8333,9	8781,0	9698,9	10311,7	11073,7
Population (en millions)	15,9	16,3	16,7	17,2	17,6	18,1	18,5

CONGO

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques	(Variations annuelles en %, sauf indication contraire)						
Taux de croissance (PIB réel)	4,6	0,7	3,7	7,8	6,7	-0,9	8,8
Secteur pétrolier	-1,5	-7,2	0,5	12,8	5,4	-15,9	10,5
Secteur non pétrolier	8,5	5,3	5,4	5,3	7,3	6,8	8,0
Inflation	3,8	-1,3	3,6	2,8	4,9	4,0	3,0
Masse monétaire (M2)	13,1	-2,4	15,9	36,3	40,9	13,7	7,6
Termes de l'échange	0,8	12,2	20,4	17,7	19,6	-0,7	-1,6
Finances Publiques	(en % du PIB)						
Recettes totales	27,2	29,3	32,1	40,3	46,2	43,0	48,7
Recettes pétrolières	18,9	20,5	23,1	33,3	39,5	34,8	40,4
Recettes non pétrolières	8,3	8,8	9,0	7,0	6,7	8,3	8,2
Dons	0,2	0,5	0,1	1,0	0,0	0,6	„
Dépenses totales	35,5	29,4	27,7	23,4	28,6	27,9	23,4
Dépenses courantes	26,8	22,8	21,8	18,0	19,2	16,6	12,3
Salaires et traitements	5,7	5,8	5,4	4,1	3,5	4,0	3,6
Biens et services (hors article 500)	7,2	4,5	4,6	4,1	4,7	4,8	3,7
Intérêts	8,4	5,7	6,4	4,8	4,6	2,1	1,6
Transferts et subventions	5,4	6,8	5,5	5,1	6,4	5,8	3,5
Solde primaire	1,3	6,8	11,4	22,2	22,6	18,8	28,3
Dépenses en capital	8,6	6,5	5,9	5,4	9,3	11,3	11,0
Sur ressources nationales	7,5	5,4	5,3	4,9	9,1	9,7	9,6
Sur ressources extérieures	1,1	1,2	0,6	0,5	0,2	1,6	1,4
Solde global (base engagements hors dons)	-8,3	-0,1	4,4	16,9	17,7	15,1	25,3
Variations des arriérés (baisse -)	9,5	6,1	-70,4	-2,2	-2,0	-2,8	-1,7
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,2	-1,9	-1,3	-1,7	-2,0	-2,7	-1,5
Extérieurs (principal et intérêts)	9,7	8,0	-69,1	-0,5	0,0	-0,2	-0,1
Solde global (base trésorerie)	1,2	5,9	-66,0	14,7	15,7	12,3	23,6
Balance des paiements	(en % du PIB)						
Compte courant	6,3	14,6	15,5	11,7	1,8	-21,4	-5,2
Solde du commerce extérieur	47,9	50,9	56,7	57,7	54,9	37,3	44,1
Exportations, fob	70,3	74,4	79,0	79,6	81,8	72,8	78,0
Pétrole brut	61,4	65,1	69,9	72,9	75,7	65,1	70,8
Importations, fob	22,4	23,5	22,3	21,9	26,9	35,5	33,9
Balance des services (non-facteurs)	-18,9	-19,2	-18,9	-20,1	-29,1	-37,4	-29,9
Balance des revenus	-22,0	-16,5	-21,8	-26,5	-23,7	-20,7	-19,0
Solde des transferts courants	-0,7	-0,5	-0,5	0,5	-0,3	-0,5	-0,5
Compte capital et d'opérations financières	-16,1	-19,2	-17,7	-3,6	5,7	20,6	21,5
Erreurs et omissions	-1,5	-3,2	-1,7	0,6	2,0	0,0	0,0
Solde global	-11,4	-7,8	-4,0	8,6	9,5	-0,8	16,3
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2104,9	2060,6	2296,6	3142,8	3874,8	3555,1	4283,8
Population (en millions)	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6	3,7

GABON

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques	(Variations annuelles en %, sauf indication contraire)						
Taux de croissance (PIB réel)	-0,3	2,7	1,4	3,0	1,2	4,5	5,5
Secteur pétrolier	-2,5	7,5	-0,1	-1,4	-10,5	4,0	3,1
Secteur non pétrolier	0,4	1,1	2,0	4,5	5,0	4,6	6,2
Inflation	0,2	2,3	0,4	-0,2	4,0	5,0	3,0
Masse monétaire (M2)	5,9	-1,1	10,5	27,1	17,2	14,9	10,5
Termes de l'échange	4,3	4,2	14,9	-28,1	18,2	-2,6	-3,7
Finances Publiques	(en % du PIB)						
Recettes totales	29,6	29,6	29,5	30,8	31,0	30,3	29,4
Recettes pétrolières	17,7	16,3	16,3	19,5	19,8	18,2	16,9
Recettes non pétrolières	11,9	13,4	13,2	11,3	11,1	12,1	12,5
Dons	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	
Dépenses totales	27,6	22,5	22,0	21,6	22,0	20,2	19,3
Dépenses courantes	21,7	18,8	17,9	18,2	17,3	15,7	14,9
Salaires et traitements	6,4	6,4	5,9	4,9	4,9	5,5	5,5
Biens et services (hors article 500)	4,4	3,5	3,2	3,3	3,3	3,4	3,3
Intérêts	4,5	4,0	3,9	2,8	2,3	2,0	1,7
Transferts et subventions	6,4	4,9	5,0	7,2	6,8	4,8	4,4
Solde primaire	9,0	11,4	11,7	12,2	12,2	12,9	12,6
Dépenses en capital	3,9	3,7	4,0	3,4	4,7	4,5	4,4
Sur ressources nationales	3,4	3,4	3,7	3,3	3,7	3,7	3,5
Sur ressources extérieures	0,6	0,2	0,4	0,2	1,0	0,8	0,9
Solde global (base engagements hors dons)	2,0	7,2	7,5	9,2	9,0	10,1	10,0
Variations des arriérés (baisse -)	4,0	-0,1	-10,3	-1,6	-0,7	-0,4	-0,5
Intérieurs (principal et intérêts)	-2,3	-1,9	-1,4	-1,5	-0,6	-0,4	-0,5
Extérieurs (principal et intérêts)	6,3	1,8	-8,9	0,0	0,0	0,0	-0,1
Solde global (base trésorerie)	6,0	7,0	-2,8	7,6	8,4	9,7	9,5
Balance des paiements	(en % du PIB)						
Compte courant	6,9	9,3	12,7	14,4	17,0	14,7	12,1
Solde du commerce extérieur	32,7	34,6	39,0	46,4	46,0	43,2	37,6
Exportations, fob	51,8	51,5	55,6	61,9	62,0	59,4	54,4
Pétrole brut	42,2	42,7	46,2	51,5	51,3	48,1	42,0
Importations, fob	19,1	16,9	16,6	15,6	16,0	16,2	16,8
Balance des services (non-facteurs)	-13,5	-10,8	-10,7	-11,8	-11,1	-11,8	-10,3
Balance des revenus	-9,7	-11,6	-13,2	-18,2	-15,8	-14,7	-13,3
Solde des transferts courants	-2,6	-2,9	-2,5	-2,0	-2,1	-2,0	-1,9
Compte capital et d'opérations financières	-8,3	-8,0	-10,9	-10,5	-9,9	-12,3	-7,2
Erreurs et omissions	-2,6	-3,5	-1,3	-1,7	-3,3	0,0	0,0
Solde global	-4,0	-2,2	0,5	2,1	3,8	2,4	4,9
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	3437,3	3585,5	3865,6	4642,3	5111,0	5315,3	5611,8
Population (en millions)	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7

GUINEE EQUATORIALE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques (Variations annuelles en %, sauf indication contraire)							
Taux de croissance (PIB réel)	20,4	14,4	32,7	8,8	5,3	21,5	1,7
Secteur pétrolier	22,8	14,2	34,6	6,5	-1,6	23,7	1,8
Secteur non pétrolier	11,8	14,9	25,3	18,8	32,0	15,4	1,3
Inflation	7,6	7,3	4,2	5,0	5,0	4,0	4,0
Masse monétaire (M2)	68,4	56,7	33,5	34,7	14,1	12,6	36,7
Termes de l'échange	2,0	1,0	13,0	37,8	18,8	-1,2	-5,1
Finances Publiques (en % du PIB)							
Recettes totales	28,5	28,6	31,3	37,5	47,6	46,6	46,2
Recettes pétrolières	24,9	24,9	28,3	34,8	44,4	43,0	42,4
Recettes non pétrolières	3,6	3,7	3,0	2,7	3,2	3,5	3,7
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	15,6	15,6	19,7	16,4	21,4	24,5	24,9
Dépenses courantes	6,9	5,3	5,0	4,5	4,4	4,3	4,5
Salaires et traitements	1,8	1,7	1,2	1,0	0,9	1,0	1,1
Biens et services (hors article 500)	3,5	2,3	2,0	2,2	2,0	1,9	2,1
Intérêts	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
Transferts et subventions	1,4	1,2	1,5	1,1	1,5	1,3	1,3
Solde primaire	13,1	13,2	11,8	21,4	26,3	22,3	21,4
Dépenses en capital	8,7	10,3	14,7	11,9	17,0	20,2	20,3
Sur ressources nationales	8,7	10,3	14,7	11,8	17,0	20,1	20,2
Sur ressources extérieures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Solde global (base engagements hors dons)	12,9	13,0	11,6	21,2	26,2	22,0	21,3
Variations des arriérés (baisse -)	-0,1	-2,7	-0,5	-1,4	0,0	0,0	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	0,0	-2,6	-0,5	-1,2	0,0	0,0	0,0
Solde global (base trésorerie)	12,8	10,3	11,1	19,7	26,2	22,0	21,3
Balance des paiements (en % du PIB)							
Compte courant	-13,5	-41,9	-26,4	-10,5	-2,1	-8,9	-13,2
Solde du commerce extérieur	77,1	55,1	64,5	68,3	65,6	61,3	59,5
Exportations, fob	101,4	98,6	98,3	98,1	96,3	95,5	95,1
Pétrole brut	92,5	90,3	90,5	89,7	87,3	80,3	79,6
Importations, fob	24,3	43,6	33,8	29,9	30,7	34,2	35,6
Balance des services (non-facteurs)	-28,3	-34,7	-26,7	-19,5	-18,7	-19,2	-21,6
Balance des revenus	-61,8	-61,4	-63,2	-58,3	-47,9	-49,7	-49,4
Solde des transferts courants	-0,5	-0,9	-1,0	-0,9	-1,1	-1,3	-1,7
Compte capital et d'opérations financières	9,4	46,4	38,0	27,6	12,2	18,1	24,2
Erreurs et omissions	4,4	-0,2	2,3	2,3	-2,1	0,0	0,0
Solde global	0,3	4,3	13,9	19,4	8,0	9,2	11,0
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1454,3	1650,2	2471,7	3757,0	4462,0	4841,1	4802,7
Population (en millions)	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	1,5

RCA

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques (Variations annuelles en %, sauf indication contraire)							
Taux de croissance (PIB réel)	0,3	-4,6	3,5	3,0	4,3	3,7	5,6
Secteur pétrolier
Secteur non pétrolier
Inflation	2,3	4,2	-2,1	2,9	6,6	3,0	3,0
Masse monétaire (M2)	-4,1	-8,3	14,2	16,5	-4,2	10,2	10,0
Termes de l'échange	-17,0	4,0	-5,4	4,8	-4,8	3,5	3,0
Finances Publiques (en % du PIB)							
Recettes totales	11,1	7,9	8,1	7,8	9,0	10,1	10,1
Recettes pétrolières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes non pétrolières	11,1	7,9	8,1	7,8	9,0	10,1	10,1
Dons	3,9	1,5	3,3	3,9	9,0	4,0	
Dépenses totales	16,2	12,6	13,6	16,3	13,9	12,7	13,1
Dépenses courantes	9,7	9,7	11,0	11,2	9,4	9,1	8,5
Salaires et traitements	4,7	5,1	5,6	5,2	4,5	4,0	3,7
Biens et services (hors article 500)	2,4	2,4	2,6	3,0	2,1	1,9	1,8
Intérêts	1,6	1,2	1,3	1,2	1,4	1,2	1,3
Transferts et subventions	1,0	1,1	1,5	1,9	1,4	1,9	1,6
Solde primaire	1,1	-2,2	-2,7	-3,4	-0,2	1,1	1,7
Dépenses en capital	6,5	2,9	2,6	5,1	4,5	3,7	4,6
Sur ressources nationales	1,9	1,5	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2
Sur ressources extérieures	4,6	1,3	1,5	4,0	3,4	2,5	3,4
Solde global (base engagements hors dons)	-5,1	-4,7	-5,5	-8,5	-5,0	-2,6	-3,0
Variations des arriérés (baisse -)	3,0	4,5	3,1	3,6	-6,0	-3,8	-1,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,7	0,9	0,4	1,3	-1,2	-2,1	-1,0
Extérieurs (principal et intérêts)	3,7	3,6	2,6	2,2	-4,8	-1,7	0,0
Solde global (base trésorerie)	-2,1	-0,2	-2,5	-4,9	-11,0	-6,4	-4,0
Balance des paiements (en % du PIB)							
Compte courant	-1,6	-2,2	-1,7	-6,4	-3,1	-3,2	-5,1
Solde du commerce extérieur	2,6	0,9	-1,3	-3,3	-2,9	-2,3	-2,1
Exportations, fob	14,4	11,0	10,3	9,0	10,1	10,4	10,7
Diamants	5,1	4,2	4,0	4,4	4,0	3,9	3,9
Importations, fob	11,8	10,1	11,6	12,3	13,0	12,7	12,9
Balance des services (non-facteurs)	-7,4	-5,3	-5,0	-4,3	-4,4	-4,5	-4,2
Balance des revenus	-0,9	-0,2	-1,0	-0,9	-1,0	-0,9	-0,7
Solde des transferts courants	4,0	2,5	5,7	2,2	5,2	4,4	2,0
Compte capital et d'opérations financières	-3,5	-1,9	-0,7	4,1	6,7	2,8	3,9
Erreurs et omissions	0,3	-0,5	-0,3	1,1	-0,8	0,0	0,0
Solde global	-4,8	-4,5	-2,7	-1,1	2,9	-0,4	-1,2
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	709,5	678,2	688,6	752,1	817,9	869,0	963,2
Population (en millions)	3,8	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4

RDC

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques	(Variations annuelles en %, sauf indication contraire)						
Taux de croissance (PIB réel)	3,5	5,8	6,6	6,5	5,1	6,5	8,4
Secteur pétrolier
Secteur non pétrolier
Inflation	25,3	12,8	4,0	21,4	13,2	17,4	8,8
Masse monétaire (M2)	..	32,3	72,9	24,2	60,2	27,3	15,5
Termes de l'échange	..	15,6	3,5	11,2	6,1	-3,1	-15,4
Finances Publiques	(en % du PIB)						
Récettes totales	..	7,7	9,5	11,6	13,2	13,3	14,9
Récettes pétrolières
Récettes non pétrolières
Dons	..	2,0	2,0	5,2	8,2	5,9	..
Dépenses totales	..	13,6	15,6	19,5	22,1	18,0	20,6
Dépenses courantes	..	10,8	12,8	13,7	14,5	13,0	13,6
Salaires et traitements	..	2,5	3,6	4,4	5,5	5,5	4,6
Biens et services (hors article 500)	..	4,0	5,0	4,8	4,8	3,5	6,1
Intérêts	..	3,4	3,6	3,7	3,5	3,0	1,9
Transferts et subventions	..	0,9	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0
Solde primaire	..	-1,8	-1,9	-0,8	-0,1	0,8	1,4
Dépenses en capital	..	2,7	2,8	3,4	3,4	3,7	7,0
Sur ressources nationales	..	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	1,8
Sur ressources extérieures	..	0,6	0,6	1,0	1,1	1,2	5,2
Solde global (base engagements hors dons)	..	-5,9	-6,1	-7,9	-8,9	-4,7	-5,7
Variations des arriérés (baisse -)	..	0,2	-0,1	-6,1	-0,2	-0,1	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)
Extérieurs (principal et intérêts)
Solde global (base trésorerie)	..	-5,7	-6,2	-14,0	-9,1	-4,8	-5,7
Balance des paiements	(en % du PIB)						
Compte courant	..	1,0	-2,4	-10,6	-7,5	-8,1	-10,9
Solde du commerce extérieur	..	-2,3	-4,1	-11,7	-10,3	-9,4	-11,3
Exportations, fob	..	26,1	30,3	34,0	31,7	31,7	31,4
Diamants
Importations, fob	..	28,4	34,4	45,7	42,0	41,1	42,7
Balance des services (non-facteurs)	-3,9	-6,4	-5,4	-5,5	-6,3
Balance des revenus	-4,0	-5,5	-5,5	-4,4	-5,5
Solde des transferts courants	4,8	7,3	8,2	5,1	3,6
Compte capital et d'opérations financières	-1,6	3,3	1,7	2,8	..
Erreurs et omissions	0,9	1,8	0,7	0,0	..
Solde global	-3,1	-5,5	-5,1	-5,3	..
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de devise locale)	1922,2	2298,7	2601,3	3366,4	4000,7	4991,4	5745,2
Population (en millions)	54,2	55,9	57,7	59,6	61,5	63,5	65,5

TCHAD

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
						Estim.	Prév.
Indicateurs économiques (Variations annuelles en %, sauf indication contraire)							
Taux de croissance (PIB réel)	8,5	14,3	33,7	8,6	-0,7	3,8	5,4
Secteur pétrolier	292,7	2,1	-8,6	-4,2	5,4
Secteur non pétrolier	8,5	1,9	2,2	11,6	2,7	6,8	5,4
Inflation	5,2	-1,8	-5,3	7,9	8,1	4,0	3,0
Masse monétaire (M2)	23,8	-3,1	3,5	31,7	51,8	10,1	10,4
Termes de l'échange	-15,3	34,6	-0,9	35,4	18,0	4,8	-5,3
Finances Publiques (en % du PIB)							
Recettes totales	7,9	8,4	13,1	9,3	17,0	22,7	16,0
Recettes pétrolières	0,0	0,7	4,5	4,6	12,0	17,8	10,5
Recettes non pétrolières	7,9	7,7	8,5	4,7	5,0	5,0	5,5
Dons	6,7	8,0	7,6	3,5	2,4	2,4	..
Dépenses totales	20,6	20,8	23,8	13,9	17,1	18,3	18,9
Dépenses courantes	10,0	8,5	8,1	6,9	10,9	10,0	9,9
Salaires et traitements	3,5	3,6	3,5	2,4	2,2	2,9	2,8
Biens et services (hors article 500)	2,4	1,8	1,3	2,1	3,3	1,5	1,5
Intérêts	0,9	0,5	0,6	0,3	0,4	0,5	0,5
Transferts et subventions	1,4	1,1	0,8	1,0	3,9	3,8	3,7
Soldé primaire	-2,3	-1,2	2,8	0,6	4,4	9,1	2,6
Dépenses en capital	10,7	12,4	15,7	7,0	6,3	8,2	9,0
Sur ressources nationales	1,2	1,6	2,9	2,2	2,2	4,1	4,0
Sur ressources extérieures	9,4	10,7	12,9	4,8	4,1	4,2	5,0
Solde global (base engagements hors dons)	-12,7	-12,4	-10,7	-4,6	-0,1	4,4	-2,9
Variations des arriérés (baisse -)	-0,3	0,1	0,5	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Intérieurs (principal et intérêts)	-0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Extérieurs (principal et intérêts)	0,2	-0,1	0,4	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Solde global (base trésorerie)	-13,0	-12,3	-10,2	-4,6	-0,3	4,4	-2,9
Balance des paiements (en % du PIB)							
Compte courant	-95,2	-49,6	-23,1	2,4	-7,5	-5,7	-2,4
Solde du commerce extérieur	-66,2	-8,4	37,8	37,4	32,7	32,9	34,6
Exportations, fob	9,3	22,1	66,8	53,5	53,1	50,5	48,7
Pétrole brut	0,0	8,6	52,9	46,2	46,1	43,7	41,8
Importations, fob	75,5	30,5	29,1	16,1	20,4	17,6	14,2
Balance des services (non-facteurs)	-30,4	-28,3	-49,6	-30,5	-26,7	-25,9	-17,7
Balance des revenus	-3,0	-16,5	-17,9	-9,8	-17,9	-16,4	-22,1
Solde des transferts courants	4,4	3,6	6,7	5,4	4,4	3,6	2,7
Compte capital et d'opérations financières	98,1	41,7	16,5	0,7	13,3	12,9	3,7
Erreurs et omissions	-0,1	6,1	7,3	-2,3	0,1	0,0	0,0
Solde global	2,8	-1,7	0,7	0,8	5,9	7,1	1,3
Pour mémoire							
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1385,3	1582,1	1732,9	3104,6	3357,8	3485,8	3630,5
Population (en millions)	7,5	7,7	7,9	8,1	8,3	8,5	8,7

**Contribution sectorielle au PIB entre 2002 et 2005 en Afrique
Centrale en pourcentage du PIB**

	Agriculture		Industrie		Services	
	2002	2005	2002	2005	2002	2005
Cameroun	39.9	40.8	15.7	14.0	44.4	45.2
Congo	6.3	5.6	63.3	46.4	30.5	48.1
Gabon	7.5	7.6	46.4	57.6	46.0	34.8
Guinée eq.	8.9	6.0	86.0	90.0	5.0	4.0
RCA	56.5	53.9	22.3	21.4	21.2	24.7
RDC	51.0	46.0	21.5	25.3	27.5	28.7
STP	17.9	21.7	15.5	18.6	66.5	59.6
Tchad	39.6	22.7	15.5	51.2	44.9	26.1
CEEAC	26.0	21.3	39.8	46.2	34.1	32.5
CEMAC	26.9	24.9	34.5	38.2	38.5	36.9

Source: CEA-BSR/AC sur la base des données de la Banque Mondiale, World Development Indicators, 2006.

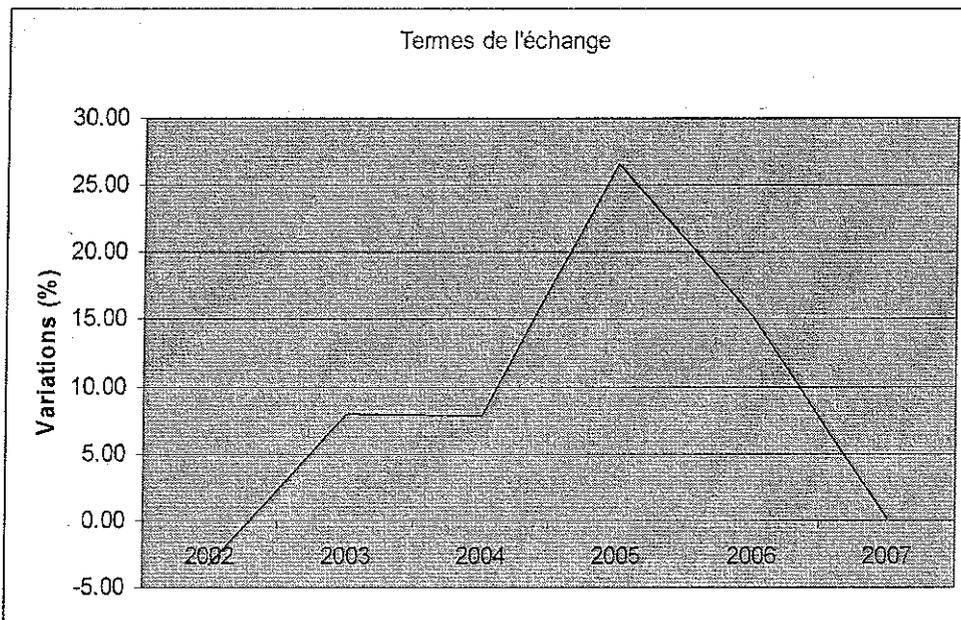
Détails sur l'initiative Pays Pauvres Très Endettés

La plupart des pays de la région sont éligibles à l'initiative d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés. Le Cameroun et São Tomé e Príncipe sont les seuls à avoir conclu le processus et à avoir atteint le point d'achèvement respectivement en 2006 et 2007. Le montant total d'allègement de la dette obtenu par le Cameroun est de USD 6,2 milliards, et par São Tomé e Príncipe de USD 328 millions. Le Tchad, la République Démocratique du Congo et la République du Congo ont eu des problèmes à satisfaire les conditions pour l'atteinte du point d'achèvement, mais des progrès sont visibles et les trois pays pourraient compléter le processus en 2009. Les montants d'allègement total sont estimés à USD 260 million pour le Tchad, à USD 2,88 milliards pour la République du Congo et à USD 10,38 milliards pour la RDC. La République Centrafricaine est le dernier pays de la région à avoir accédé à l'initiative en septembre 2007 et si les reformes continuent à ce rythme le point d'achèvement pourrait être atteint vers la fin 2009 soit un allègement total de USD 697 millions.

L'allègement (financé sur les fonds Intra-ACP) du par la Commission Européenne en tant que créancier est de EUR 78,66 million, reparti ainsi:

Cameroun - EUR 12,62 million
Sao Tome et Principe - EUR 2,82 million
République Centrafricaine - EUR 3,23 million
République du Congo- EUR 7,1 million
RDC - EUR 51,29 million
Tchad - EUR 1,49 million

Appendice 1e- TERMES DE L'ECHANGE ET BALANCES DES PAIEMENTS
EN ZONE CEMAC



Sources : BEAC, Administrations nationales

Balance des paiements agrégée en pourcentage du PIB (sous-région CEMAC)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Exportations (fob)	44,2	45,9	54,6	53,5	53,9	51,3
Importations (fob)	28,3	23,5	21,7	18,8	20,7	22,2
Solde de la balance commerciale	15,9	22,4	33,0	34,7	33,2	29,0
Solde du compte courant (transferts publics inclus)	-16,9	-12,9	-4,9	1,3	0,8	-4,4
Solde du compte capital et des opérations financières	12,1	2,5	-1,4	-1,2	3,2	4,5
Solde de la balance des paiements	-3,2	-2,7	1,0	4,8	5,4	3,2

Source: BEAC et Administrations nationales

On observe une corrélation positive entre la variation des termes de l'échange avec plusieurs variables de la balance des paiements notamment le solde du compte courant et celui de la balance commerciale avec des coefficients de corrélation de 0,59 et 0,64 entre 2002 et 2008 respectivement. Entre 2005 et 2006 la progression des exportations a été proportionnellement moins forte que celle des importations, ce qui s'est traduit par un solde de la balance commerciale en légère détérioration (33,2% en 2006 contre 34,7% en 2005). La détérioration des termes de l'échange en 2007 s'est traduite par une inversion de la tendance des exportations : la décélération des exportations des pays pétroliers a déterminé une réduction des exportations totales en valeur à 50,3% du PIB contre 53,9% en 2006. En revanche, les importations continuent à augmenter en raison de la hausse de la demande qui accompagne l'expansion du PIB et des prix élevés des produits pétroliers. Dans l'ensemble, la balance commerciale de la zone CEMAC se détériore et le solde du compte courant devient négatif (-4,4 % du PIB) après avoir été excédentaire deux années successives. Cependant, les afflux de capitaux vers le secteur pétrolier et les autres opérations financières excédentaires expliquent l'expansion du solde du compte de capital qui atteint 4,5% du PIB. Par conséquent, le solde de la balance des paiements s'est établi à 3,2% du PIB soit plus de 2 point de pourcentage de PIB de moins qu'en 2006.

Sélection d'indicateurs sociaux en lien avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD / MDG)

	1. Pourcentage de la population disposant de moins d'un dollar par jour				
	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					24
Cameroun		51,5	32,8		
Congo			54,1		
Gabon			4,8		
Guinée Equatoriale					
République Centrafricaine			62,4		
République Démocratique du Congo				59,2	
Sao Tomé e Príncipe					
Tchad			61,9		

	2. Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale				
	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					14
Cameroun					
Congo					
Gabon					
Guinée Equatoriale					
République Centrafricaine					
République Démocratique du Congo					
Sao Tomé e Príncipe					
Tchad					

	3. Taux de mortalité des enfants de moins 5 ans				
	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					55
Cameroun	151	151	149	149	
Congo			79,0	79,0	
Gabon			60,0	60,0	
Guinée Equatoriale			123,0	124,0	
République Centrafricaine			115,0	115,0	
République Démocratique du Congo			129,0	129,0	
Sao Tomé e Príncipe			63,0	63,0	
Tchad			124,0	124,0	

	4. Taux net de scolarisation dans le primaire				
	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					100
Cameroun	66,2				
Congo	87,4			57,6	
Gabon	103,1				
Guinée Equatoriale	102,7	89,5	89,5		
République Centrafricaine	51,9		45,2	45,7	
République Démocratique du Congo	53,9				
Sao Tomé e Príncipe		87,6	99,3	99,3	
Tchad	33,1	51,2	60,4		

	5. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième				
	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2008	2015
Cameroun		77,7	43,8		
Congo	48,9				
Gabon					
Guinée Equatoriale					
République Centrafricaine	15,2		39,4		
République Démocratique du Congo	47,3				
Sao Tomé e Príncipe			60,3	60,8	
Tchad	42,4	46,8			

	6A. Rapport filles / garçons dans l'enseignement primaire				
	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					1
Cameroun	0,9	0,8	0,8	0,8	
Congo	0,9	1	0,9	0,9	
Gabon	1	1	1		
Guinée Equatoriale	1	0,8	1		
République Centrafricaine	0,6		0,7	0,7	
République Démocratique du Congo	0,8	0,9	0,8		
Sao Tomé e Príncipe		1	1	1	
Tchad	0,5	0,6	0,7		

Source: Organisation des Nations Unies

données en italique = estimations

6B. Rapport filles / garçons dans l'enseignement secondaire					
	1991 - 1995	1996 - 2000	2001 - 2005	2006 - 2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					1
Cameroun	0,7	0,8	0,8	0,8	
Congo	0,7		0,7		
Gabon		0,9			
Guinée Equatoriale		0,4			
République Centrafricaine	0,4				
République Démocratique du Congo		0,5	0,6		
São Tomé e Príncipe			1,1	1,1	
Tchad	0,2	0,3	0,3		

6C. Rapport filles / garçons dans l'enseignement tertiaire					
	1991 - 1995	1996 - 2000	2001 - 2005	2006 - 2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					1
Cameroun			0,7	0,7	
Congo	0,2	0,3	0,2		
Gabon		0,5			
Guinée Equatoriale	0,1				
République Centrafricaine	0,2	0,2		0,3	
République Démocratique du Congo					
São Tomé e Príncipe					
Tchad			0,1		

7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié					
	1991 - 1995	1996 - 2000	2001 - 2005	2006 - 2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					85
Cameroun				63	
Congo			83,4		
Gabon					
Guinée Equatoriale					
République Centrafricaine				53,4	
République Démocratique du Congo					
São Tomé e Príncipe				80,7	
Tchad					

8. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole					
	1991 - 1995	1996 - 2000	2001 - 2005	2006 - 2008	2015
Objectif Afrique Sub-Saharienne					100
Cameroun	46	49	68	73	
Congo	60	23	56	66	
Gabon	66	55	55	55	
Guinée Equatoriale	82	51	51	51	
République Centrafricaine	31	37	35	35	
République Démocratique du Congo	25	15	70	73	
São Tomé e Príncipe	52	64	88	85	
Tchad	25	30	23	23	

9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans					
	1991 - 1995	1996 - 2000	2001 - 2005	2006 - 2008	2015
Cameroun					
Congo					
Gabon					
Guinée Equatoriale					
République Centrafricaine					
République Démocratique du Congo					
São Tomé e Príncipe					
Tchad					

Outcome

Progrès vers l'atteinte des OMD

Objectifs	Cibles	Pays africains susceptibles d'atteindre les objectifs
Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cibles Réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour. Réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de population qui souffre de la faim	Pauvreté monétaire : Cameroun <i>1 pays sur 10 pays CEEAC</i> Malnutrition infantile : Tchad <i>1 pays sur 10 pays CEEAC</i> Sous alimentation globale : Angola <i>1 pays sur 10 pays CEEAC</i>
Objectif 2 Assurer l'éducation pour tous	Cibles Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici 2015	Scolarisation et achèvement du premier cycle études : Gabon, Sao Tomé et Principe <i>2 pays sur 10 pays CEEAC</i>
Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cibles Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2015 et si possible à tous les niveaux d'enseignement	Enseignement primaire : <i>Aucun pays de la CEEAC</i> Enseignement secondaire : <i>Aucun pays de la CEEAC</i>
Objectif 4 Réduire la mortalité infantile	Cibles Réduire de deux tiers, de 1990 à 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Mortalité infantile : <i>Aucun pays de la CEEAC</i>
Objectif 5 Réduire la mortalité maternelle	Cibles Réduire de trois quarts, de 1990 à 2015, le taux de mortalité maternelle	Mortalité maternelle : <i>Aucun pays de la CEEAC</i>
Objectif 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Cibles Stopper d'ici 2015 la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle Maîtriser, d'ici 2015, le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle	VIH/SIDA : <i>Aucun pays de la CEEAC</i> Paludisme : Cameroun, RCA <i>2 pays sur 10 pays CEEAC</i> Tuberculose : Angola, Gabon, Gambie <i>3 pays sur 10 pays CEEAC</i>
Objectif 7 Assurer un environnement durable	Cibles Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales, inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles	Développement durable (zones forestières) : <i>Aucun pays sur 10 pays CEEAC</i> Accès à l'eau potable (zones rurales) : Burundi <i>1 pays sur 10 pays CEEAC</i> Accès aux services d'assainissement (zones urbaines) : <i>Aucun pays sur 10 pays CEEAC</i>

PROFIL MIGRATOIRE AFRIQUE CENTRALE

(Extraits du Rapport "Définition d'un profil migratoire pour la région Afrique centrale – IBF 2007)

1. Introduction

Le système migratoire mondial qui, selon une estimation des Nations Unies (2005) concernerait actuellement près de 200 millions d'individus, est caractérisé par une combinaison de forces contradictoires : forte pression à l'émigration, réduction des opportunités de migrer. Cette situation entraîne de profondes mutations et rend plus complexes les dynamiques migratoires internationales.

L'Afrique centrale est particulièrement affectée par ces mutations. La région est caractérisée par un mouvement migratoire interne important, entre les Etats de l'Afrique Centrale, et à l'intérieur même de ces Etats. Ces migrations sont d'origines diverses, économiques, familiales, commerciales, et sont souvent liées aux conflits, etc. Ces mouvements migratoires intra-régionaux s'articulent fortement avec les autres systèmes migratoires, en provenance ou orientés vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Australe et vers les pays du Nord (notamment de l'Union Européenne).

Les dynamiques migratoires internationales de la région d'Afrique centrale s'inscrivent aussi dans un contexte économique, politique et social en pleine mutation. D'une part l'instabilité politique, la faiblesse des performances économiques et la dégradation de l'environnement augmentent le potentiel migratoire des pays de départ (Chesnais, 1986 ; Lalou, 1996 ; Tamas, 1995). Des régions qui jadis n'étaient pas affectées, sont progressivement devenues des zones d'instabilité politique, de difficultés économiques et de pauvreté croissante. Cette situation a favorisé le développement de nouveaux courants migratoires, notamment de réfugiés dans la plupart des pays d'Afrique centrale. D'autre part, au Nord comme au Sud, les pays d'accueil se ferment, parfois expulsent et durcissent les lois concernant l'entrée des étrangers (Bouillon, 1996 ; Brou et Charbit, 1994 ; Robin, 1996 ; Simmons, 2002 ; Tapinos, 1993). Aujourd'hui, la plupart des pays développés ont mis en place des mesures visant à restreindre l'immigration. Certains pays en développement tentent également de contrôler l'entrée des migrants internationaux. En Afrique centrale, les principaux pays d'immigration ont multiplié, à partir des années quatre-vingts, les mesures dissuasives et les contraintes à l'égard des migrants (instauration de carte d'identité pour les étrangers de nationalité, augmentation importante des coûts des visas et des permis de séjour, politique de nationalisation de l'emploi, expulsion d'étrangers...).

Dans un tel contexte, s'érigeant en stratégies de contournement des politiques migratoires, ces réseaux migratoires favorisent la migration clandestine et augmentent le nombre de migrants illégaux, en situation irrégulière, en asile politique, en plus des réfugiés et des migrants régulièrement établis.

Si en Afrique centrale les mouvements migratoires sont régis par des accords bilatéraux et par des traités des communautés économiques, le phénomène de la migration n'en demeure pas moins complexe et difficile à gérer. Il constitue un enjeu majeur et pose de réels défis aux gouvernements des pays de la région et aux institutions régionales et sous-régionales. Les défis opérationnels soulevés par les migrations nécessitent l'élaboration d'un cadre politique global au niveau régional. Ce cadre devrait intégrer les différents aspects suscités par les questions relatives aux déplacements et à l'établissement des travailleurs migrants et apporter des solutions durables à ces questions.

Malgré l'insuffisance des sources de données sur les migrations internationales, on dispose de quelques connaissances sur les dynamiques migratoires en Afrique centrale. Les recensements réalisés au cours des dix dernières années, les enquêtes migratoires récentes, la littérature scientifique et les estimations issues des sources administratives nationales et des organisations internationales révèlent la présence de migrations internationales relativement importantes. Ces déplacements sont surtout transfrontaliers et intra régionaux, même si les mouvements migratoires vers d'autres régions de l'Afrique sub-saharienne et vers l'Europe occupent une place non négligeable. Le tableau 1 présente les effectifs et les catégories de migrants par pays tels qu'ils apparaissent dans les sources disponibles.

Tableau 1 : Effectifs de migrants internationaux par pays

	CAMEROUN		CENTRAFRIQUE		CONGO		GABON	
	DONNEES	SOURCES	DONNEES	SOURCES	DONNEES	SOURCES	DONNEES	SOURCES
POPULATION TOTALE			3895139	RGPH, 2003	2 954 000	CIA world Fact book 2004	1 014 976	recensement 1993
POPULATION ETRANGERE	253978	RGPH, 1987	69880	RGPH, 2003	91 148	recensement 1984	158 773	recensement 1993
EMIGRES					6 331	EUROSTAT 2001		
REFUGIES	35000	UNHCR, 2006	8500	UNHCR, 2007	54 522	HCR feuille d'information 01/07	8 429	HCR Annual statistical report 2006
DEMANDEURS D'ASILE	6 766		1907	CNR, 2006	4 289	HCR feuille d'information 01/07	4 127	HCR Annual statistical report 2006
POPULATION DEPLACEE			212000	UNHCR, 2007				
TRANSHUMANTS								
	GUINEE EQUATORIALE		RDC		SAO TOME & PRINCIPE		TCHAD	
	DONNEES	SOURCES	DONNEES	SOURCES	DONNEES	SOURCES	DONNEES	SOURCES
POPULATION TOTALE	494 000	estimation PNUD 2004	60764490	estimation 2003	150 000	RGPH, 2001	7300000	RGPH, 1993
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL	2,80%	recensement 1994	3 à 3.2%	estimation 2003				
POPULATION ETRANGERE	32 000		13 546	DGM 2007	680	RGPH, 2001	75582	RGPH, 1993
EMIGRES	131 793	HCR writenet paper 17/2001	3 784 000	MDS 2001	32400	DAC, 2006		
REFUGIES			208 371	HCR RDC 2007			281425	UNHCR, 2006
DEMANDEURS D'ASILE			138				110	CNAR, 2006
POPULATION DEPLACEE			1 600 000	Appel global HCR 2007			112686	UNHCR, 2006
TRANSHUMANTS								

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
 UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
 CNR : Commission Nationale pour les Réfugiés (RCA)

CNAR : Commission Nationale d'Appui et de Réinsertion des Réfugiés (Tchad)
 DAC : Direction des Affaires Consulaires (Sao Tomé)

2. Caractéristiques générales

Chaque pays a une dynamique propre :

- **Le Cameroun**

Le Cameroun est plus un pays d'accueil et de transit de migrants et de réfugiés qu'un pays de départ vers les autres les pays de la sous région. Longtemps dominée par la présence nigériane, l'immigration au Cameroun a connu des modifications avec l'avènement du phénomène des réfugiés fuyant les situations de conflit dans les pays voisins comme le Tchad et la RCA. L'émigration internationale camerounaise est essentiellement orientée vers les pays du nord et vers la France en particulier.

- **La République de Centrafrique**

La RCA n'est pas un pays d'immigration internationale. Bien que la population étrangère ait augmenté en valeur absolue au cours des trente dernières années (52.304 en 1975, 63.845 en 1988 et 69.880 en 2003), sa part dans la population totale a baissé considérablement, passant de 3% en 1975 à 2,6% en 1988 et 1,8% en 2003 (Pouningiza, 2005 ; Thiam, 2005).

La situation de post-conflit et d'instabilité politique qui caractérise ce pays constitue une des raisons fondamentales de cette baisse. Les populations originaires de la RDC et du Tchad ont toujours immigré en RCA. Mais force est de constater que les réfugiés constituent aujourd'hui l'essentiel des étrangers recensés dans ce pays.

- **Le Congo** a eu un profil migratoire profondément modifié ces dernières années. Cela est dû à trois phénomènes :

- les conflits armés qui se sont déroulés dans la sous région ont amené des populations d'origine de RDC, du Burundi et du Rwanda à venir se réfugier dans le pays. Antérieurement, principalement la guerre civile angolaise avait fixé en nombre, une population de ce pays.

- la guerre civile congolaise a entraîné le départ de population dans les pays voisins, et pour certaines catégories de population dans des pays plus lointain. Le retour au pays se fait de manière progressive à la faveur du retour de la confiance.

- l'appauvrissement du pays a entraîné une accélération des départs vers les pays européens ou d'Amérique du Nord. Ce nombre est limité vu la population du Congo.

Les populations d'origine centrafricaine et de RDC sont depuis longtemps venues s'établir au Congo. Ces établissements ont plus ou moins permanents. Les centrafricains sont souvent installés depuis longtemps et on tissé des liens avec les populations locales. Les ressortissants de RDC ont des parcours plus pendulaires agissant au gré des opportunités.

- **Le Gabon** a subi beaucoup moins que d'autres pays les conséquences des conflits politiques qui ont touché la sous région.

L'attrait pour le Gabon – pays jouissant d'avantages et d'opportunité d'emplois – est amplifié par les possibilités qu'il représente pour des populations qui traditionnellement ont migrés, comme pays de transit vers d'autres destinations. Le faible peuplement fait crainte aux autorités des menaces de déstabilisation quant aux équilibres régionaux, ou à l'implantation de réseaux mafieux.

- **La Guinée Equatoriale** a longtemps été un pays d'émigration. Elle est aujourd'hui devenue un pays d'immigration. La situation économique nouvelle est le moteur de cette inversion.

- **La RDC** a eu son profil migratoire modifié à partir des conflits armés qui ont traversé ce pays ou qui se sont déroulés à sa périphérie au cours des dernières années. A la faveur de la résolution des conflits, peu à peu les populations réfugiées reviennent à leur domicile.

La régression économique du pays engagé sous le mobutisme et poursuivie depuis, fait que la RDC n'est pas une zone d'attraction pour les populations de la région. Si les migrations pendulaires existent traditionnellement dans le Pool entre Kinshasa et Brazzaville, celles-ci sont tout à fait marginales.

La RDC est devenue un pays d'émigration du fait de la mauvaise qualité des services sociaux et du faible niveau d'emploi. Un nombre important de cadres a engagé des parcours de migration vers l'Europe, l'Amérique du Nord ou la République Sud-Africaine comme en témoigne les demandes élevées d'asile.

- **São Tomé et Príncipe**

Le profil migratoire de Sao Tomé et Príncipe est un peu différent de celui des autres pays de la région Afrique Centrale. Ce pays a la particularité d'être insulaire. Il s'agissait jusqu'à une période récente d'une île mal connue et n'aiguillait la curiosité de peu d'étrangers. Mais à partir de 2003, il y a un plus grand intérêt avec la découverte de gisements de pétrole. Sao Tomé avec la découverte du pétrole est devenue un centre d'attention.

- **Le Tchad**

La migration internationale (immigration et émigration) est faible au Tchad, à l'image de ce que l'on observe en RCA. La situation de guerre a favorisé le départ massif de population (30 années de guerre au Tchad au total). Ce qui n'empêche que le pays accueille des flux de réfugiés en provenance du Soudan et de la RCA.

Les guerres internes ont accentué les mouvements de population vers l'extérieur à cause de l'insécurité qui règne dans le pays.

Au total, on peut dire que les pays de la région Afrique centrale ne sont pas de grands pays de mobilité internationale. L'essentiel des flux migratoires intra régionaux sont constitués par les mouvements de réfugiés qui fuient les situations de conflit interne qui se succèdent au fil des années d'un pays à un autre. Les flux migratoires extra régionaux sont difficilement appréciables. Les ressortissants des Etats de la région à l'extérieur ne font pas l'objet de mesure et il est difficile pour ces Etats de fournir des informations fiables sur leurs populations émigrées. Il en est de même pour la mesure des flux d'entrée et de sortie des territoires nationaux.

3. Conclusion

Contraste dans les densités de population.

La caractéristique la plus frappante de la démographie de l'Afrique centrale réside dans les contrastes de densité de population. L'Afrique centrale apparaît comme un îlot de pays ayant des densités de population faible à côté de zones fortement densifiées. D'un côté, il y a une forte abondance voire même un excès de terre, et une saturation foncière de l'autre. Les espaces forestiers ne représentent dans l'ensemble que de médiocres densités, les savanes ou zones désertiques sont pratiquement inhabitées tandis que les hautes terres de la crête ont des densités de plusieurs centaines d'hab. /Km². Le déséquilibre expose à des mouvements migratoires intra-régionaux des zones de haute pression démographique vers les zones de basse pression. Leur régulation constitue l'un des défis politiques majeurs de l'espace Afrique centrale.

Tableau 2 : Population et densité des pays de la région Afrique centrale en 2001

PAYS	POPULATION	DENSITÉ
<i>Pays de l'ex CEPGL</i>		
RDC	53 600 000	22,9
Rwanda	7 300 000	277
Burundi	6 200 000	223
Sous total 1	67 100 000	174,3
<i>Pays de la CEMAC</i>		
Cameroun	15 800 000	33,2
Centrafrique	3 600 000	5,8
Congo	3 100 000	9,1
Gabon	1 200 000	4,5
Guinée Équatoriale	500 000	17
Tchad	8 600 000	6,8
Sous total 2 Pays de la CEMAC	32 800 000	12,73
Sao Tome & Principe	140 000	122
Angola	12 300 000	9,9
Zambie	9 800 000	13
<i>Afrique orientale</i>		
Tanzanie	36 200 000	38,3
Kenya	29 800 000	51,3
Ouganda	24 000 000	100
Sous total 3 Afrique Orientale	90 000 000	66,5
Total 1+2+3	212 000 000	57,99

Source : World Population Data Sheet du Population Reference Bureau

Importance de la migration intra-régionale : un phénomène lié à l'afflux des réfugiés

Les migrations à l'intérieur de la région sont de loin plus importantes que les échanges migratoires entre les pays de l'Afrique centrale et le reste du monde. Cette situation s'explique en grande partie par le phénomène des réfugiés du aux conflits qui marquent la plupart des pays de la région. Les résultats des recensements de populations des années 1990 et 2000 attestent de cette forte dynamique migratoire intra-régionale. Mais, en y regardant de plus près, on se rend compte que l'essentiel des effectifs des étrangers en provenance des pays de la sous région est constitué par des populations réfugiées.

C'est dire que les migrations à caractères économiques à l'intérieur de la région sont relativement faibles. Cette situation est à mettre en relation avec deux phénomènes :

- d'une part les difficultés de communication dans un espace où la forêt domine, et où l'Etat indépendant a peu investi en matière d'infrastructure de communication.
- D'autre part, un espace où les habitudes de commerce ont été depuis longtemps détenu par des populations qui viennent de la marge de la zone (cf. l'exemple du bassin du Tchad) ou viennent d'Afrique de l'Ouest.

Il faut toutefois noter des déplacements de population vers des zones où les chances de trouver un emploi sont plus fortes. Ainsi les grands travaux d'aménagement portuaires au Congo ont drainé une population centrafricaine. Le Gabon, après le premier choc pétrolier a vu venir de la main d'œuvre camerounais et équato guinéene. Aujourd'hui, la Guinée Equatoriale enregistre une forte progression des migrants camerounais en perspective des possibilités nées de l'extraction pétrolière.

Protection des pays ayant une situation économique meilleure

Le rythme différent de croissance économique et d'opportunité d'emplois des pays entraîne des différences d'appréciation sur la venue de migrants de la sous région où d'ailleurs.

Le Gabon qui jouit dans la région d'une image de prospérité a une politique d'immigrations restrictive. La modestie de la taille de sa population lui fait craindre une déstabilisation par l'arrivée en masse d'étrangers. Face à cela, une politique restrictive a été mise en place (cherté des permis de séjour, expulsions des illégaux, contrôle des étrangers).

La Guinée Equatoriale qui depuis la fin des années 90, bénéficie elle aussi des retombées de l'extraction pétrolière, met en place un régime restrictif d'emploi des étrangers.

Cela est en contradiction avec textes de la CEMAC et de la CEAAC qui prévoient une libre circulation des personnes dans les espaces qui les définissent.

Déstabilisation d'une partie des pays par les conflits armés

Dans la décennie qui précède, ce sont les conflits armés de la région – RDC et Congo – ou de régions périphériques – Angola, Burundi, Rwanda et Soudan -, qui ont provoqué les plus forts déplacements de population : arrivée de réfugiés ou déplacement force dans le pays des populations.

Cela a eu de profondes conséquences sur les régions touchées. L'équilibre écologique a été affecté (Kivu et est du Tchad). Les populations des zones de réception des populations déplacées ou réfugiées, ont vu leur équilibre modifié, leur apport aux ressources naturelles se dégradait, et ont mesuré la discrimination des aides humanitaires. Les pouvoirs en place des Etats ont été affectés dans des processus d'affaiblissement qui leur ont permis de moins en moins de jouer leur rôle et de satisfaire leur prérogative.

Influence de la migration ouest africaine

Liés souvent à l'épisode colonial, mais aussi à des logiques antérieures, des populations venues du Bénin, du Togo, du Mali et du Sénégal, sont depuis longtemps venu dans cette région. Ces populations occupent un certain nombre d'activités qui traditionnellement, n'intéressaient pas les populations en place. Ainsi par exemple, l'influence des béninois a été forte dans l'éducation au Gabon, les petits métiers du commerce ambulants sont occupés par les sénégalais ou les maliens.

Rôle de transit pour les pays ayant une faible population

Les pays comme le Gabon et le Congo qui ont des populations peu importantes sont l'enjeu de stratégie visant à en faire des pays de transit d'une forme nouvelle. Dans des pays ayant dans la région ou en Afrique de l'Ouest de forte population, il est difficile pour des migrants d'engager de procédures de départ vers l'Europe, un trop grand nombre de demandes est porteur de refus. Par contre dans les pays cités, vu la population globale le nombre de demandes reste faible. La manœuvre consiste à se procurer des papiers nationaux et d'engager les démarches de départs. Des variantes peuvent être faites avec notamment des passages en République Sud Africaine. Le ressortissant étant considéré comme provenant d'un pays où la demande en volume est faible aura plus de chance d'obtenir le visa que venant d'un pays densément peuplé.

Par ailleurs, le Cameroun est à la fois un pays d'accueil et de transit vers les autres pays de la région et vers l'Afrique australe pour beaucoup de migrants ouest-africains, notamment les sénégalais (Bâ, 1995 ; 1996)

Permanences dans les profils des migrants

Un certain nombre de réflexe d'exode reviennent :

Trois catégories de populations essayent de quitter le pays pour l'Europe en passant par les canaux légaux :

- les jeunes. Devant la dépréciation des systèmes scolaires, une partie des parents des couches ayant faits des études, cherchent à faire partir étudier leurs enfants dans un système scolaire de meilleure qualité.
- les femmes ayant peu de qualification. Devant la quasi impossibilité d'obtenir un emploi salarié, et devant la difficulté de pouvoir acquérir une formation professionnelle, ces jeunes femmes misent sur les possibilités qu'offre leur présence en Europe pour chercher des opportunités matrimoniales, source de sécurité.
- les personnes âgées ayant une affection. Les systèmes de santé n'ont plus la confiance des patients. Et ils ont devenu payant sans qu'il y ait une garanti de soins conséquents. Le départ en Europe permet sous certaines conditions d'obtenir des soins de bonne qualité et d'avoir par le jeu d'accord des coûts faibles voire inexistantes.

De ces trois catégories, la deuxième est dans une logique de départ définitif, pour ce qui est des jeunes. Cela est le résultat des possibilités de trouver des postes de travail à la hauteur de la formation obtenue dans le pays d'origine. Quant aux personnes âgées, le retour est conditionné à la guérison complète et la permanence de liens familiaux au pays.

Pour ces trois catégories, les conditions de déplacement nécessitent la présence de réseaux familiaux dans les pays d'accueil. Ceux-ci vont procurer tous les documents nécessaires pour réaliser le périple.

Les réseaux de départ à travers les filières clandestines recourent essentiellement les jeunes hommes en échec scolaire ou en incapacité de trouver un travail en rapport avec leur qualification. Pour ces catégories comptent moins les réseaux familiaux, que les réseaux mercantiles.

Dans ce cadre là, il faut souligner la permanence des mécanismes de migrations. Les trajets sont balisés et l'existence de pays de transit qui doit permettre au migrant d'attendre l'opportunité de faire le dernier morceau du voyage au moment opportun est connue. Il semble que pour l'Afrique centrale, l'Algérie joue ce rôle là.

Au delà des caractères communs décrits, on observe une grande diversité des logiques migratoires. Il n'y a pas de modèle général. Chaque pays a sa propre logique et sa propre dynamique migratoire.

Diaspora des pays d'Afrique centrale

En Afrique centrale, les migrations régionales concernent surtout les couches de populations les plus démunies. Par contre, les déplacements sur de longues distances, notamment en direction des pays occidentaux riches, impliquent plutôt la frange moyenne et aisée de la population. Il s'agit selon Tchouassi (2006) d'individus issus de la classe politique, du monde des affaires, des milieux universitaires et intellectuels. Ainsi les diasporas d'Afrique centrale sont constituées par des populations disposant d'un capital humain et culturel sans commune mesure avec les migrants restés dans la région. Elles forment des réseaux internationaux dont les principales implantations se situent en Europe et en Amérique du nord. La question de la participation de la diaspora au développement des pays de la région semble constituer une nouvelle donnée dans l'élaboration des politiques migratoires nationales. Dans certains pays, notamment au Cameroun, au Tchad et à Sao Tomé, la prise en compte de cette variable dans les stratégies de développement est à l'état de projet. Dans d'autres pays (RCA par exemple), cette dimension ne constitue pas encore une préoccupation politique.

Pourtant, les migrations de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée dans l'absolu constitue une perte non négligeable de forces vives pour les pays de départ, mais en même temps, elles conduisent à des flux de transfert financiers, matériels et de savoir-faire, ainsi qu'à la constitution de diasporas dans lesquelles il appartient aux pays d'origine de puiser pour contribuer au développement de leurs économies.

Construction d'un espace migratoire régional en Afrique centrale

La mise en place d'un espace migratoire régional de libre circulation des personnes peut être envisagée à travers le lien entre l'intégration économique régionale et les migrations internationales. La régionalisation de la gestion migratoire pourrait ainsi être considérée comme la résultante de l'intégration préalable du marché.

4. Synthèse des recommandations de l'étude

- Avoir une meilleure maîtrise des données
- Préparer une nouvelle phase de l'intégration régionale
- Favoriser le retour des migrants de la région dans les pays de transit
- Mobilisation des ressources financières des diasporas
- Appuyer la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants

Profil Environnemental de la Région Afrique Centrale

(Extraits de l'étude réalisée en Juillet 2007 par AGRIFOR Consult)

0. Préambule

Au nord, c'est chaque année l'attente d'une mousson toujours plus parcimonieuse (pluviométrie réduite de 20-25% en 30 ans) des sols recuits de soleil, dénudés par la houe et brûlés jusqu'aux racines.

Au Centre c'est « La » forêt (Biomasse : 600 à 1500 tonnes/ha. Productivité nette supérieure à 30 T/ha /an. Surface d'échange d'un seul grand arbre entre le sol et l'atmosphère supérieure à 200 hectares ! Surface de forêt restant à couper en 2002 : 180 millions /ha). Cette forêt, les pieds baignés par l'Oubangui (moins 29% de débit entre 1980 et 1996) et le Congo (moins 10%), subit depuis un demi-siècle un grignotage incessant et indétectable par l'œil du satellite (la coupe sélective), une dégradation diffuse, estimée à 0.10 %/an, et une déforestation brute estimée à 0.27 % par an. Les sols déboisés (exportation et bois énergie) sont convertis en cuirasses latéritiques stériles, en cultures et pâturages boisés anémiques (biomasse inférieure à 15 tonnes hectare, productivité ridicule).

Au sud nous retrouvons l'instabilité et la diminution de la pluviométrie, avec des prévisions à la baisse (-15 à -20% en 2050), selon certaines modélisations des études météorologiques en cours.

Là-bas vivent environ 80 millions de personnes, peu pour une si grande surface, mais ils seront (en théorie) environ 188 millions en 2050. Si la timidité des actions actuelles en faveur des personnes et des forêts denses qu'ils habitent se maintient, les forêts auront quasi disparu à cette époque, libérant dans l'atmosphère plusieurs dizaines de giga tonnes de carbone, et entraînant la perte de millions de génomes, fruits d'une évolution irremplaçable.

L'environnement est aussi « gris », du gris probable du second fleuve du monde, le Congo, au cas où, grossie des réfugiés environnementaux, la conurbation Kinshasa/Brazzaville avec ses 20 millions d'habitants prévus en 2050, oubliés du développement, continuerait à s'en servir d'égout.

L'exploitation industrielle du bois n'a, jusqu'à présent, pas mené au développement, ni à la réduction de la pauvreté. L'Afrique Centrale a bien d'autres ressources à mettre en valeur (hydroélectricité, ressources minières) dans un cadre de bonne gouvernance, d'une politique de développement intégré, basée sur l'aménagement du territoire et la gestion des paysages écologiques. Elle a surtout une forêt représentant un énorme volume de carbone fixé.

L'avenir des peuples du Bassin du Congo ne peut se bâtir sur la perpétuation du pillage de la forêt, agrémenté ou non de mesures palliatives. Les conséquences économiques et sociales à long terme seront dramatiques localement, régionalement, et sans doute mondialement par leur impact sur le climat. Une autre voie est possible, elle est actuellement défrichée par divers projets des partenaires du PFBC (Partenariat sur les forêts du bassin du Congo). Elle consiste à stabiliser puis enrayer la fragmentation du massif, sa dégradation et la déforestation, à stopper la disparition des populations de grands animaux indispensables à la régénération forestière. L'objectif est ambitieux, sa réalisation complexe, les obstacles nombreux.

Le profil environnemental régional (PER) couvre les 6 pays de la CEMAC (Tchad, République Centrafricaine, Cameroun, Guinée Equatoriale, Gabon, Congo), et la République Démocratique du Congo et

Sao Tome et Principe. Cet espace présente des faciès agro écologiques très différents suivant que l'on se trouve au nord ou au sud de la zone. Au nord c'est la zone soudano sahélienne avec un climat très sec à aride, la savane boisée clairsemée représente l'essentiel de la couverture végétale (Tchad, partie nord de la RCA, partie nord du Cameroun). Au sud, c'est la zone humide de fortes précipitations et de forêts denses (Congo, RDC, Sao Tome e Principe, Gabon, partie sud du Cameroun). Cette zone couvre le bassin du Congo, second bassin forestier au monde après celui de l'Amazonie. La transition entre ces deux zones se fait par l'intermédiaire d'une zone de savane boisée dense (centre Cameroun, sud RCA, centre Congo). Certains pays ont une zone littorale sur laquelle sont concentrées les principales villes (Gabon, Cameroun, Congo, RDC, Guinée Equatoriale), et deux pays ont une forte insularité (Sao Tome et Principe, Guinée Equatoriale). Cette disparité des milieux influe sur le type d'activités économiques et donc détermine les types d'impacts sur l'environnement.

1 L'état de l'environnement (les milieux récepteurs et les impacts qu'ils subissent)

L'analyse de l'état de l'environnement repose sur un découpage en trois zones : i) zone A soudano sahélienne, ii) zone B zone forestière dense, iii) zone C littorale.

L'analyse suit la méthodologie utilisée pour réaliser les Etudes d'Impact sur l'Environnement. Elle présente de manière succincte, i) l'état actuel des milieux récepteurs avec leurs tendances, tout en évitant de verser dans une description complète qui relève plus d'un travail exhaustif, ii) une énumération des impacts que subissent les milieux récepteurs, iii) une analyse des effets induits par les impacts, iv) une revue rapide des réponses apportées et de leurs résultats. N'ont été évoqués que les milieux récepteurs qui subissent des impacts majeurs. Ce sont ceux pour lesquels il faudra amener une réponse adaptée, sujet principal de cette étude. Les réponses sont présentées dans le dernier chapitre « conclusions et recommandations ». Le milieu humain est à la fois une source d'impact par les activités socioéconomiques exercées, et récepteur d'impact en subissant les effets en retour des impacts négatifs générés par ces mêmes activités.

• Les forêts et le couvert végétal

C'est le domaine qui subit les impacts les plus importants. Dans la zone d'étude la déforestation reste de loin le problème environnemental principal qui a des origines complexes et des répercussions sociales importantes. La déforestation en Afrique centrale s'effectue à un rythme soutenu¹. La déforestation a des effets en retour sur la fertilité de sols et sur le déplacement des populations.

La déforestation a des causes différentes suivant que l'on se situe au nord ou au sud de la zone d'étude.

- Au nord (zone A),

La principale cause de la déforestation est liée au besoin en bois énergie et en bois d'œuvre. Le bois est coupé, soit pour être transformé en charbon de bois destiné à ravitailler les centres urbains, contribuant à alimenter un marché informel important, soit pour l'utilisation domestique

L'agriculture sur brûlis, est le principal facteur de la déforestation. La demande en espace cultivable, pour la production vivrière ou pour les cultures de rente, dont le coton est la plus importante, pousse les populations à défricher de nouveaux espaces (front cotonnier). Dans le cas spécial de la RCA, la venue de réfugiés de la zone du Darfour exerce une forte pression sur la forêt et sur la faune.

- Au sud (zones B et C)

La principale cause de déforestation en forêt dense provient de l'exploitation commerciale non durable du bois issu des forêts domaniales et destiné à l'exportation, et de sa conséquence : l'ouverture du massif par les pistes forestières. Beaucoup d'exploitations n'ont pas de plans d'aménagement qui pourraient permettre la

¹ Plus de 3 millions d'Ha/an selon la FAO dans toute l'Afrique ; Rapport FAO sur l'état des forêts 2005

reconstitution de la ressource forestière. De nombreuses aides et appuis ont été apportés pour pallier ce manque, mais les résultats ne sont pas encore significatifs.

En milieu rural l'exploitation forestière fournit les besoins locaux mais sert également à alimenter des filières d'exportation illégale vers les pays du bassin méditerranéen. Les marchés du Maghreb et du Moyen Orient, tout comme les marchés asiatiques ne sont pas regardants sur l'origine des bois, et ces nouvelles filières représentent une grave menace.

Si la déforestation et la dégradation résultent initialement de l'ouverture du massif forestier, l'agriculture industrielle et l'agriculture paysanne menacent également l'intégrité des espaces forestiers dans certaines régions, et cette menace ira en s'accroissant avec la croissance de la population (avec des points sensibles : Cameroun et PN des Virunga en RDC). Cette menace reste encore localisée, notamment près de côtes et des grands centres urbains. L'exploitation minière ouvre le milieu, pollue les cours d'eau, exacerbe la chasse et la collecte de bois énergie. Face à ces menaces variées les états de la sous régions tentent de s'organiser au travers de la commission des forêts du Bassin du Congo (COMIFAC) et du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC).

- **Biodiversité et Aires Protégées**

La biodiversité de la forêt Centre africaine est très élevée. La faune des régions plus sèches du Nord est également remarquable. L'étendue des surfaces protégées varie d'un pays à l'autre (le record est à la Guinée Equatoriale avec 18% de son territoire). L'entretien et la pérennité de ces espaces restent généralement incertains. Les Aires Protégées sont menacées à la fois par les activités humaines (bois, uranium et autres minéraux, pétrole et pression par les populations), et par le manque de soutien et de moyens matériels et humains octroyés par les Etats. L'appauvrissement en espèces animales et végétales résulte du prélèvement direct, de la dégradation des écosystèmes et de la disparition des biotopes.

Les principales menaces sont : l'ouverture du massif par les routes et pistes, l'exploitation forestière non contrôlée, la chasse commerciale (viande et trophées, le marché informel mais bien structuré de la viande de brousse dans l'ensemble de la zone, et celui de l'ivoire), l'installation de populations le long des nouveaux axes routiers, autour des mines et des exploitations forestières. Au Nord, dans les régions de savane les derniers rhinocéros de RCA et du Cameroun ont disparu ; et toutes les populations de grands mammifères sont menacées de disparition à court terme ; En forêt de vastes régions sont vidées de leur faune.

Les actions de développement des infrastructures routières contribuent indirectement à faciliter l'exploitation illicite des ressources naturelles des Aires Protégées, accélérant le drainage du bois et du gibier vers les villes.

- **Ecosystèmes côtiers et marins**

Les écosystèmes côtiers sont touchés par une pêche artisanale peu contrôlée et par une pêche industrielle ciblant des espèces sensibles dont les stocks sont surexploités ou limités, ou par une pêche ayant un impact négatif sur des espèces menacées. Le potentiel halieutique diminue du fait des permis octroyés aux grandes compagnies étrangères qui, peu soucieuses de la durabilité des stocks, ratissent et stérilisent les fonds marins et surexploitent les espèces. La Convention relative au développement des pêches dans le Golfe de Guinée a été signée par les états riverains en 1984 et le Comité Régional du Golfe de Guinée (COREP) est chargé de son application. L'appui de la CE au renforcement du COREP (Projet FED régional 1993-1998 - 7.2 millions €) n'a pas eu les résultats escomptés.

- **Les sols**

Les sols de la zone sont dans l'ensemble soumis à de fortes dégradations. La perte de fertilité représente la seconde plus grande menace environnementale après la déforestation à laquelle elle est liée. La zone soudano sahélienne présente les plus fortes dégradations. Dans cette zone, les techniques de culture extensive par défrichage et par les feux, ainsi que les intrants de la culture du coton désagrègent la structure des sols qui deviennent sensibles à l'érosion éolienne ou au lessivage. La perte de fertilité des sols induit un mouvement

de populations important dans la zone A. Dans la zone littorale c'est le trait de côte qui recule localement à cause des défrichements de la mangrove et des carrières de sable². Jusqu'à présent les nombreux programmes qui ont voulu freiner la dégradation des sols n'ont su intégrer qu'une partie du problème et ce dans des sites d'étendue limitée.

- **Le climat**

Les modifications du climat résultent non seulement de changements globaux liés aux activités anthropiques, mais aussi des activités économiques de la zone : feux de brousse, défrichement de forêts et perte de la captation du carbone, circulation des véhicules. Le changement climatique se manifeste par la perturbation de la mousson africaine et la réduction des précipitations en Afrique de l'Ouest et Centrale. L'aridification du climat accélère l'avancée du désert et provoque des mouvements migratoires de populations vers les centres urbains et également en milieu rural. Dans les zones B et C, où se trouvent les principales agglomérations, les rejets des industries contribuent à la dégradation de la couche d'ozone. Bien que les pays de la zone soient signataires des traités internationaux visant le changement climatique et la protection de la couche d'ozone ainsi que la limitation des polluants organiques persistants (POP's), leur mise en œuvre reste faible.

- **L'air**

Dans l'ensemble la qualité de l'air est bonne dans la zone étudiée, mis à part les centres urbains où le problème de la pollution est très important. Le changement climatique augmente l'intensité des vents et le transport de poussières jusqu'à des zones plus au sud jamais atteintes au début du vingtième siècle. A part l'interdiction d'importation de véhicules de plus de 15 ans, peu d'actions ont été entreprises pour réduire les problèmes de la qualité de l'air en milieu urbain.

- **Les eaux souterraines et de surface**

Eau douce :

Dans l'ensemble la disponibilité en eau est importante dans la zone tant au nord (eau souterraine) qu'au sud, (fortes précipitations).

Le lac Tchad ne cesse de rétrécir sous l'effet conjoint de l'aridification et de l'utilisation croissante pour l'irrigation (de +/- 25 000km² à +/- 2000km² en 25 ans). Les pratiques culturelles entraînent le lessivage et le comblement des cours d'eau par les sédiments. Ce phénomène allié à la pollution par les centres urbains (pollution intense du Congo en aval de Brazzaville et Kinshasa) acidifie les cours d'eau et diminue leurs capacités à supporter une biomasse diversifiée. Les eaux sont localement très polluées par les pesticides issus de l'agriculture. Les décharges non contrôlées polluent les nappes phréatiques. Peu de centres urbains se sont dotés d'un système de ramassage et de traitement des déchets solides et liquides efficace et viable financièrement. Il en est de même pour les stations d'épuration des eaux domestiques ou des rejets industriels.

Milieu marin :

Dans les zones urbaines, les pollutions organiques et chimiques sont très importantes et empoisonnent le milieu marin. Les activités pétrolières polluent l'ensemble des côtes.

- **L'environnement biologique humain**

Santé humaine/Maladies

L'environnement biologique humain se caractérise par une forte prévalence d'un grand nombre de maladies chroniques ou aiguës, agissant souvent en synergie (cas du paludisme et du VIH ou de la tuberculose). La pandémie de VIH/SIDA continue à faire des ravages. Les mesures prises sont encore trop peu nombreuses et

² Cas de Sao Tomé, où l'exploitation du sable constitue un problème non résolu.

systématiques face à l'ampleur du problème et à la croissance de la population : remise en marche du système de santé en RDC, amélioration du système de santé dans tous les autres pays, formation du personnel de santé, mise à disposition de médicaments génériques, prévention par l'éducation des jeunes et par la formation des adultes. En milieu urbain la fourniture d'eau potable et le traitement des effluents sont très peu répandus.

Environnement biologique humain et Genre

Les programmes en santé et en éducation ne s'appuient pas assez sur les femmes qui ont des responsabilités dans l'éducation, et dans l'utilisation des produits ligneux et non ligneux. La population de l'Afrique centrale doit passer de 76 millions en 2005 à 185-190 millions en 2050, et l'introduction de notions de planning familial et de santé reproductive n'est pas assez développée et devrait aller de pair avec l'amélioration de la santé. Le planning familial et toutes les autres formes d'éducation sanitaire sont étroitement dépendantes du niveau d'éducation, notamment des femmes.

Peuples « premiers»/ peuples nomades et semi-nomades forestiers

Les peuples premiers nomades ou semi nomades sont peu ou pas intégrés aux projets de développement et sont les victimes directes de la déforestation.

Le Genre semble trop peu pris en compte dans les projets de conservation ; les femmes sont pourtant directement impliquées dans l'utilisation des ressources naturelle et la plupart des microprojets les appuyant ont eu de bons résultats.

2 Cadre politique législatif, réglementaire et institutionnel

• Le cadre politique

Au niveau national :

Aucun pays n'a fait de lettre de cadrage politique en matière d'environnement. Il existe un ensemble de stratégies et de plans d'actions, souvent issus des différentes conventions internationales (Plan sur la biodiversité, sur le changement climatique, etc.), mais il n'existe pas de cohérence et de vision d'ensemble³. Il y a une absence de vision linéaire dans le temps et de définition des priorités reposant sur une analyse articulée des causes multiples des problèmes environnementaux (arbre à problèmes). Il existe beaucoup de documents qui font état des problèmes environnementaux et de leurs réponses, mais aucun n'est conçu pour la programmation. Tous ces documents se ressemblent et sont présentés sous forme de fiches ou de listes d'actions plus ou moins regroupées par thèmes. La plupart des pays ont fait leur PNAE et leur DSRP.

Au niveau Régional

Il n'y a pas de politique Régionale globale. Plusieurs plans d'actions ont été produits par différentes entités (Plan d'Action Environnemental de la CEMAC, Plan de convergence de la COMIFAC, Initiative environnementale du NEPAD dont la mise en œuvre a été confiée à la CEEAC). Les états membres ont adopté le Plan d'Action Sous Régional pour l'Afrique Centrale (PASRAC : Initiative Environnement du NEPAD) et le document de Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles de la CEEAC en avril 2007. L'initiative Etat des forêts (Edf) et le FORAF (projet UE Observatoire des forêts) devraient apporter plus de cohérence dans le recueil et le traitement des données.

³ Même en prenant en compte les initiatives de la COMIFAC et du PFBC pour les forêts, un gros effort reste à fournir pour leur traduction au niveau de chaque pays.

- **Le cadre législatif et réglementaire**

Le cadre législatif au niveau national :

Les cadres législatifs nationaux dans le domaine de l'environnement sont à peu près identiques d'un pays à l'autre. Tous les pays ont une loi sur l'environnement plus ou moins récente. Mais il demeure toutefois des problèmes de cohérence avec les autres lois et codes touchant la gestion des ressources naturelles. Il serait aussi intéressant de vérifier la cohérence de ces lois avec les autres lois ne touchant pas directement le secteur des ressources naturelles (foncier, etc.). La plupart des pays ont signé et ratifié les principales conventions internationales mais leur mise en œuvre est faible.

Le cadre législatif au niveau régional :

Des efforts doivent encore être déployés pour harmoniser les politiques et les cadres réglementaires (en plus des initiatives faites par la CEMAC pour harmoniser les problèmes communs aux Etats -normes phytosanitaires et OGM).

Le cadre réglementaire national :

Si les lois existent, les textes réglementaires n'ont pas toujours été produits, limitant la portée des lois. A peu près tous les pays ont besoin de mettre à niveau leur cadre législatif en produisant les textes réglementaires nécessaires. Un énorme travail reste à faire dans ce domaine, soit pour l'élaboration des textes, soit pour la recherche des textes existants et leur synthèse. Les lois prévoient les Etudes d'Impact Environnemental (EIE), mais les textes d'application sont pour la plupart du temps absents.

- **Le cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel au niveau national :

Dans la plupart des pays, l'environnement peine toujours à trouver sa place. C'est un ministère nomade, sans stabilité et sans pouvoir réel d'influencer les décisions des autres ministères. Les chevauchements de compétences sont nombreux, et certaines cellules logées dans les ministères clé (infrastructures, pétrole) sont quelquefois plus puissantes avec des ressources humaines mieux formées. Une réflexion doit s'imposer pour envisager la création d'une agence pour l'environnement dans chaque pays. Les ressources humaines des ministères sont à renforcer, notamment dans le domaine des EIE et des audits environnementaux.

Le cadre institutionnel au niveau Régional :

Le Plan de convergence COMIFAC sert de guide pour la coordination des activités des diverses institutions et partenaires travaillant dans le domaine de l'environnement forestier au sein du PFBC La coordination des activités n'est pas encore à la hauteur des attentes. Cette coordination concerne en priorité l'environnement vert, et plus particulièrement la gestion forestière, mais également l'environnement au sens large. Les capacités de la COMIFAC doivent être renforcées pour parvenir à un minimum de résultat.

Le cadre institutionnel en matière de gestion de l'environnement global est encore peu lisible au niveau de la Région, avec souvent un chevauchement de compétences entre institutions (tout comme il existe au niveau des pays de nombreux chevauchements de compétences entre Ministères).

Les programmes ECOFAC (CE) et Carpe (USAID) et les projets des ONG internationales de conservation ont un impact sur le cadre institutionnel de la région, en particulier par la reconnaissance du rôle de la société civile dans la gestion des ressources naturelles renouvelables, et de la nécessité d'une gestion holistique des problèmes environnementaux.

- **Participation du public et des collectivités territoriales**

Décentralisation et société civile

Si beaucoup de pays ont voté une loi sur la décentralisation, peu l'ont mise en exécution et les collectivités territoriales ne sont toujours pas formées. Un programme au Cameroun prévoit d'appuyer la décentralisation et la formation des futurs décideurs. La formation des collectivités territoriales en matière de gestion du territoire et des ressources naturelles reste à faire. Des projets ont entrepris des actions innovantes en ce sens : en RDC un projet du programme CARPE appuie la redynamisation de la société civile, il favorise la contribution de la société civile à l'application du code forestier, et il assure une meilleure prise en compte de l'éducation environnementale au niveau de certains paysages.

ONG

A part le Cameroun, les ONG ne participent pas, ou très peu au débat public, se cantonnant à la mise en œuvre de programmes de développement rural. Les capacités pour le plaidoyer environnemental sont faibles (à part le Cameroun). Un appui ciblé et des formations spécifiques permettraient d'améliorer sensiblement leur performance et d'en faire des partenaires fort utiles.

Secteur privé

Le secteur privé possède peu de compétence pour effectuer des EIE d'un niveau acceptable. Le renforcement des capacités des institutionnels d'Etat (rédaction des termes de référence, capacité validation des EIES, capacité de suivi, etc.) pour les EIE doit s'accompagner parallèlement d'un renforcement du secteur privé.

- **Formation environnementale**

A part le Tchad (PFIE), les autres pays n'ont pas bénéficié d'une initiative complète pour promouvoir l'éducation environnementale allant de la formation des enseignants jusqu'à l'intégration dans les curricula et la production d'outils pédagogiques de qualité. La formation environnementale ne rentre pas ou peu dans la formation des ingénieurs (agronomes, forestiers). Au Cameroun, l'université et un centre de recherche offrent une formation supérieure dans le domaine de l'environnement. En RDC, l'appui de l'UE à l'ICCN donne de bons résultats. L'IFA (Institut Facultaire d'Agronomie) et les facultés des sciences agronomiques des deux Universités devraient intégrer l'environnement à leurs curricula. A Sao Tomé quelques ONG assurent des formations ponctuelles sur des sujets spécifiques (protection des tortues marines).

La CE appuie l'ENEF (Ecole nationale des eaux et Forêts), l'ERAIFT (Ecole régionale post universitaire en aménagement intégré des forêts tropicales), l'école de faune de Garoua. Les programmes sont en cours d'adaptation aux problèmes actuels. Le RIFFEAC (réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale) est en cours de redynamisation en liaison avec la COMIFAC. Il a encore besoin d'un appui technique et financier pour pouvoir jouer le rôle d'harmonisation des formations.

- **Information environnementale**

L'information environnementale est un élément essentiel dans la prise en compte de l'environnement, tant au niveau national que sous régional. Le soutien aux divers réseaux existants (RAPAC, RIFFEAC, REFADD, etc.) doit permettre de faire circuler l'information. La télédétection (optique et radar) demeure le moyen privilégié de surveiller de vastes zones d'accès difficile, mais de nombreuses contraintes rendent encore son usage peu performant. Un soutien serait nécessaire pour la création d'une mosaïque haute résolution du

couvert forestier de l'ensemble du Bassin du Congo, actualisée régulièrement et disponible dès 2010. Ce type de données traitées devrait être d'un accès gratuit.

3 Intégration environnementale dans les politiques sectorielles

La gestion des ressources naturelles relève des politiques sectorielles, l'objectif étant un développement économique durable. En dehors de l'environnement forestier où le travail du PFBC et de la COMIFAC depuis 2005 ont permis des avancées significatives vers une meilleure prise en compte de l'environnement forestier, l'intégration de l'environnement, au sens large, dans les politiques sectorielles est encore embryonnaire. Du point de vue législatif il reste un gros travail à effectuer pour mettre en cohérence les législations environnementales existantes avec les lois souvent anciennes, notamment régissant le secteur minier et le secteur des pêches. La notion d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) n'est pas encore intégrée. Les EIE sont souvent faites tardivement, quand les décisions techniques sont déjà arrêtées

4 Coopération de la CE et des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le secteur de l'environnement

- **Coopération de la CE en matière d'environnement**

Choix des programmes au niveau des PIR

Infrastructures :

Les questions de la sécurité routière et des répercussions sociales et environnementales des axes routiers sont encore trop peu prises en compte, bien que des projets récents en aient tenu compte (« Ntem »/ Trois frontières-CE). L'amélioration des infrastructures de transport a très peu contribué au processus de réduction de la pauvreté en zone forestière, et l'appui aux infrastructures routières à lui seul n'est pas suffisant pour atteindre les Objectifs du Millénaire (ODM) et ceux de la réduction de la pauvreté en forêt tropicale. Il est impératif d'adapter le réseau routier futur à une gestion durable des forêts

Environnement vert : Ecosystèmes forestiers et ressources naturelles renouvelables

Ce domaine a été un secteur de concentration pour la CE au cours du 8^{ème} et 9^{ème} FED. Le programme ECOFAC contribue à la préservation des Aires Protégées. L'environnement « vert », centré sur la gestion durable des forêts et la conservation des aires protégées est le seul exemple d'intégration régionale en cours de réalisation dans le domaine de l'environnement. L'appui de la CE et la coopération avec d'autres partenaires a permis la création de synergies qui devraient se poursuivre (CARPE/PFBC-ECOFAC 4). Les évaluations du projet ECOFAC 3 stigmatisaient la difficulté à établir la « rentabilité » de ce projet, le peu de lien visible avec la lutte contre la pauvreté, et la réduction de l'environnement à la conservation stricte des Parcs. Les projets du programme CARPE (Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement) ont subi le même type de critiques et tout comme ECOFAC ont progressivement réorienté leurs actions de terrain vers une plus grande intégration des populations riveraines des aires protégées dans la gestion et une plus grande prise en compte des problèmes des zones périphériques.

Environnement gris (urbain)

C'est surtout par l'appui aux infrastructures d'assainissement que la Commission Européenne contribue à ce secteur, quelques fois avec l'appui d'études.

- **Coopération des autres PTF**

Elle est caractérisée par la multitude d'intervenants, la complexité des financements, la difficulté de la coordination entre programmes et projets, la difficulté pour établir des synergies et pour travailler avec la société civile. Dans certains pays les PTF se réunissent régulièrement par secteurs thématiques pour améliorer la coordination des actions.

Les ONG internationales interviennent au travers de programmes régionaux (CARPE/ CAWHFI) et dans certains cas en soutien à des ONG nationales. Les coopérations bilatérales agissent en général directement au travers de projets spécifiques. La coopération française et ensuite allemande sont engagées dans la facilitation du PFBC qui nécessite un important travail pour améliorer la coordination et l'information entre les 33 membres du Partenariat.

Le Programme CARPE de l'USAID, membre du PFBC, fait intervenir de très nombreux partenaires (ONG internationales, Agences, etc.) au sein d'un montage complexe. Le manque de coordination n'a pas encore permis de mettre en place un système commun de collecte et d'analyse des données environnementales. Ce constat a amené la CE à soutenir l'idée d'un observatoire des forêts d'Afrique centrale et à lancer le projet FORAF sur ligne budgétaire forêts tropicales. Mis en œuvre par le Centre commun de recherche de la CE (CCR), le projet FORAF(2007-2010) vise à renforcer les capacités de collecte et de traitement de l'information sur les forêts, à mettre en place un système de suivi et à enclencher une dynamique régionale d'observation. Les partenaires sont l'Université Catholique de Louvain (UCL) le CIFOR le CIRAD, et FRM.

5 Conclusions et recommandations

- **Conclusions**

Les principaux impacts environnementaux et sociaux qui sont communs aux pays sont les suivants :

- la gestion des ressources forestières et de leur dégradation (feux de brousse, agriculture, exploitation, bois énergie, chasse)
- la dégradation des sols (coton, brûlis)
- la gestion de la ressource en eau (disponibilité, pollution, assainissement)
- la pollution industrielle (exploitation minière et pétrolière, pollution de l'air, pollution des cours d'eau, déchets)
- l'aménagement des milieux urbanisés (la gestion des déchets, le chômage, l'accès aux services de base)
- la connaissance et la gestion de la qualité de l'environnement (capacités institutionnelles, capacités de la société civile, sensibilisation et éducation environnementale, suivi environnemental)
- l'insécurité et les mouvements de population (Nord de l'Afrique centrale, Est de la RDC)

- **Recommandations**

Les enjeux prioritaires et communs aux différents pays de la région et pour lesquels des réponses sont possibles sous forme de programmes régionaux sont les suivants :

1 Diminuer le processus de déforestation

- Le problème de la déforestation se décline sous trois formes suivant la zone considérée :
 - o La déforestation liée à l'utilisation du bois énergie dans la zone A
 - o la déforestation liée à l'extension du réseau routier et aux mauvaises pratiques des exploitations forestières dans les zones B et C
 - o la déforestation par la pratique de l'agriculture extensive dans l'ensemble des zones A, B, C, mais avec un impact plus sensible dans la zone A.

2 Lutter contre la perte de la fertilité des sols

- perte de sols arables à cause des pratiques culturales extensives sur brûlis, dans l'ensemble des zones A, B, C, mais avec un impact plus sensible dans la zone A
- perte de fertilité par érosion après déforestation en zones B et C

3 Améliorer les capacités à gérer l'environnement

- faibles capacités institutionnelles pour gérer l'environnement
- cadre juridique et surtout réglementaire incomplet
- faible implication de la société civile y compris les collectivités territoriales (sauf Cameroun et quelques fois localement au Tchad)
- pas de système coordonné de suivi de l'environnement et d'indicateurs au niveau Régional
- pas d'éducation environnementale

4 Améliorer le cadre de vie urbain

- De 1950 à 2050, la population mondiale aura probablement quadruplé ; dans le même temps l'Afrique verra sa population multipliée par dix.. Dès 2025 près de la moitié de la population devrait vivre dans une agglomération. La déficience des services de base se retrouve dans les capitales sous régionales et pose un défi de taille aux Etats.

5 Aider à une meilleure gestion des ressources en eau

- gérer les ressources partagées (Plan d'Action Stratégique : PAS du Comité de Gestion du Lac Tchad (CBLT) et ressources en eau du Congo/Oubangui.
- Mettre en place des programmes intégrés (GIRE); le processus GIRE (partenariat mondial de l'eau 2000) vise à mettre en place des projets de gestion intégrée de l'eau.

6 Améliorer la gestion des Aires Protégées pour préserver la diversité biologique

- Renforcer le réseau sous régional des aires protégées, en particulier avec la possibilité de nouvelles aires protégées au Tchad, au Cameroun et en RCA.
- Renforcer l'appui à la société civile riveraine des aires protégées.

7 Ramener la paix et la stabilité

- Au niveau des zones périphériques des aires protégées, les projets environnementaux peuvent avoir une influence positive prépondérante vis à vis de populations fragilisées et paupérisées dans un contexte d'insécurité et de troubles politiques (RCA, Tchad, RDC). Il faut en effet parfois peu de moyens pour relancer une dynamique de production locale susceptible de réduire les ponctions directes sur la faune faites pour la simple survie. Cet axe est complexe et n'a pas fait l'objet d'une analyse poussée. Cependant la venue des réfugiés a des répercussions dramatiques sur l'environnement. Les réfugiés utilisent l'environnement de manière intensive et non durable, n'étant pas sur leur territoire. Leur densité repousse certaines populations locales vers d'autres espaces, notamment vers les Aires Protégées.

FICHE INSTITUTIONNELLE CEMAC

Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

La CEMAC repose sur un schéma d'intégration par les règles couvrant les champs économique et monétaire, dont l'organisation juridique s'inspire à la fois de celle de l'Union Européenne (UE) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le cadre juridique de la CEMAC est défini dans le Traité fondateur signé à N'Djamena le 16 mars 1994, complété par un additif du 5 juillet 1996. Ces deux textes portent création de quatre institutions : l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ; l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) ; la Cour de justice Communautaire ; le Parlement Communautaire. Chacune de ces institutions fait l'objet d'une convention ayant même valeur juridique que le Traité et son additif : les trois premières ont été adoptées le 5 juillet 1996, la quatrième, régissant le Parlement communautaire, le 28 janvier 2004.

Les quatre institutions de base de la CEMAC sont complétées par des organes statutaires et par un certain nombre d'Institutions Spécialisées (IS). Les organes statutaires sont chargés de déterminer et de conduire les chantiers communautaires, conformément à leurs statuts respectifs et dans les limites de leurs attributions :

- la Conférence des Chefs d'Etat, organe suprême, détermine les grandes orientations de la Communauté ;
- le Conseil des Ministres de l'UEAC (3 ministres par Etat) assure la direction de l'UEAC de manière tournante ;
- le Conseil ministériel de l'UMAC assure la direction de l'UMAC de manière tournante ;
- la Commission de la CEMAC, dirigée par un Président, impulse la dynamique communautaire dans les domaines couverts par l'UEAC, prépare et contrôle l'application des décisions ;
- le Comité Inter-Etats (CIE) regroupe les experts des Etats Membres chargés de préparer les délibérations du Conseil des Ministres
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) dirigée par un Gouverneur dans les domaines couverts par l'UMAC prépare et contrôle l'application des décisions ;
- la Commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) chargée de la supervision bancaire ;
- la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Comme le stipule le Traité de la CEMAC (article 1^{er}) "*la mission essentielle de la Communauté est de promouvoir un développement harmonieux des Etats Membres dans le cadre de l'institution de deux Unions : une Union Economique et une Union Monétaire. Dans chacun de ces deux domaines, les Etats Membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation d'Union susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire*".

L'Afrique centrale est une région pionnière en Afrique en matière d'intégration et le Traité instituant la CEMAC en 1994 marquait la volonté de réaffirmer l'ambition et de donner une nouvelle impulsion à l'intégration régionale

En 1959 déjà, confirmant les liens préexistants, la Centrafrique, le Congo, le Gabon et le Tchad formaient l'Union Douanière Equatoriale (UDE). Rejoints par le Cameroun, ces cinq pays décidèrent en 1964 d'intensifier leur coopération et leur intégration économique en créant l'Union Douanière et Economique d'Afrique centrale (UDEAC). En 1984, la Guinée équatoriale adhérait à l'UDEAC. Le programme était ambitieux : création d'un marché commun, coordination des programmes sectoriels de développement, harmonisation des politiques industrielles et économiques, coopération monétaire avec la gestion d'une monnaie commune liée au franc français, le Franc de la Coopération Financière en Afrique, dans le cadre de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) instituée en 1972.

Deux aspects critiques ont conduit l'UDEAC à l'impasse : l'organisation du financement de ses activités et l'inefficacité du mécanisme de prise de décisions. Pour y remédier, la Conférence des Chefs d'Etat a

déclaré la fin de l'UDEAC et institué la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Inaugurée officiellement le 5 février 1998 lors de la 33^{ème} conférence des Chefs d'Etat tenue à Malabo, la CEMAC a démarré ses activités avec la nomination de son Secrétaire exécutif le 25 juin 1999 et l'adoption d'un plan d'action dit « Déclaration de Malabo » qui visait à donner une nouvelle impulsion à la Communauté à partir des acquis de l'UDEAC.

Le démarrage de la CEMAC en 1998 marquait l'engagement des Etats Membres dans le processus d'intégration tout en l'adaptant aux mutations de l'environnement

Quatre objectifs majeurs étaient assignés à l'Union Economique :

- 1- renforcer la *compétitivité* des activités économiques et financières en harmonisant les règles qui régissent leur fonctionnement ;
- 2- assurer la *convergence* vers des performances soutenables par la coordination des politiques économiques et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune ;
- 3- créer un *marché commun* fondé sur la libre circulation ;
- 4- instituer une *coordination des politiques sectorielles nationales*, mettre en œuvre des actions et des politiques communes, notamment dans les domaines suivants : agriculture, élevage, pêche, industrie, commerce, tourisme, transports et télécommunications, énergie, environnement, recherche, enseignement et formation professionnelle.

Après la première phase (1999-2004) du processus d'intégration économique centrée sur la construction institutionnelle, le cadre macroéconomique et les instruments fiscaux & douaniers de l'Union douanière, la deuxième phase (2004-2009) a porté sur l'approfondissement du processus engagé en matière de convergence macroéconomique, de développement du Marché Commun incluant les quatre libertés de circulation, d'actions sectorielles communes, notamment les infrastructures de réseaux, la sécurité alimentaire l'enseignement & la recherche, ainsi que la consolidation du système institutionnel dans le cadre d'une gestion équilibrée et équitable recherchant une plus grande efficacité.

Les difficultés apparues dans la mise en œuvre des décisions ont conduit les Chefs d'Etat des pays membres de la Communauté à entreprendre un vaste programme de réformes

Dans le contexte général des réflexions visant à proposer des solutions aux distorsions et insuffisances risquant de compromettre le cheminement du processus d'intégration, les Chefs d'Etat ont décidé de lancer un Programme de Réformes Institutionnelles (PRI) et un Comité de pilotage (COPIL) a été mise en place.

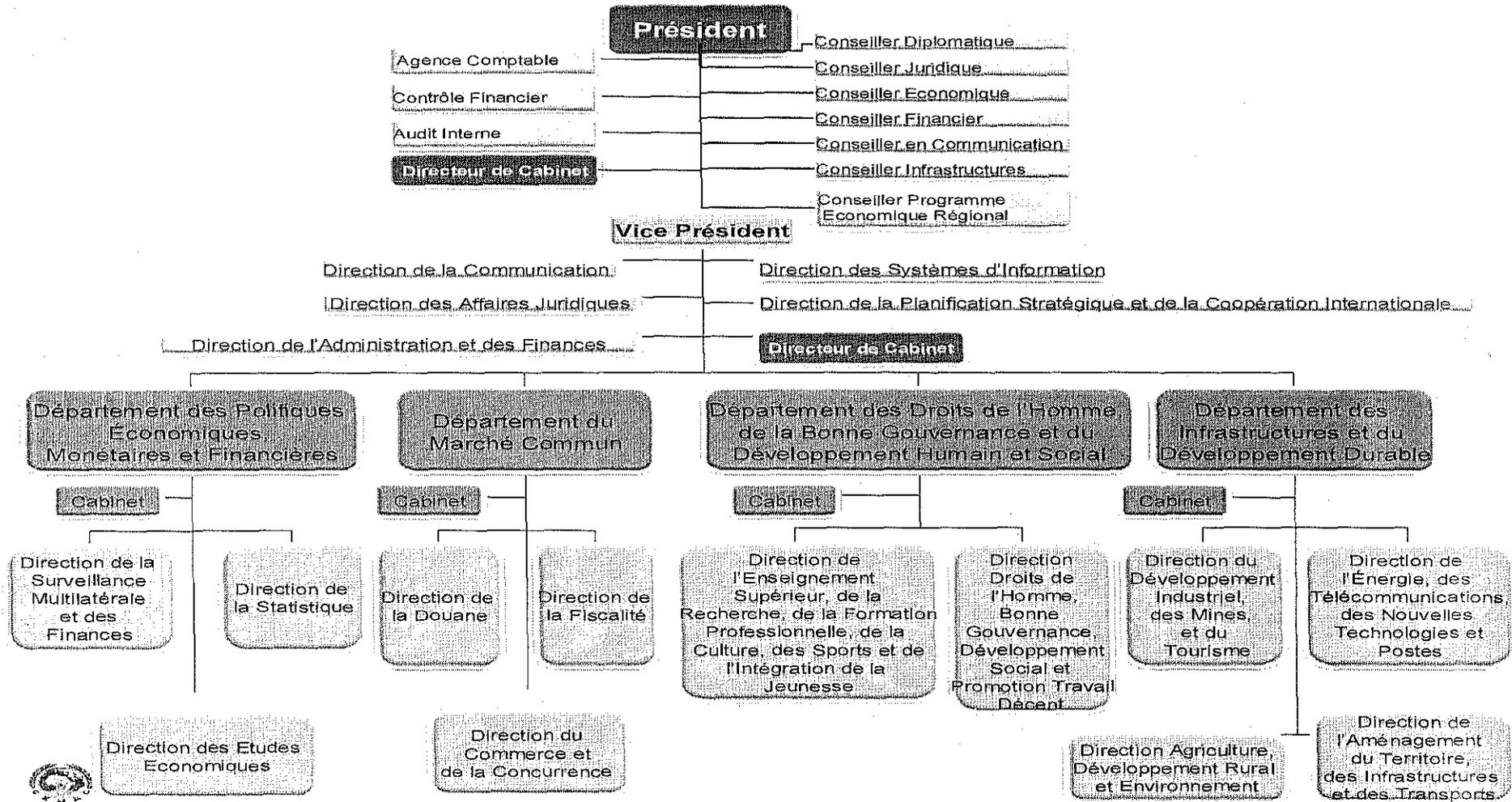
Les orientations du PRI ont été présentées à la Conférence des Chefs d'Etat de Bata de mars 2006 et traduites dans un plan d'action dont l'objectif est de rendre les institutions et organes de la Communauté plus efficaces dans l'exécution des mandats que leur confèrent le Traité de la CEMAC, les conventions et les Actes additionnels rattachés. Les grands axes de la réforme portent sur le système de gouvernance avec la refonte du dispositif communautaire (institutions, organes et IS), le renforcement de l'exécutif avec la transformation du Secrétariat en Commission, la définition d'une vision stratégique à long terme (2025) et l'élaboration du Programme Economique Régional (PER).

Les tableaux ci-après présentent l'architecture du montage institutionnel en cours de développement tel qu'il a été arrêté par les instances communautaires.

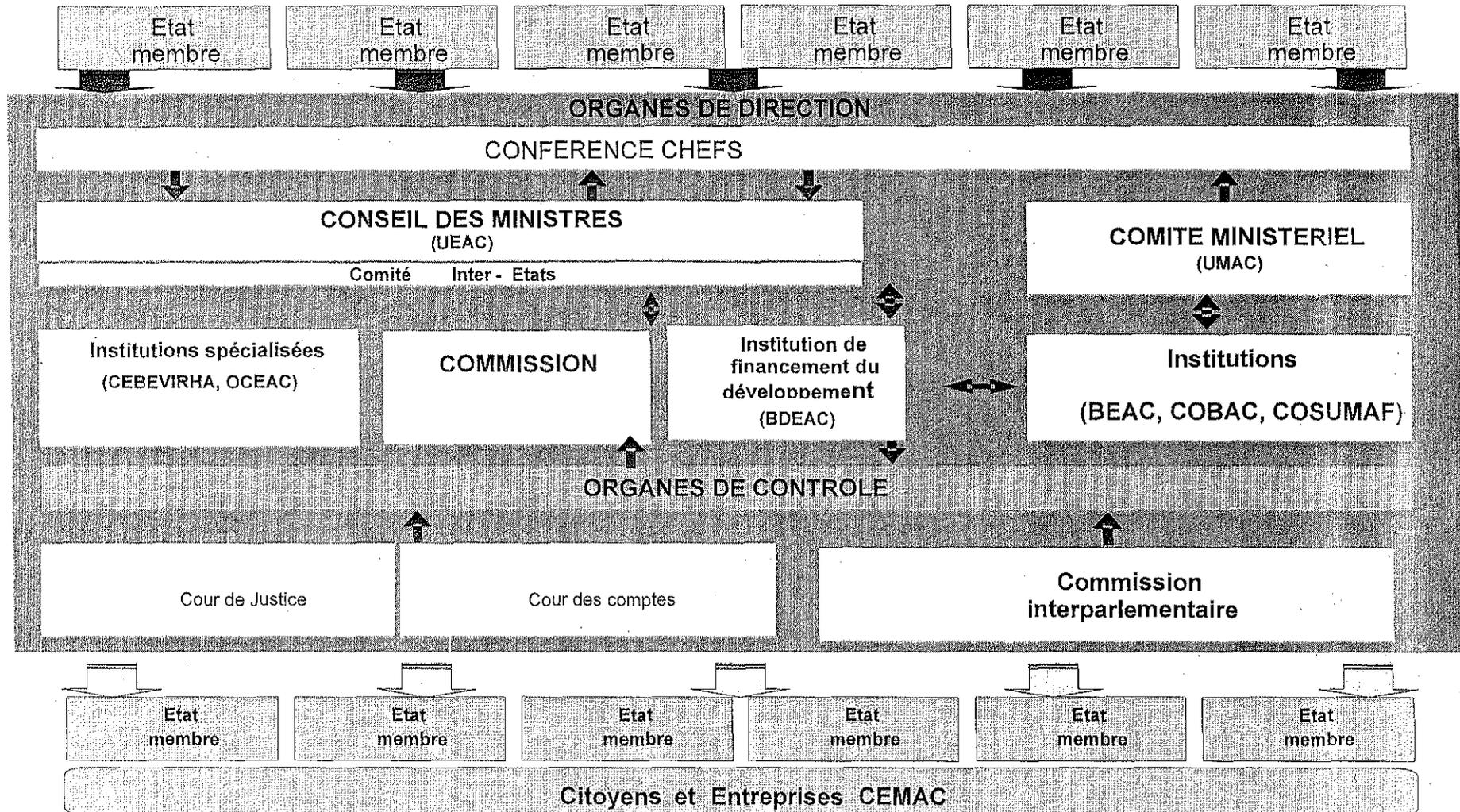
En cette période transitoire, le Conseil des Ministres a arrêté le budget 2009 (Budget des Organes Supérieurs de la Communauté, financé par les contributions des Etats Membres) à près de 12 milliards de F.CFA, dont 1 milliard d'immobilisations corporelles et 3 milliards d'actions de développement communautaire (études, appuis, équipement).

Le budget du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) s'élève à 12 milliards F.CFA, financés par les ressources de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), 20% des bénéfices distribuables de la BEAC et les produits des placements effectués par la BDEAC pour le compte du Fonds. S'ajoutent 3 milliards d'opérations spéciales représentant la contrepartie de la CEMAC à divers programmes communautaires. Le budget des Institutions et Organes Communautaires (14) atteint 18.5 milliards F.CFA, financés par les contributions égalitaires des Etats Membres. Soit un total pour l'exercice 2009, toutes sources et affectations confondus, de près de 46 milliards F.CFA.

La Commission de la CEMAC



Le dispositif institutionnel de la CEMAC



FICHE INSTITUTIONNELLE CEEAC

Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

1. Date de création et Etats membres

La CEEAC a été créée en 1983 pour conduire le processus d'intégration en Afrique centrale comme pilier de l'Union africaine. Elle comprend les Etats suivants : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe et le Tchad. Ces États couvrent une superficie d'environ 6.64 millions de km² pour une population estimée en 2006 à environ 124 millions d'habitants.

2. Objectifs de la CEEAC et les caractéristiques socio-économiques

L'article 4 du Traité qui institue la CEEAC définit la mission de la Communauté qui est « promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et d'un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale. Le Traité de la CEEAC lui assigne l'objectif de «coopération harmonieuse et de développement équilibré». La CEEAC s'est fixé comme objectifs le dialogue politique en vue de la prévention des conflits, et la promotion de l'harmonisation et la cohérence des politiques économiques, financières et sociales, et notamment dans les domaines : de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement, de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes. Toutes ces actions sont en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, de réduire la pauvreté, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

La réalisation de ces objectifs visant l'intégration régionale exige le développement des infrastructures de transport et de communication pour favoriser la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, la libéralisation du commerce et l'harmonisation des politiques nationales.

3. Budget

Le Budget de la CEEAC des années 2007 et 2008 en Fcfa, ont été de 7.215.357.500 et 9.031.506.222 respectivement. Quant à celui de l'exercice en cours, compte tenu de la conjoncture, il s'élève à 8.855.984.678 Fcfa.

La CCI (Contribution Communautaire d'Intégration) a été instituée en 2004 pour rendre pérenne la contribution des Etats à la vie de la Communauté. Elle alimente le budget de la CEEAC à concurrence de 0,4% de la valeur en douane des marchandises importées dans la communauté en

provenance des pays tiers. Elle fonctionne sous le régime de la disponibilité limitée et s'applique déjà dans 3 Etats Membres (Congo, Gabon et Sao Tome e Principe). La CEEAC est entrain de prendre des dispositions pour l'application au fur et à mesure de cette taxe dans les autres Etats. Le Fonds d'Affectation Spéciale du COPAX et toutes les dépenses de la CEEAC sont alimentés par cette taxe.

4. Les institutions de la CEEAC

Les institutions de la CEEAC sont les suivantes:

- la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui est l'organe suprême de la CEEAC ;
- le Conseil des ministres ;
- la Cour de justice (non encore opérationnelle);
- le Secrétariat général qui est l'organe exécutif de l'Institution ;
- la Commission consultative ; et
- les Comités techniques spécialisés.

Le Secrétariat général qui a son siège à Libreville, assure les fonctions d'exécutif de la Communauté. Actuellement l'effectif du Secrétariat général est de 115 personnes dont :

- Secrétaire général ;
- 3 Secrétaires généraux adjoints chargés respectivement du Département de l'Intégration Physique, Economique et monétaire, du Département de L'Intégration Humaine, de la Paix, de la sécurité et de la Stabilité et du Département du Programme, du Budget, de l'Administration et des Ressources Humaines.
- 65 cadres dont quinze militaires de l'Etat –major régional.

En outre, les Chefs d'Etat ont créé un Réseau de parlementaires de la CEEAC, prélude au Parlement de la Communauté.

En matière de sécurité, il a été créé le Conseil de paix et de sécurité d'Afrique centrale (COPAX) et intégré dans les structures de la CEEAC en 1999. Il comprend deux organes :

1. Le mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique centrale (MARAC) ;
2. La Force Multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC). Dans le cadre de cette Force, il a été créé l'Etat –major régional et la Brigade régionale en Attente.

L'année 2008 a vu la transfert d'autorité de la FOMUC/FOMAC en Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX).

5. Textes organiques

Le texte instituant la CEEAC est le Traité avec ses 18 Protocoles annexes :

- Protocole relatif aux règles d'origine ;
- Protocole relatif aux obstacles non tarifaires ;
- Protocole relatif à la réexportation ;
- Protocole relatif au transit et aux facilités de transit ;
- Protocole relatif à la coopération douanière ;
- Protocole relatif au Fonds de compensation pour pertes de recettes ;
- Protocole relatif à la libre circulation de personnes et au droit d'établissement ;

- Protocole relatif à la Chambre de compensation ;
- Protocole relatif à la coopération dans le domaine de développement agricole ;
- Protocole relatif à la coopération dans le domaine de développement industriel ;
- Protocole relatif à la coopération dans le domaine des transports et communications ;
- Protocole relatif à la coopération dans le domaine de la science et de la technologie ;
- Protocole relatif à la coopération en matière d'énergie ;
- Protocole relatif à la coopération dans le domaine des ressources naturelles ;
- Protocole relatif à la coopération dans les domaines du développement des ressources humaines, de l'éducation, de la formation et de la culture ;
- Protocole relatif à la coopération dans le domaine du tourisme ;
- Protocole relatif à la simplification et à l'harmonisation des procédures et documents commerciaux ;
- Protocole relatif à la situation des pays sans littoral, insulaires, partiellement insulaires.

6. Programme d'actions

Les activités actuelles de la CEEAC s'articulent en priorité sur 3 axes ci-après, adopté en 2007 à Brazzaville par la XIIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement:

1. Paix, Sécurité et stabilité
2. Développement des grandes infrastructures notamment des transports ;
3. Energie, eau et environnement

A côté ces trois axes, la CEEAC déploie aussi ses activités dans les secteurs suivants : agriculture, commerce, douanes, éducation et lutte contre le VIH sida sans compter le renforcement des capacités en ressources humaines. Outre l'intégration et la coopération régionales, qui constituent ses missions traditionnelles, la CEEAC en plus de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale apporte aussi l'appui au processus électoral dans les Etats membres.

De même, la CEEAC a été désignée comme le point focal du NEPAD pour la région et assure le Secrétariat de la Coordination Régionale de Suivi du NEPAD en Afrique centrale (CRNEPAD/AC).

Actuellement, la CEEAC mène des activités dans les domaines suivants :

- La Promotion du commerce intra-régional ;
- La Paix, la sécurité et la stabilité ;
- L'Appui aux processus électoraux dans les Etats membres ;
- La mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale ;
- Le Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale (PDCT- AC) ;
- L'Interconnexion des réseaux électriques des pays membres de la CEEAC ;
- Le développement du secteur des NTIC ;
- La promotion de la sécurité alimentaire et le développement de l'industrie agro-alimentaire ;
- La lutte contre le VIH/SIDA ;
- La Libre circulation des personnes ;
- Le Renforcement des capacités institutionnelles, financières et humaines ;
- La promotion du genre ;
- La structuration d'une vision communautaire du développement intégré et de la prospérité ;
- Le développement de la coopération bilatérale et multilatérale.

Actions en matière de Paix et sécurité

Fondée sur un agenda d'intégration socio-économique et laissée en léthargie depuis 1986, la CEEAC a été redynamisée à partir de 1998 en recevant un mandat complémentaire de promotion de la paix et de la sécurité, sous l'influence des Nations Unies. Ce mandat a été donné à travers un protocole instaurant le mécanisme du Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX), à travers la création d'un Département chargé de la Paix et de la Sécurité et à travers plusieurs pactes de non-agression, de défense mutuelle, etc. Plus récemment, ce mandat a encore été renforcé par la montée en puissance de l'Union Africaine.

En effet, l'Union Africaine s'est donné, parmi ses mandats, l'objectif de promouvoir et maintenir la paix et la sécurité dans ses Etats Membres, (dont les Etats de l'Afrique Centrale, qui présentent un potentiel sérieux de conflits internes et internationaux), comme un des facteurs essentiels préalables au développement humain. Elle a ainsi reconnu cinq Communautés Régionales, les cinq piliers de l'architecture du continent, comme étant chargés de ces questions sécuritaires : la CEDEAO (Afrique Ouest), la CEEAC (Afrique Centrale), la SADC (Afrique Sud), la COMESA (composante IGAD) (Afrique Est) et l'UMA (Magreb).

En particulier les Etats d'Afrique Centrale ont, depuis une douzaine d'années, construit progressivement une politique de coopération en matière de sécurité (Pacte de non-agression, Pacte d'assistance mutuelle, Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX) et Décisions relatives à la mise en application de ce mécanisme) et intégré ces questions dans le mandat de la CEEAC. Ils ont aussi montré depuis quelques années une volonté précise de développer l'approche collective (sous-régionale) des questions de paix et de sécurité.

Quatre grandes composantes ont été retenues dans ce domaine pour renforcer la CEEAC en matière de prévention de conflits.

- Le développement des capacités internes : il a paru essentiel de renforcer la capacité de fonctionnement du Département de maintien de la paix et sécurité, puisque celui-ci n'a encore que peu d'expérience dans les fonctions qui vont être renforcées
- La mise en opération d'un MARAC (mécanisme d'alerte rapide) dans ses fonctions d'observation et d'analyse des risques, des causes et des options de solution des conflits
- Le renforcement de la capacité de la CEEAC à gérer des actions préventives réelles et concrètes, politiques ou diplomatiques, de manière à atteindre le triple objectif de (i) diminuer réellement et efficacement l'occurrence des conflits et des drames humanitaires dont souffrent les personnes, (ii) augmenter la visibilité et la reconnaissance de la CEEAC en matière de prévention et de gestion de conflits et (iii) accumuler l'expérience pratique indispensable qui permet d'ajuster et d'accroître l'efficacité des mécanismes de prévention.
- Le développement de la capacitation et de l'utilisation de la société civile pour réaliser ces objectifs de prévention de conflits. Il nous semble fondamental de renforcer la capacité de collaboration de la CEEAC avec la société civile pour lui permettre de d'utiliser cet immense potentiel (vitalité, créativité, couverture géographique, indépendance, autofinancement, etc.) et atteindre plus efficacement les objectifs de compréhension et de prévention des conflits.

Actions en matière d'infrastructure de transport, de l'eau, de l'énergie et de l'environnement et autres secteurs :

- Organisation d'une table ronde de bailleurs de fonds pour le financement du PDCT-AC ;
- Mobilisation des ressources pour le financement des autres infrastructures aériennes, maritimes, ferroviaires, etc. et autres plans stratégiques de la région ;
- Elaboration du plan d'Action régional de l'eau et mise en place des structures du Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- Interconnexion des circuits de production et de transport électriques de la région ;
- Politique de la région en matière de gestion de ressources renouvelables en cohérence avec le bien être des populations et la durabilité des écosystèmes;
- Opérationnalisation de la Zone de libre Echange (ZLE) et début des négociations en vue du passage à l'union douanière;
- Négociations de l'APÉ au titre de la configuration Afrique Centrale par 8 Etats de la région (excepté l'Angola et la Burundi) ;
- Mise en place d'une Politique Agricole commune et d'un Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) ;

Appendice 6. Matrice des Bailleurs de fonds (y compris contribution de l'Union Européenne)

Bailleur de fonds	Nom de projet	Description	Bénéficiaire	Budget	Mise en oeuvre
Appui institutionnel des organisations régionales					
BAD	Projet d'appui institutionnel au Secrétariat général de la CEEAC		CEEAC	US \$ 3,8 millions	
ACBF	Projet de renforcement des capacités de la CEEAC		CEEAC	US\$ 2 millions	
UNION EUROPEENNE – PIR	Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique Centrale (PAIRAC)		CEMAC	€ 16 millions	2005-2010
France. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi	Aide Budgétaire globale annuel	Aide Budgétaire	CEMAC	€ 20 millions	Annuel Cadre global de partenariat sera le PER
Allemagne	Soutien des institutions régionales dans la mise en œuvre de l'APE	Projet	CEMAC	€ 2 millions	2009
Politiques commerciales et règlements relatifs au commerce					
OMPI	Propriété intellectuelle		Afrique centrale		Restitution étude en 2006
ACBF	Formation aux négociations commerciales				
SNV	Étude "Promouvoir le commerce transfrontalier – Les réalités transfrontalières dans le bassin central"		Cameroun, Gabon, Guinée Equatorial		Publication 2005
CNUCED et AIF	Contraintes et Perspectives de l'investissement dans l'espace CEMAC		CEMAC		Rapport final 2005
UNION EUROPEENNE - 8 ACP TPS 110 Facilité tous ACP 20 M €	Impact de l'APE sur le secteur agricole		Afrique centrale		Restitution étude (GRET) en 2006
	Règles d'origine ACP		Afrique centrale		Restitution étude en 2006
	Rapport Qualité CEMAC : Accréditation/certification, Normalisation, Promotion de la qualité SPS		CEMAC		Restitution étude (SOGES) en 2006
	Impact sur le Commerce des services de la CEMAC dans ses relations commerciales avec l'UE		CEMAC		Rapport en 2006 (CRETES)
	Etude d'impact APE		Cameroun		
	Etude d'impact APE		Congo Brazzaville		
	Etude d'impact APE		RCA		
	Etude d'impact APE		Gabon		
Etude d'impact APE		Tchad			
Etude d'impact APE		Sao Tome e			

	Etude d'impact APE		Principe		
	Etude d'impact APE		RDC		
	Etude d'impact APE		Guinée Equatorial		
UNION EUROPEENNE – Facilité 10 M€ OMC	Appui technique à l'accèsion de la Guinée Equatorial à l'OMC		Guinée Equatorial		Requête officielle à faire
	Appui technique à l'accèsion de Sao Tomé à l'OMC		Sao Tome et Principe		
UNION EUROPEENNE – Facilité Trade.com	Hubs and Spokes : Organisation Internationales de la Francophonie	Conseiller	RCA		2006-2008
	Hubs and Spokes : Organisation Internationales de la Francophonie	Conseiller	Congo Brazzaville		2005-2008
UNION EUROPEENNE - PIR	Potentiel d'exportation/capacités de production		Afrique centrale		Restitution en 2006
AFD	Projet d'appui OAPI sur les Indications géographiques		Afrique Centrale		2008
Développement des échanges commerciaux					
France	Market analysis and development (2002- 2007)		Cameroun		
Ambassade du Royaume des Pays-Bas et SNV	Les forces de sécurité, les échanges commerciaux et l'intégration régionale dans la zone pilote de la CEMAC : zone transfrontalier Cameroun -Gabon- Guinée Equatoriale	Séminaire	Cameroun Gabon Guinée Equatoriale	€ 17 540	Novembre 2006
PTB – Coopération Allemagne	Développement de l'infrastructure de qualité en vue d'une meilleure participation aux échanges commerciaux avec l'UE.	Etude et actions dans Etats Membres	CEMAC	€ 500 000	2008
Bizclim	Plateforme intra-régional pour un forum sur l'amélioration du climat des affaires	Séminaire + étude	CEMAC		Mission circulaire mai 08, séminaire d'étape juin 08, séminaire d'approbation du rapport septembre 08 Séminaire mars 2008
PROINVEST	Etude : impact du secteur informel sur le développement du secteur privé Centrafricaine	Etude + Séminaire	RCA		
PROINVEST	Participation PROMOTE 2008 Yaoundé	Participation délégations pays et secteur privé	CEEAC		Décembre 2008
Infrastructure en appui au commerce (transport, communications, énergie)					
BAD	Etude sur l'interconnexion des réseaux électriques des pays membres de la CEEAC		CEEAC	US \$ 3,5 millions	
ACBF/NEPAD	Etude des projets prioritaires du NEPAD/CEEAC		CEEAC	US \$ 55 000	
UNION EUROPEENNE - PIR	Programme de développement des TIC		CEMAC		Rapport final remis 2005

UNION EUROPEENNE - PIN	Projet de renouvellement des équipements productifs pour le transport fluvial en RCA		RCA	€ 4,5 millions	Appels d'offres en cours
	Réhabilitation de la route en terre Berbérati - Nola - Bayanga	(commerce du bois)	RCA	€ 2,6 millions	Chantier sur le point de démarrer
UNION EUROPEENNE-tous ACP	Projet d'électrification périurbaine intensive en zone CEMAC	Projet	RCA, Cameroun, Tchad, Congo, Gabon	€ 9.9 millions	2008
Facilitation des transports : Programme CEMAC					
France	Informatisation du Guichet Unique au port de Douala			€ 16 millions	
	Financement de l'itinéraire régional Yaoundé - Libreville		Cameroun- Gabon	€30 millions	
	Financement du SCEVN				
BAD	Aménagements connexes : forages, aires de repos, destressage du bétail		Tchad, Cameroun, RCA	Don et Prêt FAD € 2 millions	Intégré au marché de travaux Nandéké-Mbéré
	Système de suivi des cargaisons sur les corridors prioritaires BAD : Etude radio communication		Tchad, Cameroun, RCA	Prêt FAD € 3.8 millions	Plan de financement mission BAD 10/2006
	Amélioration au niveau du passage des frontières (postes frontaliers communs) poste de Nguéli		Tchad, Cameroun	Prêt FAD € 8 millions	Projet adopté, mise en œuvre en cours : cadre de facilitation des transports corridors Douala-Bangui et Douala-Ndjaména
	Financement de l'itinéraire régional Douala-Libreville		Cameroun, Gabon	€ 2.6 millions	
	Assistance technique à la CEMAC		CEMAC	€ 1.6 millions	
Banque Mondiale	AT - Soutien pour l'organisation institutionnelle du corridor Douala-Ndjaména / Douala-Bangui			€ 0.7 million	Projet adopté par le Board 2007
	Appui au processus de Yamoussoukro			0	
	Projet de route sur l'itinéraire régional en Guinée Equatoriale			0	
	Amélioration des interfaces - Appui à l'infrastructure ferroviaire, portuaire			€ 1.5 millions	
	Soutien aux douanes nationales : appui institutionnel à la réforme douanière - Tchad			€ 5.5 millions	
	Sûreté et sécurité portuaire			€ 2.6 millions	
	Appui technique : entretien routier, politiques de contrôle des charges à l'essieu			€ 2 millions	
UNION EUROPEENNE-PIR 8	Dispositif pour le Développement du Transport Régional	Assistance technique	Région	€ 1.98 millions	2001-2009
UNION EUROPEENNE - PIR 9	Programme de Facilitation des transports en Afrique Centrale		CEMAC	€ 12.5 millions	2006- 2011
	Etude sur les postes frontières juxtaposés		Cameroun, Tchad,		Avant projet sommaire

			RCA,	septembre 06	
Corridor prioritaire Douala – N'djamena (Route)					
UNION EUROPEENNE – PIN 8 et 9	Ngaoundéré-Toubooro-Moundou	Bitumage	Cameroun-Tchad	€ 138.25 millions	2002-2007 Projet terminé et réceptionné
	Garoua-Figuil	Réhabilitation	Cameroun	€ 30 millions	2007-2009
UNION EUROPEENNE – PIN 10	Garoua Boulai - Nandéke	Bitumage	Cameroun	€ 55 millions	2009-2010
	Figuil - Maroua	Réhabilitation	Cameroun	€ 28 millions	2010-2011
France AFD	Ngaoundéré - Garoua	Traitement des points critiques (OA, zone de la « Falaise »	Cameroun	€30 millions	
	Chemin de Fer Douala-Ngaoundéré	Réhabilitation	Cameroun	€ 12 millions	
Banque Mondiale	Mbéré - Ngaoundéré	Bitumage	Cameroun	€49 millions	
	Chemin de Fer Douala-Ngaoundéré	Réhabilitation	Cameroun	€ 31 millions	
BAD	Nandéké - Mbéré	Bitumage	Cameroun	Prêt FAD €42 millions	Marché Nandéké - Mbéré en cours d'attribution Plan de financement mission BAD 10/2006
	Doublement du pont sur le Logone	Travaux	Cameroun-Tchad	Prêt FAD €8 millions	
	Ngueli-Walia-N'djaména (6 km)	Réhabilitation	Tchad	Don FAD €11 millions	
	Contournement de Kousséri	Travaux	Tchad	Prêt FAD €3 millions	
Corridor prioritaire Douala – Bangui (Route)					
UNION EUROPEENNE – PIN 8 et 9	Garoua Boulai-Bouar (74 km)	Bitumage	RCA	€ 40 millions	2007-2009
Banque Mondiale	Garoua Boulai-Bouar	Bitumage	RCA	€12 millions	
BAD	Garoua Boulai-Bouar	Bitumage	RCA	Don FAD €27 millions	Plan de financement mission BAD 10/2006
	Baoro-Bossembélé-Bangui	Réhabilitation	RCA	Don FAD €0.4 millions	
Japon	Bouar-Baoro (56km)	Réhabilitation	RCA		Envisagé en cofinancement avec la BM
Corridor prioritaire Pointe Noire – Brazzaville – Bangui (Fléuve)					
UNION EUROPEENNE – PIN 8 et 9	Pointe Noire-Brazzaville (63 km)	Réhabilitation	Congo		
	Kinkala-Brazzaville (77 km)	Bitumage	Congo		En cours
	Dragage du port de Brazzaville	Dragage	Congo		
Autres infrastructures routières					
Fonds arabes	Ayos-Bonis	Bitumage	Cameroun	€ 70 millions	

AFD	Medoumane-Ndjole (RN2)	Bitumage	Gabon	€ 30 millions	
Banque Mondiale	Libreville PK15 RN1	Renforcement	Gabon	€ 30 millions	
Intégration économique régionale					
France	Appui à l'élaboration d'un cadre budgétaire et comptable commun		CEMAC	€ 683 000	
	Appui à l'harmonisation des systèmes d'informations statistiques		CEMAC		
Banque Mondial	Financial Intermediation - BEAC Payment systems		BEAC	US \$ 14,7 M	
	Payment Systems Reform : Modernization of payment, clearing and settlement system in Central Africa				
	IDF grant CEMAC	Building capacity in CEMAC zone to comprehend functioning of financial markets.	CEMAC	US \$ 0,3 M	
FMI					
CEA					
PNUD/CCI	Relance de l'intégration économique sous régionale en Afrique centrale		CEEAC	US \$ 302.500	
BEI	Investissement dans un fonds de capital risque				
UNION EUROPEENNE - PIR	Appui à la CEMAC		CEMAC	€ 2.3 millions	
Gestion des Ressource Naturelles					
France, BAD, Banque Mondiale	Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE)				
	Programme sectorielle forêt et environnement (PSFE)		Gabon et Cameroun		
BAD	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCO)	Projet	Afrique centrale, CEEAC, COMIFAC, PFBC	UA 32 millions	
UNION EUROPEENNE - PIR	ECOFAÇ IV		Afrique Centrale	€ 14 millions	
UNION EUROPEENNE PIR	AMESD		CICOS	€ 2 millions	
UNION EUROPEENNE -- tous ACP	Prévention des Catastrophes Naturelles	Projet	CEMAC et CEEAC	€ 2 millions	2009

Allemagne	Allocation COMIFAC : renforcement des capacités	Projet	COMIFAC	€ 12 millions	2009
Allemagne	Renforcement de la Gouvernance dans les industries extractives	Projet	Afrique Centrale	€ 2 millions	2009
Consolidation de la paix					
UNION EUROPEENNE - PIR	Appui à la prévention des conflits		CEEAC	€ 4 millions	
Domaines sociaux y compris migration					
UNION EUROPEENNE – PIN 8 et 9	Mesures d'accompagnement environnemental en parallèle aux projets routiers (santé publique, sécurité routière, protection de l'environnement)		Cameroun, Tchad, Gabon, Guinée Equatoriale		
UNION EUROPEENNE	Droit d'être enfants : Lutte contre le trafic des enfants au Gabon	Subvention ALISEI	Gabon	€ 982 920	2004-2007
AENEAS – Lignes thématiques	Programme de renforcement des capacités de gestion de la migration en RDC	Subvention IOM	RDC	€ 1 440 000	Contractualisation en cours
AENEAS – Lignes thématiques	Informier et sensibiliser la jeunesse scolarisé aux risques encourus par les migrants pour une migration illégale	Subvention Croix Rouge Belgique	RDC	€ 631 080	Contractualisation en cours
Allemagne	Lutte contre l'épidémie VIH-SIDA	Appui OCEAC	Afrique Centrale	€ 19.5 millions	2009
Agriculture					
UNION EUROPEENNE-PIR	Renforcement régional du centre africain de recherches sur la banane plantain		CARBAP	€ 1.9 millions	

Programme Economique Régional de la CEMAC (PER)

A l'issue de plusieurs audits qui ont dans leur ensemble conclu à l'inefficacité des institutions sous-régionales d'intégration, les Chefs d'Etats de la CEMAC ont décidé, lors de leur Conférence de Bata en Guinée Equatoriale en 2006, d'initier une mutation en profondeur des institutions de la CEMAC en adoptant un Programme de Réforme Institutionnel. Au centre de cette réforme, la formulation d'une Vision à l'horizon 2025, partagée par tous les Etats.

En effet, pour relever les multiples défis au développement révélés par le diagnostic socio-économique de la CEMAC à travers une approche multidimensionnelle de politique économique et sociale, les pays membres doivent avoir une vision commune du devenir de la Communauté. Au rang de ces défis on peut citer :

- la forte dépendance aux matières premières, notamment le pétrole ;
- la faible diversification de la base productive ;
- le faible impact de la forte croissance économique au niveau social ;
- une faible avancée au niveau de l'intégration régionale etc.

Au regard des multiples ressources naturelles et de l'évolution tendancielle de la zone, les fondements politiques de la vision CEMAC 2025 s'appuient sur les grands principes affirmés dans le préambule du Traité Révisé de la Communauté, les attentes de la Sous-région, notamment la diversification et l'émergence économique, ainsi que l'ambition de l'Union Africaine.

La Vision CEMAC 2025 est formulée comme suit :

« Faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain »

Le choix de l'émergence constitue une rupture par rapport au passé. La réalisation de cette vision passe donc par la mise en œuvre des actions vigoureuses et ambitieuses qui en constituent les axes stratégiques et qui sont déclinées dans le Programme Economique Régional de la CEMAC.

Cette politique volontariste est ciblée sur les moteurs de la croissance permettant à la CEMAC d'envisager d'ici 2025 une véritable diversification de l'économie régionale et l'émergence d'un secteur privé dynamique, créateur de richesse et d'emplois. En effet, sur la base du diagnostic de la croissance économique dans la zone, l'énergie, l'agro-industrie, l'économie forestière, l'élevage et la pêche, et les mines et métallurgie ont été identifiés comme *les cinq secteurs moteurs de la croissance* dans lesquels la CEMAC a vocation à devenir un grand acteur régional ou mondial. Au regard de leur potentiel, ces cinq piliers permettront de garantir un impact significatif en termes de revenus et d'emplois dans les six Etats membres de la CEMAC.

L'analyse de la situation montre par ailleurs que pour catalyser le développement de ces cinq piliers de croissance, le PER devra s'appuyer sur *quatre axes stratégiques* :

- (i) le renforcement de la gouvernance macroéconomique ;
- (ii) la mise en place effective du marché commun et de la facilitation des échanges ;

- (iii) la construction des infrastructures d'intégration ; et
- (iv) la mise en place d'infrastructures et de services de soutien à la compétitivité.

Les infrastructures constitueront une part très importante du PER. L'émergence de pôles de compétitivité régionaux nécessite la disponibilité d'infrastructures économiques de base, à commencer par l'électricité et des réseaux modernes de télécommunications, de même qu'une chaîne logistique intégrée, avec au niveau régional le développement d'un transport multimodal prenant en compte le transport terrestre, maritime, aérien et ferroviaire. Au titre du transport routier, les tronçons prioritaires – permettant de relier toutes les capitales entre elles - retenus pour cette première phase sont :

- Maroua (Cameroun) - N'Djaména (Tchad)
- Sangmélina (Cameroun) - Souanké/Ouesso (Congo)
- Yaoundé/Bertoua (Cameroun) - Berbérati (RCA)
- Bata (G. Equatoriale) – Kribi/Douala (Cameroun)
- Mouila/Ndendé (Gabon) – Dolisie/Brazzaville (Congo)
- Libreville/Medouneu (Gabon) – Akurenam/Evinayong (G. Equatoriale)
- Bossembélé/Bossangoa/Békay (RCA) – Mbaïkoro (Tchad)
- Ouesso/Bomassa (Congo) – Bayanga/Nola/Mbaïki (RCA).

Le coût estimatif de ces huit tronçons est évalué à 1 272 milliards de F CFA. En plus de ce montant, le futur Fonds de Développement des Infrastructures Régionales intégrera le coût des autres infrastructures et sera financé à 50 % par les fonds régionaux et 50 % par les partenaires de développement.

La mise en œuvre du PER se fera par étapes : dans un premier temps, le PER doit permettre d'aller vers un espace CEMAC intégré à l'horizon 2015. A cet horizon, il sera possible d'entamer une nouvelle phase et d'aller, à l'horizon 2025, vers la construction d'un espace CEMAC émergent.

La mise en œuvre du PER exige non seulement des ressources importantes mais aussi de nouvelles approches et de nouveaux instruments. Le financement devra être assuré à travers la disponibilité intégrale de la TCI et la mise en œuvre effective du FODEC. La stratégie de mobilisation de ressources à déployer en vue du financement du PER comportera deux volets : les Fonds régionaux y compris le partenariat public/privé, et l'aide publique au développement (bilatérale et multilatérale).

Les nouveaux instruments à mettre en place concernent **l'Agence des Infrastructures Régionales (AIR)** et le **Fonds de Développement des Infrastructures Régionales (FDIR)** dont le coût estimatif pour la partie concernant les huit tronçons identifiés est d'environ 1 300 milliards de F CFA.

Les chantiers en cours de finalisation au premier trimestre 2009, notamment l'élaboration de la stratégie détaillée par pilier de croissance en précisant les nombre de projets et leur coût, permettra de finaliser le PER CEMAC sur 2009-2015.

D'autres chantiers importants du programme de réforme comme la sécurisation du financement, la rationalisation des institutions spécialisées, la poursuite du renforcement des capacités de la Commission devront être achevés dans le délai pour permettre une mise en œuvre réussie du PER.

Stratégie Paix et Sécurité de la CEEAC

Contexte politique et institutionnel

Suite à une décennie de violence qui a sévèrement affecté la sous-région, les Etats membres de la CEEAC ont décidé en 1999 de se doter du mandat et des moyens d'agir pour prévenir les crises, résoudre les conflits qui surviendraient et assurer le retour à la paix. Ils se sont pour cela dotés d'une structure politique, le Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX), appuyé par une structure de préparation et de planification des décisions, la Commission de Défense et de Sécurité (CDS), et de deux instruments: le Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC) et la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC). Le COPAX est compétent pour traiter aussi bien des conflits interétatiques que des conflits internes. Les textes relatifs au COPAX marquent une véritable mutation normative à l'échelle de la région parce qu'ils intègrent comme principes la protection des droits et libertés fondamentales et de la légalité institutionnelle dans chaque Etat.

Les instruments du COPAX sont en train d'être mis en place dans le cadre du développement de l'architecture continentale de paix et de sécurité, le MARAC comme composante du Système continental d'alerte précoce (CEWS), qui devrait être opérationnel d'ici 2010, et la FOMAC comme élément de la Force africaine (FAA) en attente, dont la Brigade régionale d'Afrique Centrale constituera un des cinq piliers. En outre, il a été créé au niveau du Secrétariat général une Direction des Actions politiques et diplomatiques, entérinée par la 13^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (octobre 2007), dont la mission est d'appuyer les interventions de prévention, de gestion et de résolution des crises du COPAX en-deçà des moyens militaires.

Les instances de décision et de gestion stratégique des crises de la CEEAC ont commencé à fonctionner, mais elles n'ont pas encore atteint leur rythme de croisière. Seule la CDS, pilotée par les ministères de la Défense et de la Sécurité avec l'appui de l'Etat-Major, se réunit régulièrement. Le COPAX tient des réunions au niveau ministériel à un rythme épisodique et un Comité des Ambassadeurs, chargé par la 13^{ème} Conférence de préparer le transfert de responsabilité de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) à la CEEAC, se réunit régulièrement sur une base informelle, mais il n'a pas encore vu son statut officialisé et son mandat clarifié. Un renforcement des structures intergouvernementales de conseil, d'appui et de décision reste donc nécessaire pour doter la CEEAC de la continuité qu'exigent tant la gestion des crises que la prévention des conflits et la consolidation de la paix à long terme.

Ce renforcement est nécessaire pour traduire dans les faits la volonté affirmée par la 13^{ème} Conférence de faire de la paix et de la sécurité la priorité de l'action de la CEEAC.

Opérations

La CEEAC s'engage peu à peu dans des actions concrètes de prévention et de gestion des crises sur le terrain. Ainsi :

- Depuis le 12 juillet 2008 la CEEAC a pris responsabilité de la Force multinationale en RCA, auparavant sous l'égide de la CEMAC et rebaptisée depuis lors MICOPAX. La MICOPAX exerce depuis janvier 2009 un mandat multidimensionnel et elle est dirigée à cette fin par un Représentant spécial du Président du Comité ad hoc de la mission (Président de la République gabonaise) ;

- La CEEAC participe, à titre d'observateur régulier, au processus de suivi des accords Tchad-Soudan et, plus ponctuellement, au processus international de recherche de la paix dans l'Est de la RDC ;
- La CEEAC a engagé le montage et la mise en œuvre d'une stratégie de sécurisation du Golfe de Guinée ;
- La CEEAC a déployé six missions d'observation des élections dans les pays de la sous-région depuis 2006 ;
- Un ambitieux Programme Frontières de la CEEAC, s'inscrivant dans le Programme Frontières de l'Union africaine, est en préparation dans l'objectif de renforcer à la fois la sécurité transfrontalière et l'intégration régionale.

Objectifs opérationnels (résultats attendus) :

La CEEAC a la responsabilité première d'assurer la paix et la sécurité en Afrique Centrale. Pour ce faire, elle doit pouvoir :

- déployer des missions de paix multidimensionnelles répondant aux normes et aux scénarios définis par les documents d'orientation de l'Union africaine tout en achevant la montée en puissance de sa Brigade régionale en attente ;
- répondre aux enjeux de sécurité transfrontalière qui affectent la paix et l'intégration régionale ;
- disposer, à travers le MARAC, d'un instrument d'analyse stratégique et d'outil d'aide aux décisions de gestion et de résolution des conflits, doublé d'un instrument de détection avancée des risques structurels et conjoncturels ;
- mobiliser les capacités des Etats et de la société civile aux fins de la prévention structurelle des conflits et de la consolidation de la paix, notamment par des actions dans les domaines des élections, de la gouvernance démocratique et de la réforme du secteur de la sécurité ;
- accroître sa contribution aux processus de paix sous-régionaux menés par d'autres acteurs et assumer progressivement un rôle pilote dans la résolution des conflits affectant la sous-région.

Besoins de développement capacitaire

L'obtention de ces résultats requiert les moyens et les évolutions suivantes :

- Rendre le COPAX pleinement fonctionnel, notamment au niveau ministériel, et le doter des structures de conseil et d'appui multidimensionnel nécessaires à la qualité et à la continuité et son action. L'officialisation du Comité des Ambassadeurs, le renforcement des mécanismes et des moyens de communication et d'interaction entre le Secrétariat général et les Etats membres sur les questions de paix et de sécurité et la consolidation du processus de gestion des crises de la CEEAC en seront des moyens privilégiés.
- Améliorer la structure et le fonctionnement du Département de l'Intégration humaine, Paix, Sécurité et Stabilité et la qualité et la fréquence de son interaction avec les autres composantes du Secrétariat général afin de lui permettre de donner une impulsion déterminante aux efforts de prévention, de

gestion des crises et de consolidation de la paix des Etats membres, de les appuyer dans ces efforts et de veiller à la mise en œuvre de leurs engagements. La pleine effectivité du DIHPSS passe par la mise en œuvre d'un nouvel organigramme adapté aux missions actuelles de la CEEAC et la mise en place de règles de fonctionnement et de procédures internes.

- Augmenter la capacité de la CEEAC à mobiliser l'action de l'ensemble des structures organisées de la sous-région capables de s'impliquer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, y compris les Etats membres, les institutions parlementaires et la société civile, en accordant la priorité aux processus électoraux, à la gouvernance démocratique et à la réforme des secteurs de la sécurité.
- Donner une impulsion décisive à l'intégration sous-régionale en renforçant la capacité des acteurs de la sous-région à gérer effectivement et de manière concertée les enjeux de sécurité liés à la circulation transfrontalière des biens et des personnes, à la criminalité transfrontalière et à la gestion des ressources transfrontalières. Ce renforcement s'inscrira dans le cadre du Programme Frontières de la CEEAC.
- Mettre en place au sein du Secrétariat général de la CEEAC une capacité de planification, de mise en œuvre et de suivi de missions de consolidation de la paix multidimensionnelles, y compris la planification et la gestion logistiques et budgétaires.
- Poursuivre le développement du mécanisme d'alerte rapide par l'extension de sa capacité de collecte et d'exploitation de l'information pour lui donner un impact réel sur les dossiers de la CEEAC en rapport avec la paix et la sécurité (missions de maintien et de consolidation de la paix, Programme Frontières, etc.).
- Instaurer dans la sous-région un ou plusieurs centres d'excellence de formation capables de développer les capacités sous-régionales dans toutes les disciplines militaires, policières, civiles et mixtes des opérations de maintien et de consolidation de la paix et assurer les formations selon les standards et calendriers établis par l'Union africaine.
- Valider l'aptitude opérationnelle des unités constituant la Brigade en attente en faisant un effort particulier sur la satisfaction de leurs besoins capacitaires dans les domaines de la logistique et des systèmes d'information et de communication.
- Accroître la capacité de la CEEAC à travailler en partenariat avec les principaux acteurs internationaux impliqués dans la prévention et la gestion des crises en Afrique Centrale, notamment les Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne, et sa capacité d'orienter leurs interventions en fonction des spécificités, priorités et préoccupations de la sous-région.
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile susceptibles de s'impliquer dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix dans la sous-région.

NEGOCIATIONS DE L'APE ENTRE L'AFRIQUE CENTRALE ET
L'UNION EUROPEENNE SUR LE RENFORCEMENT DES
CAPACITES ET LA MISE A NIVEAU

Document d'Orientation Conjoint
Afrique Centrale/Union Européenne

Yaoundé, le 16 Juillet 2007

A. Cadre Général d'Orientation

L'un des principes essentiels de l'APE étant de promouvoir l'intégration régionale et de faciliter le développement économique et social des Etats ACP, les deux parties attendent de cet accord qu'il contribue utilement à la réalisation des objectifs liés que sont le développement durable, l'éradication de la pauvreté et l'intégration progressive des pays de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale.

Il s'agit de mettre en synergie les engagements mutuels agréés dans l'APE et les instruments de la coopération, en vue de soutenir "un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services produits et exportés par l'Afrique Centrale"¹. Les acteurs d'Afrique Centrale, en partenariat avec l'UE, vont promouvoir cet objectif dans les domaines énumérés ci-dessous :

1. Développement des infrastructures de base à vocation régionale
 - Transports
 - Energie et eau
 - Télécommunications
2. Agriculture et sécurité alimentaire à dimension régionale
 - Production agricole
 - Agro-industrie
 - Pêche
 - Elevage
 - Aquaculture et ressources halieutiques
3. Compétitivité et diversification des économies
 - Mise à niveau des entreprises
 - Industrie
 - Normes et certification (SPS, qualité, normes zootechniques, etc.)
4. Approfondissement de l'intégration régionale
 - Développement du marché commun régional
 - Fiscalité et douane
5. Amélioration du climat des affaires
 - Harmonisation des politiques commerciales nationales

¹ Extrait du projet Afrique Centrale des termes de référence du Groupe technique N°5 sur le renforcement des capacités et la mise à niveau (mai 2006).

En ce qui concerne les besoins identifiés, ils seront transmis à la TFPR ou autres structures compétentes en vue d'identifier des programmes d'appui, leurs possibles sources de financement et les modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'APE. Il peut être fait recours pour cet examen, selon les cas, à des experts afin d'identifier des programmes d'appui, d'en évaluer la faisabilité et de proposer les modalités de mise en œuvre appropriées. Ces analyses seront articulées sous forme de programmes de développement, accompagnés d'une évaluation financière.

En terme de calendrier, l'objectif visé est d'avoir ces résultats au mois de septembre 2007. La TFPR établira un chronogramme qu'elle communiquera aux structures de négociation afin de les tenir informées de l'état d'avancement des actions retenues dans le cadre du renforcement des capacités et de la mise à niveau des économies de l'Afrique Centrale.

Les travaux décrits dans ce document devront bien évidemment se conformer aux orientations ministérielles qui se sont dégagées du Communiqué final conjoint de la réunion ministérielle du 6 février 2007.

B. Domaines d'intervention du Fonds Régional APE

Le Fonds Régional APE (FORAPE) est un instrument établi par et pour l'Afrique Centrale, qui en détermine donc ses modalités d'utilisation et d'organisation, ainsi que ses domaines d'action clés déclinés dans le tableau ci-dessous.

Toutes les actions relevées ci-après doivent être compatibles avec les objectifs des points 3 et 4.

Domaines clés	Types d'activités indicatives
<p>1. Développement des infrastructures de base à vocation régionale</p>	<p>1.1. Appui à l'amélioration du réseau de communication intégrateur sous-régional (routes, voies fluviales, chemin de fer, promotion de ports, ports secs et aéroports) ;</p> <p>1.2. Appui au développement des infrastructures hydro électrique de la zone, interconnexion des réseaux électriques ;</p> <p>1.3. Interconnexion des réseaux de télécommunication des Etats membres, notamment en améliorant les infrastructures des TIC ;</p> <p>1.4. Appui à l'évaluation des coûts des infrastructures de base.</p>
<p>2. Agriculture et sécurité alimentaire à dimension régionale</p>	<p>2.1. Appui à l'amélioration de la productivité (programme semencier, recherche et vulgarisation)</p> <p>2.2. Développement des agro-industries</p> <p>2.3. Amélioration des échanges des produits agricoles</p> <p>2.4. Appui à la mise en œuvre d'une politique agricole commune régionale</p>

<p style="text-align: center;">3. Industrie, diversification et compétitivité des économies en liaison avec le développement régional</p>	<p>3.1. Appui au développement des industries de transformation (bois, coton, cuir, viande, poisson, autres produits agricoles, hydrocarbures, mines, etc.)</p> <p>3.2. Appui à la réduction des contraintes liées à l'offre</p> <p>3.3. Appui au développement du tourisme</p> <p>3.4. Financement de la recherche / développement</p> <p>3.4.1. Evaluation et utilisation des technologies appropriées</p> <p>3.4.2. Harmonisation des politiques de recherche et d'innovation (Universités, Instituts et Centres de recherche publics et privés, Instituts de technologie, Ecoles professionnelles, etc.)</p> <p>3.4.3. Appui au renforcement des capacités dans l'utilisation des TIC</p> <p>3.4.4. Appui aux instituts de recherche</p> <p>3.4.5. Appui au développement de la pharmacopée et de l'industrie pharmaceutique.</p> <p>3.4.6. Appui aux transferts de technologie, notamment à travers le compagnonnage industriel</p> <p>3.5. Appui au programme d'identification des potentialités économiques</p> <p>3.5.1. Identification et promotion des produits et services de la région (secteurs agro-alimentaires, tourisme, mines, services aux entreprises : gestion, comptabilité, interprétariat, banques, informatiques, assurances, etc.)</p> <p>3.5.2. Création de centres de formation spécialisés pour les nouveaux métiers et les métiers à forte valeur ajoutée (2^{ème} transformation du bois, textile et habillement)</p> <p>3.5.3. Appui au développement des pépinières d'entreprises</p> <p>3.6. Programme Compétitivité/Mise à niveau pour les entreprises à forte potentialité</p> <p>3.6.1. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales et régionale de promotion et de consolidation de la compétitivité</p> <p>3.6.2. Appui à l'amélioration du programme régional de mise à niveau: programme d'appui et de renforcement de la compétitivité des entreprises (PARCE), appui aux investissements immatériels (ex: stratégies marketing), programme diagnostic entreprises et analyse des marchés (plans de mise à niveau et leur financement), appui technique et technologique, appui pour l'obtention de certification de qualité (ex: ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000), appui pour faciliter les exportations AC par rapport aux normes privées (EUREPGAP, etc.).</p> <p>3.6.3. Appui à la réalisation de l'étude sur les coûts des facteurs du secteur industriel en Afrique Centrale</p> <p>3.6.4. Appui à la transformation des produits agricoles et des ressources naturelles à fort potentiel d'exportation</p> <p>3.6.5. Renforcement des infrastructures « qualité » (laboratoires) en appui à l'exportation - Appui à la mise en place d'un système régional d'accréditation et métrologie</p>
--	--

	<p>- Harmonisation des normes nationales au niveau régional.</p> <p>3.6.6. Amélioration des opérations de packaging, de traçabilité et de stockage</p> <p>3.6.7. Création de centres techniques de métiers nationaux et régionaux</p> <p>3.6.8. Développement d'un réseau d'auditeurs pour accompagner les entreprises dans leur démarche de certification et les laboratoires dans leur démarche d'accréditation.</p> <p>3.6.9. Prêts pour l'adaptation de l'outil productif (BEI, BAD, BDEAC ...)</p> <p>3.7. Appui à la protection des droits de propriété intellectuelle dont entre autres² :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un registre de marques et de produits d'appellation d'origine et promotion de ces produits - Appui au développement de marque d'indication d'origine <p>3.8. Appui à la création d'une bourse de sous-traitance et de partenariat économique à vocation régionale</p> <p>3.9. Appui aux Petites et Moyennes Entreprises</p> <p>Types d'actions à envisager:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Les Guichets d'expertise – dont le rôle serait d'apporter aux PME une gamme de services pour appuyer leur capacité en matière de marketing, comptabilité, analyse juridique, préparation de plan d'affaires, accès à la finance. b. Formation Professionnelle c. Facilitation de l'accès au crédit et amélioration des conditions d'accès au crédit pour les PME. ³ d. Mise à disposition d'information de crédit au niveau régional⁴ e. Assouplissement des conditions d'hypothèque⁵ f. Renforcement des Capacités des intermédiaires financiers en Afrique Centrale⁶ g. Analyse du rôle potentiel de la BDEAC h. Analyse des recommandations de l'étude sur les Services Financiers en Afrique Centrale). i. Favoriser en relation avec les pouvoirs publics, la migration de l'informel vers le formel, notamment au travers de mesures incitatives. <p>3.10. Promotion de l'entrepreneuriat féminin</p>
<p>² L'Afrique centrale précise qu'elle va consulter un expert de l'OAPI pour préciser le type d'appuis dont elle a besoin.</p> <p>³ Possibilité d'établir des mécanismes susceptibles d'apporter des fonds aux PME de la région. Par exemple par le biais des fonds de garantie pour prêts. Exemple : BEI, BDEAC, etc. Les guichets d'expertise pourront justement appuyer les entreprises dans la préparation de leurs dossiers de prêts.</p> <p>⁴ Faciliter l'accès aux informations pour les créditeurs potentiels afin de réduire le niveau de risque bancaire existant actuellement. Exemple : mise en place des bases de données partagées sur les risques crédits-clients.</p> <p>⁵ Explorer l'opportunité d'élargir les conditions d'hypothèque pour promouvoir l'obtention de prêts, en tenant compte de l'ampleur du secteur informel dans l'économie.</p> <p>⁶ Améliorer la capacité d'analyse de risque dans les institutions susceptibles d'émettre des prêts, notamment, les actions de mise à niveau et de formation du personnel des établissements de crédit.</p>	

<p style="text-align: center;">4. Approfondissement de l'intégration régionale</p>	<p>4.1. Développement du marché régional (harmonisation des instruments fiscalo-douaniers, renforcement des administrations fiscalo-douanières, détermination des mesures de sécurité frontalières)</p> <p>4.2. Mise en place des règles communautaires (concurrence, compétitivité, propriété intellectuelle, lutte contre le commerce illicite, piraterie, marchés publics, services, investissements)</p> <p>4.3. Renforcement des capacités des administrations fiscalo-douanières</p> <p>4.4. Appui au programme régional des normes et certification</p> <p>4.5. Appui aux communautés économiques régionales (rationalisation et harmonisation des programmes)</p> <p>4.6. Appui à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes</p> <p>4.7. Soutien aux politiques régionales existantes et à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Préférence régionale dans l'APE, en faveur de l'intégration régionale b. Appui à la mise en place de la politique commerciale commune c. Réduction de barrières non-tarifaires au niveau de la région - ex: mise en place de normes régionales sanitaires (traitée pour les besoins de programmation sous le point 3 ci-dessous). d. Intégration de la RDC et Sao Tomé et Principe dans le schéma d'intégration commerciale de la région (90 millions de consommateurs...) e. Impulsion des réformes internes : libre pratique / double taxation ; transit; règles d'origines; respect des dispositions commerciales régionales. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Exemple : Soutien douanier pour l'informatisation et l'interconnexion ✓ Exemple : Programme normes et qualité pour la région, y inclus infrastructures pertinentes (laboratoires de contrôle, etc.) ✓ Exemple : Appuis aux administrations pour l'harmonisation tarifaire CEMAC/RDC/STP ✓ Exemple: Renforcement des capacités des administrations fiscalo-douanières ✓ Exemple: Appui aux Communautés Economiques Régionales ✓ Exemple : Appui à la définition et à la mise en place d'un mécanisme permettant de pallier la double taxation. <p>4.8. Assiette Fiscale et Instrument Financier Régional</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Entrevoir la mise en place d'un instrument financier régional. Fonds de cohésion en soutien aux finances publiques et comme outil de développement des zones les moins favorisées. b. Soutenir les réformes fiscales (assainissement de l'assiette, harmonisation de la fiscalité de taxation interne, etc.) et de renforcer les capacités des administrations fiscales. c. Poursuivre des travaux engagés sur les questions statistiques, notamment dans le cadre du PAIRAC.
--	--

<p style="text-align: center;">5.</p> <p>Amélioration du climat des affaires et appui aux entreprises</p>	<p>5.1 Appui à l'amélioration de la sécurité judiciaire et juridique des investissements privés</p> <p>5.2 Appui à l'amélioration de la charte communautaire des investissements et des codes sectoriels.</p> <p>5.3 Appui à la mise en place des structures de fonds de garantie et de capital-risque.</p> <p>5.4 Appuis institutionnels aux organismes intermédiaires de la région En appui aux organismes intermédiaires de la région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemple: Appui aux chambres consulaires • Exemple: Appui aux organisations professionnelles et patronales • Exemple: Appui aux agences de promotion des exportations - APEX • Exemple: Appui aux agences de promotion des investissements - API • Exemple : Appui à la structuration du dialogue entre le secteur privé régional et le secteur privé européen. • Exemple : Appui aux communautés économiques régionales d'Afrique Centrale dans les domaines liés à l'APE <p>5.5 Amélioration du climat des Affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux politiques régionales existantes et à venir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique de concurrence ✓ Droit OHADA ✓ Droit d'établissement des entreprises ✓ Normes de Travail ✓ Marchés Publics ✓ Propriété Intellectuelle (lutte contre le commerce illicite, piraterie, indications géographiques, etc.) • Avec des appuis conséquents aux administrations nationales et régionales, pour soutenir la mise en œuvre des réformes régionales et nationales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Exemple pour la propriété intellectuelle: appui au programme régional des normes, brevets, certification ✓ Exemple: Appui pour l'amélioration de la charte communautaire des investissements et des codes sectoriels • Etude de mécanismes en vue d'améliorer la sécurité juridique et judiciaire des investissements privés, notamment au travers de systèmes de garanties pouvant contribuer à promouvoir les investissements (best practice, pratiques actuelles en Afrique Centrale, recommandations etc.) et contribuer au transfert de technologies. • Il apparaît également opportun de favoriser l'échange des meilleures pratiques au niveau régional par rapport à la fiscalité touchant les entreprises. Une première analyse comparative des approches nationales dans ce domaine sera effectuée afin de propulser ce débat.
<p style="text-align: center;">6.</p> <p>Facilitation de la mise en place des Institutions de l'APE</p>	<p>Appui au système institutionnel nécessaire tant pour les questions 'commerciaux' que pour les questions de 'développement', assurer la mise en œuvre effective de l'Accord et donc la crédibilité juridique de l'APE et du processus de réforme régionale vis-à-vis du secteur privé national, régional et international.</p>

C. Financement du partenariat

S'agissant du financement de l'APE, l'Afrique Centrale, à l'instar des autres régions estime que les mesures de renforcement des capacités et autres appuis nécessités non seulement par la prise en compte des coûts d'ajustement, mais aussi par les autres mesures compensatoires doivent être financés par les ressources spécifiques, distinctes des fonds habituellement alloués par la coopération classique ACP/UE dans le cadre des PIN et des PIR.

Le Fonds Régional APE est conçu comme un outil pour coordonner les appuis de l'UE, (CE et Etats Membres) ainsi que des autres bailleurs, et à ce titre, le financement des infrastructures, à vocation régionales ou d'interconnexion, se fera, de préférence, par le biais du Fonds Régional APE (FORAPE).

Le Cadre Financier proposé par la partie européenne comporte les éléments ci-après :

- i. Augmentation du PIR 9/10^{ème} FED, interface PIN/PIR, 10^{ème} FED fin 2013, mais Cotonou jusqu'à fin 2020 (suite arrimage de la RDC à la région Afrique centrale)
- ii. Lien avec le Partenariat pour l'Infrastructure (fonds tous-ACP)
- iii. Conclusions GAERC octobre 2006 sur l'Aide au commerce
- iv. Engagements juridiques dans l'APE
- v. Contributions nationales des pays de la région sur une base volontaire
- vi. Appuis des autres partenaires au développement

Les appuis concernant les infrastructures de base, ainsi que d'autres domaines non directement liés à la mise en œuvre de l'APE, sont préparés et pris en charge par les instruments appropriés, notamment dans le cadre des instruments de l'Accord de Cotonou.

La Commission européenne précise que les domaines prioritaires pour l'utilisation de ses fonds dans le cadre du FORAPE seront :

- i. Appui à la compétitivité ou à la diversification des Secteurs de production concernés par l'APE, tant dans les secteurs primaires, secondaires que tertiaires (ex : Renforcement des infrastructures « qualité » en appui à l'exportation ; guichets d'expertise pour les entreprises ; développement des pépinières d'entreprises ; actions visant à améliorer l'accès au crédit pour les entreprises de la région, et notamment les PME ; identification et promotion des produits et services de la région (secteurs agro-alimentaires, tourisme, mines, services aux entreprises, etc.)
- ii. Contribution à l'absorption de l'impact fiscal net de l'APE en pleine complémentarité avec les réformes fiscales
- iii. Appui à la mise en œuvre des règles prévues dans l'APE (ex : appui aux institutions de l'APE ; soutien aux politiques régionales dans des domaines couverts par l'APE et autres actions pouvant contribuer à améliorer le climat des affaires ; appui aux administrations fiscal-douanières et autres actions pouvant contribuer à la création d'un marché régional en Afrique Centrale)

Pour l'Afrique Centrale

Pour la Commission Européenne

PROGRAMME INDICATIF REGIONAL AFRIQUE CENTRALE 10^{ème} FED - CADRE LOGIQUE

Logique de l'intervention	Résultats / Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global : Favoriser en Afrique Centrale la paix et la sécurité, une croissance forte réductrice de pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles	Conditions de sécurité et pour le développement économique améliorées et accroissement de l'IDH des pays de la région. Degré d'atteinte des objectifs du millénaire.	Rapports de différentes institutions internationales, régionales et nationales	Volonté des pays de la région et des institutions régionales d'avancer dans la stabilisation politique de la région et dans le développement socio-économique, dans une perspective de réduction de la pauvreté.
Objectif spécifique : Accompagner l'intégration régionale en Afrique centrale dans un contexte de bonne gouvernance régionale	Processus d'intégration avancé à plusieurs niveaux et gestion des ressources régionales améliorée.	Rapports de différentes institutions internationales, régionales et nationales	Volonté des pays de la région et des institutions régionales d'avancer dans le processus d'intégration et d'amélioration de la gouvernance

Domaine de concentration 1: Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE

Logique de l'intervention	Résultats/ Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Approfondissement de l'intégration économique au niveau de la CEMAC et convergence avec la RDC et Sao Tomé e Principe Mise en œuvre de l'APE avec des mesures d'accompagnement mises en place	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation des échanges et de la circulation de marchandises, personnes et services améliorée. - Commerce intra-régional accru - amélioration des conditions de compétitivité - Facilitation des échanges entre l'AC et l'UE amélioration des conditions de compétitivité 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des institutions régionales et nationales Statistiques commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté des Etats et des institutions régionales d'avancer effectivement dans le processus d'intégration économique. Signature de l'APE

<p>Axe B - Compétitivité et diversification des secteurs productifs</p>	<p>- Amélioration de l'environnement des affaires</p> <p>- Mise à niveau des secteurs productifs et soutien aux exportations</p> <p>- facilitation du transport</p> <p>- stratégies régionales d'interconnexion des réseaux d'infrastructures (énergie, télécommunications,...)</p>	<p>- Progrès dans les réformes juridiques et réglementaires de l'environnement des affaires au niveau national et harmonisation au niveau régional</p> <p>-meilleure application des dispositions du droit OHADA et extension à la RDC et à STP</p> <p>- Capacité des réseaux régionaux (Chambres de commerce, associations consommateurs, organisations professionnelles) renforcées</p> <p>- Dialogue public-privé structuré au niveau régional</p> <p>- Politique régionale de la qualité élaborée et instruments mis en place, capacités des structures nationales compétentes renforcées (labo accrédités, entreprises certifiées, auditeurs qualité)</p> <p>- capacités productives de certains secteurs renforcées (fillères prioritaires, exportables)</p> <p>- plans stratégiques pour le développement des fillères élaborés et mis en œuvre (diversification, transfert de technologies, part exportée)</p> <p>- Progrès dans la mise en œuvre du plan prioritaire de transport de la région (corridors routiers)</p> <p>-accroissement des Interconnexions multimodales sur les corridors</p> <p>- Réduction du temps et du coût de transit dans la région</p> <p>- la capacité de la région en matière de gestion de la sécurité aérienne est améliorée</p> <p>- stratégies régionales élaborées conjointement CEMAC- CEEAC (documents de stratégie disponibles)</p> <p>- harmonisation des politiques, du cadre réglementaire</p>	<p>Feuille de route de l'intégration régionale de l'AC et rapports sur sa mise en œuvre</p> <p>Rapports OHADA et des missions de suivi dans les pays.</p> <p>Rapports <i>Doing Business</i></p> <p>Rapports des centres de recherche, des labo de contrôle, des cellules qualité</p> <p>Statistiques nationales</p> <p>Enquêtes-pays sur l'état d'avancement du Programme Régional de Mise à Niveau des Entreprises</p> <p>Enquêtes réalisés par l'Observatoire des pratiques anormales sur les corridors de transit</p> <p>Rapports des partenaires de développement</p> <p>Rapports sur la Sécurité Aérienne</p> <p>Rapports des organisations régionales</p>	<p>Engagement et volonté des Etats à réformer le cadre juridique des entreprises</p> <p>Engagement du secteur privé et des organisations professionnelles</p> <p>Mise en place de crédits et systèmes de garantie par les banques de la région</p> <p>Engagement, volonté et capacité des Etats Membres et des organisations régionales à développer une démarche qualité</p> <p>Capacité de la région à mettre en œuvre le plan transport (PDCT-AC) et à mobiliser des ressources en lien avec le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures</p> <p>Capacité des forces de l'ordre de réduire le banditisme sur les routes de la région</p> <p>Intérêt des partenaires à investir dans la région</p> <p>Capacité et volonté de définition de stratégies régionales conjointes et d'harmonisation des politiques</p>
---	---	---	---	---

<p>Axe C - Convergence macro-économique et statistiques</p>	<p>- politiques de convergence des économies</p> <p>- systèmes statistiques</p>	<p>- dispositif de surveillance multilatéral consolidé au niveau national et régional (renforcement de la liaison Cellule communautaire-Cellules Nationales ; extension à la RDC et à STP)</p> <p>- harmonisation des instruments de finances publiques (application des Directives de base) et meilleurs comparabilité des données</p> <p>- systèmes statistiques régional et national renforcés et progrès dans l'élaboration de statistiques communes</p> <p>- diffusion régulière des données statistiques harmonisées au niveau national et régional</p>	<p>Production régulière des rapports de surveillance</p> <p>Production régulière des rapports et annuaires statistiques</p>	<p>Capacité et volonté des organisations régionale et des Etats Membres</p>
<p>Axe D - Politiques sectorielles</p>	<p>Définition et harmonisation de politiques sectorielles (notamment agriculture et sécurité alimentaire, enseignement supérieur, ...)</p>	<p>- programme d'actions et politiques sectorielles élaborées conjointement CEMAC- CEEAC ou convergents (documents de stratégie disponibles)</p>	<p>Rapports des organisations régionales</p>	<p>Volonté d'harmonisation et de convergence au niveau de la CEMAC et la CEEAC</p>
<p>Axe E - Accompagnement de la région dans la mise en œuvre de l'APE.</p>	<p>- contribution à l'absorption de l'impact fiscal net en complémentarité avec les réformes fiscales</p> <p>- appui institutionnel</p> <p>- contribution aux institutions de l'APE</p>	<p>- Méthodologie de calcul définie conjointement par la CE et la région</p> <p>- capacités institutionnelles renforcées pour accompagner mise en œuvre APE - Mise en place des institutions prévues dans l'APE</p>	<p>Méthodologie publiée</p> <p>Rapports sur la mise en œuvre de l'APE</p>	<p>Signature de l'APE par les pays de la région</p> <p>Progrès dans la mise en œuvre des réformes fiscales au niveau national</p> <p>Capacité et volonté de la région à mettre en œuvre l'APE et les réformes fiscales</p>

Domaine de concentration 2: Environnement et gestion des ressources naturelles renouvelables				
Logique de l'intervention		Résultats / Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance du secteur forestier, des aires protégées et du potentiel halieutique en portant également attention aux problèmes transfrontaliers		Degré de conservation des aires protégées et des autres ressources et capacité de gestion de ces ressources améliorée	Rapports des institutions régionales et nationales compétentes	Poursuite de la dynamique régionale et de la volonté d'améliorer la gestion des ressources naturelles renouvelables
Axe a) Conservation des ressources naturelles et de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> -réseau d'aires protégées renforcé; - initiatives régionales de valorisation économiques réalisées; - harmonisation régionale des approches et gestion commune des zones transfrontalière améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation et diversification des écosystèmes protégés et amélioration de la qualité du suivi, indicateurs de biodiversité - amélioration de la participation et des conditions de vie des populations limitrophes des aires protégées - accroissement et amélioration des expériences de gestion commune 	Rapports RAPAC, COMIFAC et projet d'appui	<ul style="list-style-type: none"> Capacité et volonté institutionnelle des organisations régionales, des EM et autres institutions à avancer dans la conservation des aires protégées. Capacité de mobilisation de ressources
Axe b) Meilleures gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - institutions régionales renforcées - concertation et échange d'expérience sur le FLEGT 	<ul style="list-style-type: none"> - réseaux d'information améliorés; - gestion des ressources naturelles améliorée - application de la législation plus effective - progrès dans l'application des conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports institutions, Chiffres extrait de l'"Etat des forêts" Rapport de suivi des APV (Auditeurs Indépendants) 	Détérioration limitée du contexte économique Internationale
Axe c) Renforcement des capacités humaines	<ul style="list-style-type: none"> - capacités des centres d'excellence renforcées - renforcement des réseaux de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - degré d'augmentation de la capacité de formation (nbre) et de la qualité - opérationnalisation du RIFFEAC 	Rapports institutions	

Domaine de concentration 3: Intégration politique

Logique de l'intervention		Résultats/ Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectif spécifique: Développer la capacité de la CEEAC en matière de paix et de sécurité et accroître son engagement effectif dans la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix en Afrique Centrale</p>		<p>La capacité de prévention et gestion des conflits est améliorée au niveau de la région</p>	<p>Rapports de suivi de la situation politique au niveau de l'UA et de la région. Dialogue politique CEEAC-UE</p>	<p>Poursuite de la volonté de la région (institutions régionales et Etats membres) de s'engager dans la prévention et gestion des conflits.</p>
<p>Axe a) Développement des capacités de prévention des conflits et de gestion des situations post-conflit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les processus électoraux - Promouvoir la gouvernance démocratique des institutions régaliennes de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Standards électoraux CEEAC (élaboration, vulgarisation) - Nombre, qualité et diversité des participants des missions d'accompagnement ou d'observation électorale CEEAC - Jugement des partenaires de la société civile et des institutions internationales sur l'action électorale de la CEEAC - Standards CEEAC en matière de gouvernance des secteurs de la sécurité (élaboration, validation, vulgarisation) - Curricula de formation dans les domaines de la gouvernance des secteurs de la sécurité - Degré de mise en œuvre du Mécanisme africain de revue par les Pairs dans les Etats membres de la CEEAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes énonçant les standards électoraux - Programmes/participants aux séminaires de validation/formation - Listes des participants aux activités de conseil et d'observation - Sites internet et publications des partenaires - Textes énonçant les standards en matière de gouvernance des secteurs de la sécurité - Programmes/participants aux séminaires de validation/formation - Documents et CD-Rom énonçant les curricula de formation - Rapports NEPAD 	<p>L'hétérogénéité de la CEEAC, les conflits résiduels entre ses Etats membres et l'instabilité politique régnant au sein de certains d'entre eux ne constituent pas un obstacle à sa prise de responsabilité collective</p> <p>Les Etats membres contribuent financièrement à l'organisation à un niveau suffisant pour permettre un fonctionnement efficace</p> <p>Les processus électoraux confirment l'ouverture politique et démocratique progressive des pays de la région</p> <p>Une relation de confiance existe entre le Secrétariat général et les Etats membres</p> <p>Les Etats membres sont réactifs aux initiatives du Secrétariat et prêts à en prendre le relai au plan national</p>

<p>Axe b) Développement des capacités de gestion des problèmes de sécurité transfrontalière, en appui au Programme Frontières de la CEEAC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la démarcation et la délimitation des frontières - Appui à la réforme et à l'optimisation des services de contrôle des frontières (sécurité, immigration, douanes) - Promotion de la lutte contre la prolifération des ALPC - Appui à la lutte contre les trafics de drogue et de personnes - Promotion d'une gestion concertée des ressources naturelles situées en zone frontalière 	<ul style="list-style-type: none"> - Standards CEEAC en matière de gestion des services transfrontaliers (élaboration, vulgarisation) - Actions communes de coopération dans la gestion des frontières - Actions communes de lutte contre la criminalité transfrontalière - Ratification de l'instrument juridique sous-régional de lutte contre la prolifération des ALPC et standards CEEAC en matière de législation en matière de port, détention, achats et ventes d'armements (élaboration, vulgarisation) - Unité ALPC fonctionnant au sein du Secrétariat général - Unité de lutte contre la traite des personnes fonctionnant au sein du Secrétariat général - Analyses détaillées sur les ressources naturelles situées en zones frontalières - Accords de gestion concertée entre Etats membres 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes énonçant les standards - Programmes/participants aux séminaires de validation/formation - Rapports d'activités du SG et des Etats membres lors des réunions statutaires - Liste des ratifications - Textes énonçant les standards juridiques - Programmes/participants aux séminaires de validation/formation - Rapports d'examen des cas d'import/export examinés par l'Unité - Programmes/participants aux séminaires de formation/sensibilisation/suivi - Rapports physiques d'analyse, site internet de la CEEAC - Textes des accords bis- ou multilatéraux 	<p>La CEEAC a réussi à mobiliser les partenaires à l'appui de la démarcation et de la délimitation des frontières de ses Etats membres</p> <p>La CEEAC est capable de gérer de manière cohérente un nombre de partenaires croissant</p>
---	---	--	---	---

<p>Axe c) Amélioration de la capacité de gestion et résolution des conflits de la CEEAC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des outils conceptuels et des textes juridiques régissant la prévention et la gestion des conflits - Développement des procédures de gestion des crises et de planification des engagements au niveau stratégique - Renforcement des mécanismes et moyens de communication et d'interaction entre le Secrétariat général et les Etats membres sur les questions de paix et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes statutaires et programmes de travail de la CEEAC sont cohérents et reflètent l'architecture paix et sécurité et les concepts de l'UA - Le Comité des Ambassadeurs est inséré dans le processus décisionnel - Textes et pratiques de gestion des crises validés - Réunion du Conseil des ministres du COPAX au moins une fois par semestre et action du conseil sur au moins 75% des situations ou risques de conflit dans la zone d'ici 2013 - Implication de la CEEAC par des actions de terrain (missions de maintien de la paix, médiation, etc.) dans au moins 3 processus de paix internationaux dans la sous-région d'ici 2010 - CEEAC citée positivement pour ses actions en matière de paix et de sécurité par au moins 5 documents de l'ONU, l'UA ou l'UE annuellement à partir de 2010 - Points de contact DIHPSS effectifs au sein des Min. des Affaires étrangères, Intérieur et Défense de tous les Etats membres - Echange d'infos au min hebdomadaire sur les dossiers paix/sécurité entre le Secrétariat général et les Etats membres d'ici 2013 - Voie électronique comme principal canal de communication Siège-EM 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes et programmes de travail - Rapports de rétex. Certification UA post-Amani - Ordres du jour et PVs des réunions du COPAX - Mandats et rapports de mission - Documents officiels de l'ONU, de l'UA ou de l'UE - Liste des contacts DIHPSS dans les Etats membres ; présence de ces contacts aux réunions COPAX. - Trafic électronique paix/sécurité Siège-CEEAC ; PV réunions du Comité des ambassadeurs 	<p>L'organisation et la cohésion du Secrétariat général sont d'une qualité suffisante pour fournir le sous-bassement à des efforts sectoriels de qualité.</p>
---	---	---	---	---

<p>Axe d) Développement du mécanisme d'alerte rapide</p>	<ul style="list-style-type: none"> - extension de la capacité de collecte d'information du MARAC - développement de la capacité d'analyse et de réactivité du MARAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Le champ d'observation thématique du MARAC a été défini de manière détaillée et il guide la collecte régulière d'informations faite par les correspondants décentralisés du MARAC et les personnels du siège - Le MARAC dispose d'au moins 3 analystes capables de produire des documents de qualité d'appui à la décision - Les produits du MARAC sont l'outil de travail premier du Groupe d'analyse stratégique - Le MARAC dispose d'un réseau d'au moins 30 correspondants formés qui lui transmettent des informations pertinentes et de qualité avec régularité d'ici 2013 	<ul style="list-style-type: none"> - Modules d'indicateurs et autres outils de collecte d'info du MARAC - Qualité des analyse (telle qu'appréciée par le SG) et fréquence de production - Référence aux rapports d'analyse du MARAC dans des publications de l'ONU, de l'UA, sites internet spécialisés, interventions publiques des Etats membres, etc. - PV réunions GAS - répertoire informatisé de réception des rapports ; appréciation de la qualité des rapports faite par les analystes du MARAC 	<p>Le MARAC réussit à établir des relations de confiance avec les services des Etats membres, les organisations de la société civile et les institutions internationales aux fins de son alimentation en informations</p> <p>Les OSC et la CEEAC voient un avantage mutuel à renforcer leur partenariat</p> <p>Le Secrétariat de la CEEAC réussit à impliquer les Etats membres et les OSC côte à côte dans ses initiatives</p>
<p>Axe e) Développement de centres d'excellence au service du maintien de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - appui à l'aménagement de locaux - développement de curricula et conduite de formations sur les composantes civiles du maintien de la paix - développement de curricula et conduite de formations sur les composantes police du maintien de la paix - développement de curricula et conduite de formations multidimensionnelles pour les personnels d'encadrement des missions 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux d'enseignement et d'hébergement équipés - Curricula validés par l'UA/APSTA - Nombre et qualité des personnes formées - Base de données d'experts civils et police disponible et à jour - Procédures de mise à disposition en place (contrats) - 50% de ces personnes effectivement déployées dans des missions CEEAC ou UA 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'évaluation UA/APSTA/partenaires - Listes des participants aux formations - Base de données experts - Documents contractuels - Liste du personnel des missions 	

<p>Axe f) Renforcement de la société civile active dans le domaine de la prévention des conflits et de sa synergie avec la CEEAC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - appui à des projets de la société civile dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix - appui à des actions visant à faciliter la synergie entre la CEEAC et les OSC - appui au développement des capacités de recherche indépendantes sur la paix et la sécurité 	<p>Le MARAC est régulièrement alimenté en informations ou analyses par au moins 20 acteurs de la société civile présents dans au moins 8 pays de la CEEAC au début 2010 ; ces acteurs ont bénéficié de formations et ont la capacité de réaliser les tâches confiées</p> <p>Des acteurs de la société civile ont été associés à au moins 5 Initiatives pilotées par la DAPD d'ici début 2010</p> <p>Un minimum de 4 projets d'OSC a été retenu par le Comité de sélection ; ces projets ont été financés et mis en œuvre</p> <p>Le DIHPSS tient à jour une base de données des OSC d'Afrique Centrale impliquées dans la prévention et la résolution des conflits à partir de 2009</p>	<p>Registres et banque de données du MARAC ; évaluation de la qualité des rapports fournis par les correspondants OSC (par le Directeur du Bureau Collecte de l'Information du MARAC) ; nombre de personnes ayant bénéficié de formations</p> <p>Rapports d'activités du SG ; rapports mensuels de la DAPD</p> <p>Contrats de subventions signés, réalisations physiques sur le terrain (l'indicateur de nombre sera affiné une fois la forme de subvention arrêtée)</p> <p>Présence et exhaustivité de la base de données OSC gérée par l'experte société civile du DIHPSS</p>	
--	--	--	---	--

**CHRONOGRAMME INDICATIF DES ACTIVITES
POUR LES ENGAGEMENTS GLOBAUX PIR 10^{ème} FED AFRIQUE CENTRALE**

Domaines	Montant indicatif	2009	2010	2011	2012	2012	2013	2014
1. Intégration économique et commerciale et accompagnement de l'APE¹	97							
- 1 ^{er} programme	50	FIP Lancement études	FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Clôture
- 2 ^{ème} programme (y inclus composante spécifique APE) ²	47		FIP Lancement étude	FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre
2. Gestion durables des ressources naturelles renouvelables	30	FIP Lancement études	FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Clôture
3. Intégration politique, paix et sécurité	15	FIP Lancement études	FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Clôture
4. Hors concentration- Instruments	8							
- Facilité de coopération technique I	2	FIP et FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Clôture	
- Facilite de coopération technique II	2				FIP et FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre
- Mécanisme de coordination et suivi du PIR ³	4	Réflexion et FIP	FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Clôture
5. Contribution à la CEPGL	15	FIP et FA	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	

FIP: Fiche identification; FA: Fiche d'action

¹ Les montants respectifs du 1^{er} et du 2^{ème} programme sont indicatifs et dépendront de la feuille de route de l'agenda d'intégration et des résultats des études préparatoires.

² Programme probablement à lancer successivement pour mieux intégrer les mesures d'accompagnement APE.

³ Entretiens mécanisme de coordination et suivi à établir sur financement FCT 9^{ème} FED.

Récapitulatif Afrique Centrale – Complémentarité PINs et PIR 10^e FED
Répartition indicative en millions euros (enveloppe A)
en millions €

Domaines/ Secteurs d'interventions	Cameroun	RCA	Tchad	Congo Brazza	RDC	Guinée Equatoriale	Sao Tomé e Principe	Gabon	Total PINs -	Total PIR sans CEPGL	Total PINs et PIR
Agriculture, développement rural, sécurité alimentaire	25,5	8	19 ¹						52,5		52,5
Développement humaine et social Santé, Education			7 ²	6,2 ³	51			10 ⁴	74,2		74,2
Appuis budgétaire général		34 ⁵							34		34
Gouvernance politique	20	57,5 ⁶	81 ⁷	3	100	12,9 ⁸	0,5		274,9	15 ⁹	289,9
Gouvernance économique	10	7 ¹⁰		6 ¹¹	30		0,5	0,7	54,2		54,2
Commerce, intégration régionale, APE, développement du secteur privé	45 ¹²		18 ¹³	6,5 ¹⁴	27	4,3 ¹⁵	1,3	3	105,1	97 ¹⁶	202,1
Infrastructures, transport, énergie, eau	118	19,5 ¹⁷	133 ¹⁸	58,5	251		13,3	29 ¹⁹	622,3		622,3
Environnement	10 ²⁰	4	30 ²¹	2 ²²	30			4 ²³	80	30 ²⁴	110
Divers, FCT, ANE, Appuis à l'ON	8,5	7	11	2,8	25		1,5	2,3	58,1	8	66,1
Total M€	237	137	299	85	514	17,2	17,1	49	1355,3	150	1505,3

-
- ¹ Programme d'appuis aux filières bovines, systèmes d'information sur le développement rural et l'aménagement du territoire
 - ² Qualité des soins et médicaments
 - ³ Santé
 - ⁴ Education et formation
 - ⁵ Programme d'appui à la stabilisation économique (1^{er} partie de 17 Mio €)
 - ⁶ Services publique dans les pôles de développement
 - ⁷ Sécurité intérieure, finances publiques, institutions démocratiques, appui au processus de décentralisation
 - ⁸ Bonne Gouvernance
 - ⁹ Appui à l'intégration politique (paix et sécurité)
 - ¹⁰ Programme microréalisations (1^{er} partie de 7 Mio €)
 - ¹¹ Gouvernance des finances publiques
 - ¹² Amélioration de la compétitivité et des capacités de production et exportation agricoles et APE
 - ¹³ Appui au commerce
 - ¹⁴ Stratégie commerciales dans le contexte de la mise en œuvre de l'APE – diversification économique
 - ¹⁵ Renforcement des capacités productives des entreprises, transport aérien, facilitation de l'interconnexion du pays avec les réseaux numériques africains à bande large
 - ¹⁶ Cela inclut le domaine des transports, énergie, eau
 - ¹⁷ Appui à la stabilisation économique, secteur transports, infrastructures urbaines, publiques
 - ¹⁸ Interconnexion
 - ¹⁹ Infrastructures de base: secteur routier et assainissement urbain
 - ²⁰ Appui au renforcement de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources naturelles
 - ²¹ Gestion de ressources naturelles
 - ²² Gouvernance forestière
 - ²³ Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables
 - ²⁴ Gestion des ressources naturelles renouvelable

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACP	:	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACBF	:	African Capacity Building Foundation
AFD	:	Agence Française de Développement
ANE	:	Acteurs Non Etatiques
AGOA	:	African Growth and Opportunity Act
APE	:	Accord de Partenariat Economique
ASECNA	:	Agence pour la Sécurité Aérienne en Afrique
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BEAC	:	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BDEAC	:	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
BM	:	Banque Mondiale
CBLT	:	Commission du Bassin du lac Tchad
CCI	:	Charte Communautaire des Investissements
CDS	:	Commission Défense et Sécurité
CE	:	Communauté/Commission Européenne
CEDEAO	:	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEPGL	:	Communauté Economique des Pays des Grands lacs
CER	:	Communautés économiques régionales
CICOS	:	Commission International du bassin Congo-Oubangui- Sanga
COREP	:	Comité Régional de Pêche
COMESA	:	Common Market of Eastern and Southern Africa
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPAX	:	Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale
DSCR	:	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSR	:	Document de Stratégie Régionale
DOC	:	Document d'orientation conjoint
EAC	:	East African Community
EASA	:	Agence Européenne de la Sécurité Aérienne
ECOFAC	:	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
EUFOR	:	Force de l'Union européenne
FCT	:	Facilité de Coopération Technique
FED	:	Fonds Européen de Développement
FLEGT	:	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FORAPE	:	Fonds Régionale APE
FOMAC	:	Force Multinationale de l'Afrique Centrale
FOMUC	:	Force Multinationale en Centrafrique
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNUAP/UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
IDH	:	Indicateur de Développement Humain
ITIE	:	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MARAC	:	Mécanisme d'Alerte Rapide Afrique Centrale
MICOPAX	:	Mission de consolidation de la paix en Centrafrique
NEPAD	:	New Partnership for Africa Development

Appendice 11

OAPI	:	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	:	Ordonnateur National (du FED)
ONG	:	Organisation (s) Non Gouvernementale (s)
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OR	:	Ordonnateur Régional
PAC	:	Politique Agricole Commune
PDCT-AC	:	Plan Directeur Consensuel des Transport en Afrique Centrale
PEAC	:	Pool Energétique de l'Afrique Centrale
PER	:	Programme Economique Régionale
PESC	:	Politique Extérieure et de Sécurité Commune
PFBC	:	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PIN	:	Programme Indicatif National
PIR	:	Programme Indicatif Régional
PRMRI	:	Politique de Restructuration, Mise à niveau, Redéploiement Industriel par la Promotion de l'Investissement
PMA	:	Pays les Moins Avancés
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	:	Partenaire(s) Technique(s) et Financier(s)
RAPAC	:	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	:	République Centre Africaine
RDC	:	République Démocratique du Congo
RIFFEAC	:	Réseau des Institutions de Formation Forestières et Environnementales d'Afrique Centrale
RMDH	:	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SAC	:	Stratégie Agricole Commune
SADC	:	Southern African Development Community
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
(N)TIC	:	(Nouvelles) Technologies de l'Information et de la Communication
UA	:	Union Africaine
UE	:	Union Européenne
UEAC	:	Union Economique de l'Afrique Centrale
UMAC	:	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
USD	:	Dollar des Etats-Unis